



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale
et de la Formation professionnelle

Rapport d'activité 2012

Février 2013

Table des matières

Introduction.....	7
A. Les axes de développement prioritaires en 2012.....	8
1. La réforme du lycée	8
2. L'École fondamentale	12
3. La mise en œuvre de la réforme de la formation professionnelle	15
4. Le développement de la qualité de la prise en charge des élèves à besoins éducatifs spécifiques	17
5. L'approche par compétences	19
6. L'élaboration d'une stratégie nationale du Lifelong Learning.....	20
7. Les dispositifs d'orientation et de certification	21
8. La transposition dans l'Éducation nationale de la réforme de la Fonction publique.....	24
9. La création et l'exploitation d'une base de données à caractère personnel relative aux élèves	25
10. Les mesures pour les jeunes en difficultés, à besoins éducatifs spécifiques ou en situation de décrochage scolaire.....	26
11. La diversification de l'offre scolaire.....	34
12. Les activités de promotion sectorielles, thématiques et transversales	39
13. La formation continue du personnel de l'éducation	44
14. L'évaluation du système éducatif et de la qualité scolaire	47
B. La gouvernance au quotidien dans l'Éducation nationale	51
1. Le Centre de psychologie et d'orientation scolaires - CPOS.....	51
2. Le Centre de technologie de l'éducation - CTE.....	54
3. L'Éducation différenciée	56
4. L'Institut national pour le développement de la formation professionnelle continue - INFPC	57
5. Le Centre national de formation professionnelle continue - CNFPC.....	59
6. Le Conseil supérieur de l'Éducation nationale	60
7. Les commissions nationales des programmes	61
8. La Commission scolaire nationale	62
9. La Conférence nationale des élèves du Luxembourg	63
10. Le Centre de coordination des projets d'établissement	64
11. L'Agence nationale pour le programme européen d'éducation et de formation tout au long de la vie - ANEFORE.....	67
12. L'Institut national des langues - INL.....	68
13. Le Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques - SCRIPT	71
14. Le service informatique	73
15. La reconnaissance des diplômés	76
16. La scolarisation des enfants étrangers	77

17. Le collège des inspecteurs	81
18. Les collèges des directeurs	83
19. L'apprentissage tout au long de la vie	85
20. La construction et l'entretien des infrastructures scolaires.....	87
21. La restauration scolaire	89
22. La gestion des ressources humaines de l'Éducation nationale	91
23. Les coûts et financements du système scolaire luxembourgeois	96
24. L'action européenne et les relations internationales.....	98
C. Annexes	101
1. Les actes législatifs et réglementaires 2012	101
2. Les communications du ministère.....	105
3. Les publications du ministère	107
4. La présence dans les organismes internationaux.....	110
5. Les statistiques de l'Éducation nationale	113

Introduction

Deux grandes tendances caractérisent l'année 2012 : la poursuite des processus de réalisation des réformes de la formation professionnelle et de l'enseignement fondamental ; la démarche de consultation dans le cadre de la réforme du lycée.

Informar, consulter et évaluer demeurent invariablement les vecteurs d'action de la politique de l'Éducation nationale qui doit tout mettre en œuvre pour ajuster les contenus d'enseignement et les cadres organisationnels à une population scolaire de plus en plus hétérogène tout en tenant compte des environnements familiaux nouveaux.

Améliorer l'orientation, éviter le décrochage scolaire et faciliter l'accès au travail sont au cœur des priorités de la politique scolaire. C'est pourquoi il était indispensable de centraliser sous un même toit et une même dénomination - la Maison de l'orientation - des services complémentaires agissant dans ces domaines. Ils bénéficient ainsi de davantage de cohérence et de visibilité.

Des chantiers connexes ont également pu être poursuivis avec succès. Ainsi, le projet de loi concernant le délicat traitement des données numériques personnelles des élèves est-il entré dans sa dernière ligne droite, après trois avis du Conseil d'État.

La devise de la rentrée scolaire 2011-2012, *Chancä ginn, Chancen notzen* (créer et saisir des opportunités) résume parfaitement les ambitions de la politique éducative qui a pour mission d'offrir aux élèves et aux enseignants le meilleur cadre possible et qui oblige chacun à s'engager activement. La réorganisation des écoles fondamentales, la mise en place de la réforme de la formation professionnelle, la conception d'une future réforme du lycée, la nouvelle stratégie Lifelong Learning constituent autant d'opportunités que le personnel de l'Éducation nationale doit saisir pour avancer avec le monde.

La devise de 2012-2013, *Zesumme fir eis Schüler – Ensemble pour nos élèves*, souligne elle aussi cette volonté de mobilisation : en effet, l'École a plus que jamais besoin de chacun afin de donner une réelle chance à tout élève de se qualifier au meilleur niveau possible.

A. Les axes de développement prioritaires en 2012

1. La réforme du lycée

Les propositions du ministère pour la réforme du lycée résultent d'échanges avec de nombreux acteurs de l'Éducation nationale remontant à 2009. Depuis novembre 2011, la consultation s'est encore davantage ouverte à tous les acteurs de la société impliqués d'une façon ou d'une autre dans l'École luxembourgeoise:

- enseignants,
- directions des lycées,
- élèves,
- parents,
- institutions spécifiques (Centre de Psychologie et d'Orientation scolaires CPOS, Ombudscomité fir d'Rechter vum Kand),
- chambres professionnelles.

Entre janvier 2009 et juin 2012, la ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle a assisté personnellement à 155 réunions consacrées à la réforme. À ce chiffre s'ajoutent de nombreuses réunions auxquelles ont participé ses collaborateurs.

La préparation de la réforme se déroule en quatre phases :

- Phase 1 : Les préparatifs (septembre 2009 – décembre 2011)
- Phase 2 : Proposition de textes et prise d'avis (5 décembre 2011 – juillet 2012)
- Phase 3 : Nouvelle phase d'échanges avec les partenaires (avril 2012 – mars 2013)
- Phase 4 : Procédure législative à partir d'avril 2013

1.1. La phase 2 : Proposition de textes et prise d'avis

Le 5 décembre 2011, le ministère a rendu publique sa proposition de texte pour un futur projet de loi sur l'enseignement secondaire, complétée le 31 janvier 2012 par quatre propositions de textes de règlements grand-ducaux. Ces documents ont constitué la base des discussions avec les différents partenaires.

La ministre a demandé aux différents partenaires de remettre leur avis sur ces textes pour le 2 avril 2012. Elle a poursuivi les rencontres, au nombre de 35 entre le 6 décembre 2011 et le 30 juin 2012.

Avec les enseignants, cinq réunions régionales se sont déroulées entre le 7 février et le 1^{er} mars 2012. À chaque fois, six à sept lycées étaient représentés chacun par six à douze délégués, accompagnés du directeur. En parallèle, la ministre a poursuivi les échanges avec les syndicats APESS et SEW-OGBL. Le 22 mars, les syndicats SEW-OGBL, APESS, FEDUSE-CGFP a SNE-CGFP ont organisé une manifestation du personnel enseignant et éducatif et sous la devise «Solidaresch fir d'Bildung». Quelque 5 000 personnes y ont pris part.

Lors d'un colloque de deux jours en janvier, la ministre a rencontré les membres des collèges des directeurs de l'enseignement secondaire et secondaire technique pour discuter différents aspects de la réforme.

La ministre et ses collaborateurs ont rencontré à plusieurs reprises la Fédération des associations de parents d'élèves du Luxembourg (FAPEL) et, le 8 décembre 2012, une soixantaine de membres des comités des parents d'élèves.

La mobilisation des élèves s'est maintenue depuis leur manifestation de novembre 2011. La ministre a reçu en 2012 la Conférence nationale des élèves du Luxembourg (CNEL) et la Conférence générale de la jeunesse luxembourgeoise (CGJL).

Les élèves se sont fédérés dans un comité d'action « AK Reform 2012 » qui regroupe la Conférence nationale des élèves (CNEL), le Parlement des Jeunes (JP), l'Union nationale des étudiant-e-s du Luxembourg (UNEL), l'Association des cercles d'Étudiants luxembourgeois (ACEL), avec l'aide logistique de la Conférence générale de la Jeunesse luxembourgeoise (CGJL) et du Centre Information Jeunes (CIJ). Le comité d'action a réalisé en février-mars 2012 un sondage auprès des élèves sur les différentes dimensions de la réforme. Plus de 3 500 jeunes y ont répondu. Lors de la journée du 10 février, 80 élèves et étudiants ont participé à quatre ateliers avec des intervenants du ministère et des syndicats APSS et SEW-OGBL. Les discussions de cette journée et les résultats du sondage ont servi de base aux avis que les jeunes remirent le 2 mai 2012 à la ministre.

À la demande de comités d'élèves, la ministre a rencontré, entre janvier et avril 2012 : 200 élèves de l'Athénée, 100 élèves et parents du Lycée technique Mathias Adam, 50 élèves du Lycée de Garçons de Luxembourg, 50 élèves du Lycée technique des Arts et Métiers, 95 élèves de l'École privée Fieldgen et 100 élèves du Lycée Josy Barthel.

La ministre et ses collaborateurs se sont adressés au grand public au cours de plusieurs débats dont:

- « Fir d'Liewe léieren ? », débat organisé le 6 mars 2012, par le Woxx et RTL-Radio au Carré Rotondes, avec la ministre, Marc Fischbach, ancien ministre de l'Éducation nationale, Guy Foetz, vice-président du syndicat SEW et Michel Pauly, professeur d'histoire à l'Université du Luxembourg.
- « Quelle place pour les élèves issus de l'immigration dans le système scolaire réformé ? » conférence-débat organisée par le CLAE au 29^e festival des migrations, des cultures et de la citoyenneté le 18 mars 2012.

Les avis ont été nombreux :

- 1 avis commun de 21 commissions nationales de programmes de l'enseignement secondaire et 4 autres avis de commissions nationales de l'enseignement secondaire;
- 13 avis des commissions nationales de l'enseignement secondaire technique;
- 31 avis des enseignants d'un lycée, plus 5 communiqués des délégations de lycées invitées aux réunions régionales avec la ministre;
- 2 avis des associations d'enseignants (professeurs de français, professeurs de biologie);
- 1 avis de l'Institut grand-ducal, section historique;
- 4 avis de syndicats d'enseignants : APSS, FEDUSE, SEW, LCGB Écoles privées ;
- 2 avis des collèges des directeurs de l'enseignement secondaire et de l'enseignement secondaire technique, plus 1 avis du groupe de travail des chargés de direction du régime préparatoire;
- 3 avis de chambres professionnelles : Chambre de Commerce, Chambre des Métiers, Chambre des Salariés, plus 1 avis du Conseil supérieur de certaines professions de santé ;
- 1 « prise de position » de l'Ombudscomité fir d'Rechter vum Kand ;
- 1 avis du Conseil supérieur de la Jeunesse ;
- 1 avis commun du AK Reform 2011 plus 3 avis complémentaires respectivement de la conférence nationale des élèves, du Parlement des jeunes et de l'UNEL, plus 1 avis du comité des élèves d'un lycée ;
- 1 avis de la FAPEL et 15 avis d'associations de parents d'élèves;
- 3 avis respectivement du Conseil supérieur de l'Éducation nationale, du Centre de psychologie et d'orientation scolaires et du Centre de Coordination des Projets d'Établissement ;
- une demi-douzaine d'avis de personnes individuelles.

Le 12 juillet 2012, la ministre présentait à la presse la synthèse des avis reçus et la suite des travaux.

Les visions, enjeux et défis de la réforme ainsi que la nécessité de l'entamer sont reconnus par les chambres professionnelles. Les directeurs demandent des ressources supplémentaires pour la mise en œuvre ; les enseignants se posent beaucoup de questions et demandent une « mise à plat », les parents et élèves sont mitigés, à part l'UNEL qui estime que le projet de réforme ne va pas assez loin.

Pour l'encadrement et l'accompagnement des élèves, notamment le tutorat, le principe est approuvé. Les parents demandent une formation spécifique des enseignants orienteurs, les élèves proposent un nombre minimal de séances de tutorat obligatoires, les enseignants souhaitent connaître les modalités de la démarche.

Les réactions sont mitigées par rapport au redoublement. Le bloc 7^e-6^e est approuvé par les directeurs de l'enseignement secondaire technique et les chambres patronales, mais il est rejeté par les enseignants, les élèves, les directeurs de l'enseignement secondaire. La classe de raccordement en 5^e est refusée par les directeurs et les enseignants, tandis qu'elle est approuvée par les élèves. Le règlement de promotion proposé est considéré comme beaucoup trop compliqué.

Le principe des dominantes est largement discuté; les enseignants ne sont pas d'accord à se limiter à deux voies de formation pour les classes supérieures de l'enseignement secondaire ; les directeurs en demandent trois ; d'autres acteurs en proposent quatre.

Les directeurs et les enseignants soulignent l'importance de la littérature, les élèves rejettent le principe des exigences particulièrement fortes en français, les chambres patronales demandent de valoriser davantage l'anglais. Les parents proposent que les élèves aient le choix de la langue véhiculaire.

Les directeurs et les parents approuvent l'intention de réduire le nombre de disciplines faisant l'objet d'une épreuve à l'examen de fin d'études.

Les directeurs, les élèves et les chambres patronales approuvent le travail personnel appelé initialement travail d'envergure, les enseignants et les parents sont mitigés.

L'obligation que l'élève participe à des activités de la vie publique est rejetée. Le plan de développement scolaire et l'évaluation externe sont approuvés par les chambres patronales ; les enseignants appréhendent que le ministère implémente ainsi un outil de contrôle. Ils s'opposent aussi à une évaluation externe.

Les directeurs comme les enseignants des lycées dits « classiques » rejettent la dénomination « enseignement secondaire général » et demandent de l'appeler « enseignement secondaire classique » y compris les classes de « l'enseignement moderne » qui n'étudient pas les langues classiques.

En général, les directeurs émettent des réserves quant à la faisabilité de certains aspects de la réforme. L'attitude des enseignants est en général négative puisqu'il y aurait trop d'inconnues concernant directement leur travail. Les élèves appuient les grandes lignes des idées de la réforme dont ils s'attendent une meilleure préparation à la vie professionnelle et académique. Les parents veulent une école qui prépare leurs enfants le mieux possible à la vie d'adulte et garantisse une orientation plus performante; leur souci est une formation adéquate des enseignants. Les chambres patronales soulignent que la réforme est attendue avec impatience puisque qu'on a besoin de plus de jeunes qualifiés à un haut niveau.

Les travaux prévus en 2013 ont pour objectif d'identifier les convergences et divergences de vue entre les différents partenaires.

1.2. La phase 3 : nouvelle phase d'échanges avec les partenaires

Dès avant la remise des derniers avis, une nouvelle phase d'échanges s'est amorcée avec des représentations davantage structurées de différents partenaires.

Délégation nationale des lycées (DNL)

Depuis mars 2012, les Comités des professeurs des lycées et les syndicats des enseignants ont désigné 18 personnes pour les représenter dans les discussions avec le ministère sur la réforme du lycée. La DNL se compose de 18 enseignants, 6 femmes et 12 hommes. Il y a d'une part neuf représentants des comités de professeurs, trois de lycées dits « classiques », trois de lycées techniques, trois de lycées offrant les deux ordres d'enseignement. D'autre part, les trois syndicats concernés délèguent chacun trois représentants à la délégation nationale : l'APESS, la Feduse, le SEW.

Les membres de la DNL ont été libérés de leur tâche d'enseignement un jour par semaine, à savoir le mardi. Ils bénéficient chacun de 4 leçons de décharge, hormis les représentants de la FEDUSE qui y renoncent puisqu'ils bénéficient déjà d'une décharge accordée pour activités syndicales ; pour la même raison, un représentant du SEW a seulement deux leçons de décharges spécifiques pour sa participation à la DNL.

Des rencontres ont eu lieu entre la DNL et la ministre et ses collaborateurs, en avril, mai, juin juillet, novembre et décembre 2012.

La DNL a posé en mai et juillet 2012 de nombreuses questions au ministère sur le système éducatif, les innovations pédagogiques, les études universitaires, le chômage des jeunes, etc. Les réponses du ministère sont rassemblées dans un document de presque 500 pages disponible, comme les rapports des réunions et tous les documents relatifs à la réforme sur le site Internet : www.reformelycee.lu

Directeurs et inspecteurs

La ministre et ses collaborateurs ont rencontré en novembre les membres des collèges des directeurs de l'enseignement secondaire et secondaire technique et des inspecteurs de l'enseignement fondamental pour discuter différents aspects de la réforme, notamment la transition école fondamentale-lycée.

Journée lycées

Le 28 novembre, des représentants des directions et des enseignants de 27 lycées se sont rencontrés tout au long de la première Journée d'échange et de travail des lycées pour travailler dans des ateliers et suivre des conférences. Les sujets abordés ont été notamment :

- les conditions de réussite d'une pédagogie positive;
- évaluer et développer des compétences;
- la différenciation en classe.

La préparation des Assises

La phase de consultation touchera à sa fin en mars 2013. La Délégation nationale des enseignants des lycées s'est engagée à soumettre pour mars 2013 ses propositions; c'est le délai également fixé aux autres partenaires qui souhaitent en faire de même ou compléter l'avis déjà transmis. Dans ce contexte, la ministre a jugé essentiel de rassembler toutes les parties prenantes afin qu'elles puissent présenter et entendre le point de vue de chacune. C'est pourquoi seront organisées les 1^{er} et 2 février 2013 des Assises de la réforme du lycée avec les représentants des élèves, des parents, des enseignants, des directeurs des lycées et de la société civile. Pour préparer ces journées, le ministère leur a remis fin octobre 2012 un ensemble de questions regroupées en quatre thèmes. Elles serviront à nourrir les débats des Assises de février. D'ici là, chaque groupe d'acteurs aura ainsi la possibilité de préparer ses réponses. Le ministère a proposé une aide pratique pour cette phase préparatoire aux partenaires qui le souhaitent.

Les questions s'orientent autour de quatre thèmes:

- la progression des élèves à travers le système scolaire ;
- la préparation des élèves aux études supérieures ;
- l'enseignement des langues ;
- le développement de la qualité scolaire et l'autonomie des lycées.

Les avant-projets de loi et de règlements grand-ducaux seront ensuite finalisés pour être introduits dans la procédure législative en avril 2013.

2. L'École fondamentale

2.1. Les structures de gestion et de partenariat

Les présidents des comités d'école

En janvier et février, la Ministre a rencontré les présidents des comités d'école dans le cadre de sept réunions régionales organisées avec l'inspectorat. Ont notamment été discutés les leçons de décharge accordées aux présidents, la prise en charge d'enfants à besoins spécifiques, le volume de travail lié aux nouvelles formes d'évaluation, la lourdeur du plan de réussite scolaire (PRS) et l'attribution du contingent de leçons.

Les représentants des parents d'élèves

Six réunions régionales organisées par le Service de l'enseignement fondamental (SEF) et l'Agence-qualité en janvier et février, ont permis d'informer les représentants des parents d'élèves nouvellement élus (octobre 2011) sur différents sujets : leurs missions; le plan de réussite scolaire ; le contingent de leçons attribuées par l'Etat à chaque commune ; l'évaluation des apprentissages.

Suite à ces réunions et au fort besoin d'information qui s'y est exprimé, 10 réunions régionales supplémentaires ont été organisées entre mars et octobre sur le plan d'études, les modalités d'évaluation et la nouvelle procédure du passage de l'enseignement fondamental à l'enseignement secondaire et secondaire technique.

Des instruments de gestion plus performants

L'avancement des travaux sur le système informatique de gestion des tâches administratives « Scolaria » permet désormais la saisie des candidatures des instituteurs et des chargés de cours aux postes d'instituteurs vacants. Cette approche permet l'extraction des informations essentielles sous forme de tableaux permettant un traitement informatisé sans autre travail de saisie manuelle, ce qui contribue notamment à réduire les erreurs tout en augmentant la cadence à laquelle se font les affectations.

Le plan d'encadrement périscolaire (PEP)

Le règlement grand-ducal afférent à l'article 16 de la loi du 6 février 2009 et en rapport avec l'encadrement périscolaire des élèves a été publié le 16 mars 2012. Un groupe de travail interministériel a élaboré des lignes de conduite à l'intention des écoles, des Maisons Relais et des communes pour leur permettre de suivre les dispositions du règlement et de mettre en œuvre via le PEP le rapprochement de l'école avec les structures d'encadrement socio-éducatif.

2.2. La mise en œuvre des réformes pédagogiques

Les inspecteurs soutiennent le personnel des écoles dans la mise en œuvre de l'approche par compétences et dans l'application des nouvelles formes d'évaluation. Ils sont secondés dans cette tâche par 22 instituteurs-ressources (17 tâches à temps plein). Dans des réunions d'information et d'échanges, organisées par arrondissement, la mise en œuvre des nouvelles approches est explicitée aux enseignants de l'enseignement fondamental.

2.3. L'évaluation des élèves

La procédure d'orientation adaptée

À la fin de l'année scolaire 2012-2013, les premiers élèves évalués à l'aide des nouveaux outils au cycle 4 (bilans intermédiaires et bilans de fin de cycle) seront orientés vers une classe de 7^e de l'enseignement secondaire ou secondaire technique. Les modalités du passage de l'École fondamentale au lycée ont été

adaptées en conséquence par la loi du 26 décembre 2012 et le règlement grand-ducal du 26 décembre 2012 déterminant les modalités d'admission dans les classes de 7^e de l'enseignement secondaire ou de l'enseignement secondaire technique.

Désormais, les bilans intermédiaires et les bilans de fin de cycle remplacent les bulletins à notes chiffrées comme outils d'évaluation utilisés dans la procédure d'orientation. Au cycle 4.2., les perspectives d'orientation sont discutées par le titulaire de classe avec les parents lors de chaque échange trimestriel. L'avis d'orientation formulé par le conseil d'orientation est appelé décision d'orientation pour souligner son caractère contraignant. Les épreuves standardisées, mesurant au cycle 4.2 l'écart des élèves par rapport à une moyenne nationale, sont remplacées par des épreuves communes qui informent à la fois sur les performances de chaque élève par rapport à la moyenne nationale et le développement des compétences par rapport aux niveaux de compétence attendus.

L'introduction de cette procédure est accompagnée: distribution en octobre de deux dépliants, l'un aux enseignants, l'autre aux parents ; réunions d'information pour enseignants du cycle 4 avec présentation des différents ordres d'enseignement post-primaire ; information des parents par le titulaire de classe.

Le «Lëtzebuenger Beobachtungskonzept fir den 1. Cycle» (LBK1)

Le concept d'observation LBK1 permet au personnel enseignant et éducatif du cycle 1 de l'École fondamentale de suivre, comprendre et documenter les apprentissages de chaque élève.

Lors des deux premières phases pilotes de 2007 à 2012, réalisées en étroite collaboration entre le ministère et l'Université de Salzbourg (AT), quelque 500 enseignants ont reçu une initiation au LBK1 lors de 24 cours de formation continue. Dans leur pratique, les enseignants sont accompagnés par un groupe formé de collaborateurs du ministère, d'enseignantes du cycle 1 et de chercheurs de l'Université de Salzbourg.

Suite au bilan très positif dressé en 2012, le ministère et l'Université de Salzbourg ont décidé de prolonger leur collaboration jusqu'en 2014 en mettant l'accent sur la promotion du LBK1, la formation continue et l'intégration du LBK1 dans le stage d'insertion professionnelle prévu dans le cadre de la réforme de la Fonction publique.

Les résultats de la deuxième enquête sur les bilans intermédiaires

En mai 2012 ont été publiés les résultats de la deuxième enquête sur les bilans intermédiaires. Elle a été réalisée auprès des parents et des enseignants des cycles 1, 2 et 3 en avril 2011. Comme la première enquête en 2010, son objectif était de recueillir des informations fiables sur les expériences avec les nouveaux outils d'évaluation qui remplacent les bulletins traditionnels.

Les taux de participation des parents et des enseignants se sont situés respectivement à 34% et à 32%. D'une manière générale, la deuxième enquête a confirmé les conclusions de la première. Une large majorité de parents approuve la documentation, le suivi des apprentissages et les échanges trimestriels avec l'enseignant. Côté enseignants, les opinions sont nuancées selon les cycles.

Discussions sur les outils d'évaluation avec les syndicats

Suite aux doléances, relayées par un syndicat en mars 2012 et portant sur l'évaluation des compétences, le ministère a organisé une série de réunions avec les deux syndicats représentant le personnel de l'enseignement fondamental: le 5 juin, le 14 septembre, le 26 novembre, le 4 décembre. Le ministère a réitéré sa disposition à simplifier les bilans intermédiaires afin d'en améliorer la lisibilité pour les parents et de réduire la charge de travail des enseignants pour les remplir, à condition que la documentation des progrès par rapport aux socles de compétences, inscrite dans la loi de 2009, soit conservée. Cependant, les syndicats ont continué à s'opposer au principe de la documentation des progrès individuels et ont refusé de continuer le dialogue avec le ministère sur une future adaptation des bilans intermédiaires.

La ministre a décidé d'attendre la publication du bilan des trois premières années de la réforme (janvier 2013) avant de reprendre la discussion avec tous les partenaires scolaires.

2.4. Élaboration de matériel didactique adapté au nouveau plan d'études

En 2012, un groupe de travail composé d'instituteurs spécialisés dans la didactique des mathématiques et d'instituteurs-ressources a entamé l'élaboration de nouveaux manuels pour le cours de mathématiques au cycle 4, sur base du manuel suisse « Das Zahlenbuch 5/6 » et du matériel allemand « Das Mathematikbuch 5/6 ». À la rentrée 2012-2013, une version provisoire a été mise à l'essai dans une vingtaine de classes de la première année du cycle 4. Les membres du groupe de travail ont offert des formations et accompagnent les classes dans la mise en œuvre.

Quant à l'allemand au cycle 3, « Sprachfuchs » a été élaboré sous la direction du professeur Peter Kühn de l'Université de Trèves. Il se base sur l'approche par compétences et favorise la différenciation des apprentissages, prenant en compte les spécificités de la population scolaire au Luxembourg. Il a également été mis à l'essai en 2012-2013 dans une trentaine de classes, dont des classes de communes à forte proportion d'enfants n'ayant pas le luxembourgeois comme langue maternelle.

Les versions définitives seront disponibles à la rentrée 2013-2014.

2.5. Le bilan de la réforme de 2009

Le ministère prépare depuis mars 2011 la réalisation du premier bilan qui sera présenté en janvier 2013. En 2011, l'Agence-qualité a élaboré une structure du bilan sous forme de volets, sur lesquels les acteurs du terrain ont été sondés. En février 2012, l'Agence-qualité a défini le dispositif de recueil de données en collaboration avec l'unité de recherche Language, Culture, Media and Identities (LCMI) de l'Université du Luxembourg. Entre mai et juillet 2012, elle a par ailleurs contribué au recueil et à l'analyse qualitative des rapports internes au ministère (présidents, inspecteurs, parents...) afin de les transmettre à l'ancien administrateur général au ministère de l'Éducation nationale, chargé de la rédaction finale du rapport.

3. La mise en œuvre de la réforme de la formation professionnelle

2012 fut marquée par l'entrée en vigueur de la réforme pour la formation de technicien de la division administrative et commerciale. Depuis la rentrée scolaire 2012-2013, toutes les formations professionnelles sont organisées en classe de 10^e au moins suivant le système réformé. Des classes « ancien régime » fonctionneront pour certaines formations jusqu'en 2015-2016, voire davantage s'il y a lieu de prévoir des classes pour redoublants.

Comme les années précédentes, les différentes activités d'information, de formation et de concertation se sont poursuivies.

3.1. La préparation de la modularisation des formations

La mise en œuvre de la réforme est réalisée en plusieurs étapes :

- les formations phares ont débuté avec des classes de 10^e réformées lors de la rentrée 2010-2011 (19 formations),
- les 91 formations prorogées appliquent les nouveaux référentiels d'évaluation et programmes de formation en classe de 10^e depuis la rentrée 2011-2012,
- la formation de technicien de la division administrative et commerciale applique le système réformé à partir de la rentrée 2012-2013.

En 2012, l'élaboration des programmes-cadres et des référentiels d'évaluation s'est poursuivie dans les 64 équipes curriculaires, bénéficiant d'un accompagnement méthodologique (coaching) à la demande. Parallèlement, les commissions nationales de formation ont poursuivi l'élaboration des programmes de formation.

3.2. La communication avec les acteurs de la formation professionnelle

La mise en œuvre progressive de la réforme de la formation professionnelle a concerné en 2012-2013 la classe de 10^e de la formation de technicien de la division administrative et commerciale.

L'information et la concertation se sont déroulées à de nombreux niveaux :

- 23 formations continues pour enseignants (363 participants),
- 45 formations pour les membres des équipes d'évaluation,
- 8 réunions de concertation entre le ministère et les chambres professionnelles,
- 10 réunions de concertation entre le ministère et le bureau du collège des directeurs,
- réunions hebdomadaires des enseignants-coordonateurs pour l'élaboration des programmes-cadres et des référentiels d'évaluation,
- 40 réunions de concertation entre le ministère et les 64 équipes curriculaires (650 personnes) et les 22 commissions nationales de formation,
- quelque 50 séances d'accompagnement méthodologique des 64 équipes curriculaires,
- 4 séances d'information sur la réforme à l'intention des communautés scolaires, parents d'élèves, tuteurs en entreprise, conseillers à l'apprentissage, services d'orientation,
- 4 réunions de concertation avec les conseillers à l'apprentissage,
- 2 ateliers sur les modules de l'enseignement général pour tous les enseignants concernés.

3.3. La validation des acquis de l'expérience (VAE)

La VAE a été introduite avec la réforme de la formation professionnelle : elle permet de valoriser une expérience professionnelle ou extraprofessionnelle en la certifiant. Chaque individu possédant au moins trois ans de pratique dans l'activité peut désormais introduire une demande auprès du ministère. S'il remplit les conditions, il pourra obtenir, en totalité ou en partie, un certificat d'initiation technique et

professionnel (CITP) ; un certificat de capacité manuelle (CCM) ; un certificat d'aptitude technique et professionnelle (CATP); un brevet de maîtrise ; un diplôme de technicien; ou un diplôme de fin d'études secondaires techniques.

La procédure de VAE est opérationnelle depuis le printemps 2010 ; elle connaît un grand intérêt. 764 demandes de recevabilité, première étape de la procédure, ont été introduites jusqu'au 31 décembre 2012 (299 en 2010 ; 226 en 2011 ; 239 en 2012). 617 ont été jugés recevables. 39 dossiers étaient incomplets. 108 dossiers n'étaient pas recevables. 184 candidats n'ont pas déposé leur demande de validation sur le fond pour une des deux sessions de validation.

À ce jour, 245 dossiers de validation sur le fond (deuxième étape de la procédure) ont été analysés par les commissions compétentes. 68 candidats ont obtenu une validation totale, 54 une validation partielle et 123 un refus.

Les validations totales et partielles portent sur :

- 54 certificats d'aptitude technique et professionnelle,
- 31 diplômes de fin d'études secondaires techniques,
- 21 brevets de maîtrise,
- 16 diplômes de technicien.

Au total, 363 des candidats qui ont introduit une demande de validation ont reçu les coordonnées d'un accompagnateur pour la constitution de leur dossier de validation sur le fond.

4. Le développement de la qualité de la prise en charge des élèves à besoins éducatifs spécifiques

4.1. L'initiation de projets pédagogiques

En vue de la restructuration de l'Éducation différenciée, les idées directrices du document de réflexion sur l'instauration d'un système de compétences en pédagogie spéciale, soumis en 2011, ont été présentées à tous les membres du personnel de l'Éducation différenciée.

Dans le cadre de cinq séances d'information régionales, tous les collaborateurs et collaboratrices ont eu l'occasion de s'exprimer par écrit sur les thèmes qui les préoccupent prioritairement. Le dépouillement de ces documents a abouti d'abord à l'identification de 52 projets pédagogiques s'intégrant dans le contexte des plans de réussite scolaire et des projets de développement scolaire. Suite au regroupement de thématiques similaires par un groupe de coordination, 34 projets pédagogiques à caractère national, régional et local ont finalement été initiés.

Afin d'assurer la cohérence de ces initiatives avec l'ensemble des réformes entamées par le ministère, la démarche est accompagnée par l'Agence-qualité.

Selon les critères établis par l'Agence-qualité, 18 des 34 projets concernent la culture scolaire, 12 traitent de l'amélioration de l'enseignement et de l'apprentissage et quatre concernent le développement du personnel. Parmi les projets relatifs à la culture scolaire, la collaboration des agents de l'Éducation différenciée avec les partenaires de l'enseignement ordinaire et l'inclusion des élèves à besoins éducatifs spécifiques occupent une place centrale.

Les chargés de direction des écoles spécialisées, les coordinateurs et coordinatrices des équipes multi-professionnelles de l'Éducation différenciée et les chefs de projet ont une formation en gestion de projets, dirigée par la *Gesellschaft für personenzentrierte Psychotherapie und Beratung (GWG)*. Trois modules supplémentaires seront offerts en 2013.

4.2. L'amélioration de la formation des jeunes à besoins spécifiques

Un groupe de travail s'est consacré à la scolarité des élèves à besoins éducatifs spécifiques de plus de 12 ans, voire ayant achevé la scolarité obligatoire. Ce qui est visé, c'est l'amélioration de la formation professionnelle de ces jeunes et de leur future insertion sur le premier ou le deuxième marché du travail.

Des visites d'institutions spécialisées néerlandaises et allemandes ont eu lieu afin d'évaluer les possibilités de transposition de ces modèles à caractère innovateur au Grand-Duché.

Pour adapter la formation des jeunes aux possibilités d'emploi offertes par les ateliers protégés, les contacts avec les responsables du ministère de la Famille et de l'Intégration et les gestionnaires des structures de travail ont été intensifiés.

4.3. Le développement du personnel

Les écoles spécialisées et les équipes multi-professionnelles ont été renforcées par le recrutement de 30 personnes qualifiées: pédagogues spécialisés, pédagogues curatifs, rééducateurs en psychomotricité, ergothérapeutes etc.

Afin de permettre aux membres du personnel d'adopter une attitude réflexive et pour prévenir le burnout, des dispositifs de supervision professionnelle ont été mis en place avec le concours d'experts de différents pays européens.

4.4. 9^e rencontre internationale Pédagogie/Psychologie

Organisé en collaboration avec le SCRIPT à l'Athénée de Luxembourg, le colloque de l'année 2012 *Lehren und Erziehen heute / Professionalität als Herausforderung* s'est inscrit dans le contexte du développement de la qualité de l'enseignement. Il a réuni 256 participants.

4.5. L'aménagement de nouvelles infrastructures

Les équipes multi-professionnelles des arrondissements d'inspection 5, 8, et 11 ont été installées dans un nouveau bâtiment à Esch-Belval.

Deux classes de cohabitation supplémentaires ont été ouvertes. Une classe du centre d'éducation différenciée de Warken a été intégrée au Lycée Ermesinde à Beringen-Mersch, une classe du centre de propédeutique professionnelle d'Esch/Alzette au Lycée Bel-Val. Le nombre d'élèves à besoins éducatifs spécifiques côtoyant des élèves du même âge de l'enseignement ordinaire a donc sensiblement augmenté au fil des dernières années.

4.6. La collaboration avec les partenaires de la Grande-Région

La rencontre des responsables des écoles et services du domaine de la pédagogie spéciale de la Grande Région, organisée le 3 mai 2012 à Bitbourg, fut réservée à l'insertion professionnelle de jeunes à besoins éducatifs spécifiques.

L'échange du 23 novembre 2012 à Echternach fut consacré au développement de la qualité de l'enseignement spécialisé.

5. L'approche par compétences

L'introduction de l'enseignement et de l'apprentissage fondés sur les compétences est au cœur de tous les projets de réforme actuels pour adapter l'École luxembourgeoise aux besoins de notre temps. Cette démarche n'est pas spécifique au Luxembourg : notre pays rejoint un mouvement dans lequel sont engagés tous les systèmes éducatifs européens.

L'approche par compétences permet de différencier les apprentissages dans un double but :

- assurer que tous les élèves acquièrent les compétences de base;
- développer des niveaux de compétences selon les capacités individuelles des élèves.

En 2013, il est prévu de préciser le statut des savoirs dans l'approche par compétences afin de rendre plus compréhensible les invariants et les changements des pratiques pédagogiques en classe.

Aux élèves plus performants sont proposés des apprentissages qui vont au-delà des objectifs fixés dans les socles de compétences. Aux élèves qui présentent des retards scolaires, l'enseignant ou l'équipe pédagogique propose des activités de remédiation.

À cet effet, les réflexions dans les différents projets de réforme, que ce soit à l'enseignement fondamental, à la formation professionnelle ou à l'enseignement secondaire et secondaire technique, tournent autour d'axes communs :

- la définition de socles de compétences à niveaux progressifs (base - avancé - excellence) ;
- l'élaboration de programmes et de plans d'études qui balisent les activités d'enseignement ;
- l'élaboration de formats d'évaluation adaptés aux socles ;
- l'encadrement et le suivi de tous les élèves ;
- la mise en place d'une procédure d'orientation qui tient compte du potentiel actuel et futur des élèves.

Les travaux curriculaires¹ à l'enseignement fondamental et dans les classes inférieures du lycée ont été clôturés en 2012.

¹ Élaboration des socles, adaptation des programmes et de l'évaluation (bulletins intermédiaires et de fin de cycle à l'enseignement fondamental, compléments au bulletin dans les classes inférieures du lycée).

6. L'élaboration d'une stratégie nationale du Lifelong Learning

Le Lifelong Learning est un élément clé de la stratégie «Europe 2020» et un outil indispensable à l'épanouissement personnel et professionnel de tout citoyen. Pour lui donner plus de visibilité et de cohérence, le programme gouvernemental de 2009 a prévu la formulation d'une stratégie nationale du Lifelong Learning.

Le projet S3L – « Stratégie Lifelong Learning Luxembourg » a posé les jalons en vue de l'élaboration d'une telle stratégie.

La coordination du projet S3L a été assurée par ANEFORÉ. Lancé en mars 2011, le projet s'est déroulé sur une durée de 15 mois et s'est clôturé fin mai 2012. Il a été cofinancé par la Commission européenne à hauteur de 120 000 euros. Le ministère de l'Éducation nationale en assurait la tutelle ; les ministères de l'Enseignement supérieur et de la Famille ainsi que l'Institut national pour le développement de la formation professionnelle continue (INFPC) y étaient associés. Le Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques (SCRIPT) a soutenu le projet au niveau méthodologique. Les chambres professionnelles ont été consultées tout au long du processus.

Le projet avait pour objectif d'une part de sensibiliser et d'informer le public luxembourgeois à l'importance du Lifelong Learning et d'autre part, d'élaborer un livre blanc pour une stratégie nationale du Lifelong Learning.

Au cours des 15 mois, l'équipe du projet a organisé trois conférences, réalisé une large consultation nationale et rassemblé les textes nationaux et européens relatifs au Lifelong Learning afin de créer une bibliographie de référence. Le site internet www.s3l.lu documente ces différentes étapes.

Le projet a abouti à une proposition pour une stratégie nationale du Lifelong Learning.

Les travaux sur le livre blanc ont continué au cours du 2^e semestre 2012. Sa version finale, portée par un consensus des acteurs impliqués, a été présentée à la conférence annuelle d'ANEFORÉ le 22 novembre 2012. Elle a ensuite été approuvée par le Conseil de gouvernement le 23 novembre 2012.

Le document énonce les orientations générales de la stratégie et laisse aux acteurs concernés la liberté de déterminer un plan d'action concret pour les années à venir.

Les huit mesures proposées sont les suivantes :

1. mettre en place le cadre national des qualifications ;
2. adapter le dispositif du Lifelong Learning au cycle de vie de l'apprenant ;
3. ajuster le dispositif du Lifelong Learning à la diversité de la société luxembourgeoise ;
4. concentrer toutes les informations sur le Lifelong Learning sur une même plate-forme ;
5. développer la qualité en matière de formation des adultes ;
6. professionnaliser le dispositif d'orientation du Lifelong Learning ;
7. rendre l'individu responsable de son orientation ;
8. créer une commission consultative du Lifelong Learning ayant pour mission de développer un plan d'actions concrètes.

7. Les dispositifs d'orientation et de certification

7.1. Le cadre national des qualifications

Adopté par les institutions européennes en 2008, le cadre européen des certifications pour l'éducation et la formation tout au long de la vie (CEC) est un cadre de référence commun qui permet aux pays européens d'établir un lien entre leurs systèmes de certification. Il joue le rôle d'outil de transposition pour faciliter la lecture et la compréhension des certifications des différents systèmes européens. Il a deux objectifs principaux: promouvoir la mobilité des citoyens entre les pays et faciliter l'éducation et la formation tout au long de la vie. Il est étroitement lié au cadre des certifications de l'Espace européen de l'enseignement supérieur.

En juin 2012, le Luxembourg a présenté au groupe consultatif européen pour le cadre européen des certifications son *Rapport de référencement du cadre luxembourgeois des qualifications vers le cadre européen des certifications pour la formation tout au long de la vie et le cadre de qualification dans l'espace européen de l'Enseignement Supérieur*. Ce rapport officiel comprend, outre une présentation du système d'éducation et de formation luxembourgeois, un chapitre sur le développement du cadre luxembourgeois ainsi que 10 critères de référencement, base commune aux États membres pour le processus de mise en correspondance.

Cette présentation clôt la première étape de la mise en place du cadre national des qualifications, étape démarrée en 2006 et constituée de nombreux travaux techniques et consultations. La deuxième étape concernera aussi bien des éléments techniques (p.ex. procédure d'accréditation pour les qualifications non-formelles) que la promotion auprès du grand public du cadre comme outil de référence et d'orientation.

7.2. Ouverture de la Maison de l'orientation

Le 26 septembre 2012, la Maison de l'orientation a ouvert officiellement ses portes à Luxembourg-Ville, Place de l'Étoile (58, bd G.-D. Charlotte, L-1130 Luxembourg).

Elle regroupe sous un même toit cinq services de trois ministères, spécialisés entre autres dans l'information, la consultation et l'accompagnement des personnes qui cherchent une formation ou un métier.

En 2011, le gouvernement a chargé les services compétents de la mise en place de la Maison de l'orientation. Entre janvier et novembre 2012, les services s'y sont progressivement installés. La gestion courante et la coordination ont été confiées au ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle (MENFP), lequel a créé un comité de pilotage, composé des responsables des cinq services.

Les services regroupés dans la Maison de l'orientation sont :

- le bureau régional Luxembourg de l'Action locale pour jeunes (MENFP),
- le Centre de psychologie et d'orientation scolaires (MENFP),
- la Cellule d'accueil scolaire pour élèves nouveaux arrivants - CASNA (MENFP),
- le Service d'orientation professionnelle de l'Agence pour le développement de l'emploi (ministère du Travail et de l'Emploi),
- l'antenne régionale Centre du Service national de la Jeunesse (ministère de la Famille et de l'Intégration).

Le Centre de documentation et d'information sur l'enseignement supérieur du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (CEDIES) collabore avec les services de la Maison de l'orientation.

Deux asbl y ont également leurs bureaux: l'Agence nationale pour le programme européen d'éducation et de formation tout au long de la vie (Anefore asbl) et la Fédération des associations de parents d'élèves du Luxembourg (FAPEL asbl).

Les services installés dans la Maison de l'orientation ont pour mission commune d'améliorer l'orientation, de réduire le décrochage scolaire et de faciliter l'accès au marché du travail. Dans le cadre de l'orientation tout au long de la vie, la Maison de l'orientation accueille également les personnes adultes qui demandent information et conseil pour se réorienter professionnellement.

Le regroupement dans des locaux communs permet aux services concernés de mieux coordonner leurs activités d'information et d'orientation et de créer des synergies autour d'une politique d'orientation commune. Il facilite le travail en réseau, notamment la collaboration avec tous les autres acteurs de l'orientation scolaire et professionnelle au Luxembourg et l'élaboration de nouvelles initiatives.

7.3. Les activités de l'Action locale pour jeunes (ALJ)

Dans les dix bureaux régionaux de l'ALJ, le personnel composé d'éducateurs gradués (14,75 postes en tout) accompagne les jeunes en transition de l'école à la vie active, souhaitant réintégrer le système scolaire ou cherchant des informations/solutions pour leur situation professionnelle, scolaire ou privée.

Préparation des élèves des classes de 9e à la transition école - vie active

L'ALJ organise les stages « Op der Sich no enger Ausbildungsplaz » (OSNA) avec la participation du Service d'orientation professionnelle de l'ADEM (Agence pour le développement de l'emploi). En 2011-2012, 136 classes, soit 2000 élèves, ont pris part à ces stages d'une journée. La démarche consiste à accompagner de jeunes sortants, ayant peu de compétences clefs, dans leurs démarches à la recherche d'un poste d'apprentissage. Cette activité débute au troisième trimestre et se poursuit jusqu'au moment où le jeune a trouvé un poste d'apprentissage ou une autre solution.

Dans chaque lycée technique offrant le régime préparatoire, un ou plusieurs enseignants déchargés collaborent avec les bureaux régionaux. Ils organisent et évaluent les stages d'orientation professionnelle (STOP) : plus de 3 600 stages d'une durée d'une à deux semaines en 2011-2012 ; ils préparent et participent aux stages OSNA et communiquent au bureau régional de l'ALJ les données des sortants à la fin de l'année scolaire (1 920 élèves en 2011-2012).

Au cours des mois de novembre et décembre 2012, les bureaux régionaux ont organisé une formation continue sur la transition école-vie active pour 116 enseignants des classes du cycle inférieur, en majorité du régime préparatoire.

Suivi et accompagnement des jeunes pendant la phase de transition école-vie active

L'ALJ fait le suivi

- des élèves sortant des classes du cycle inférieur de l'enseignement secondaire technique orientés vers la formation professionnelle (DAP ou CCP),
- des élèves sortant des classes IPDM,
- des élèves sortant de l'École de la 2^e Chance (E2C),
- des jeunes ayant quitté prématurément le système scolaire luxembourgeois,
- des jeunes ayant terminé le CCP.

Le suivi consiste en un accompagnement lors de la phase de transition à tout jeune qui en fait la demande.

En été 2012, l'ALJ a contacté 1 920 sortants des classes de 9e, IPDM et CLIJA orientés vers le régime professionnel à la recherche d'un poste d'apprentissage (DAP ou CCP) pour la rentrée 2012-2013.

Entre septembre 2011 et septembre 2012, 2 480 décrocheurs scolaires ont été contactés. Ce travail personnalisé comprend la prise en considération de la situation de vie du jeune, l'élaboration d'un (nouveau) projet professionnel, l'accompagnement dans les démarches pour réaliser le projet professionnel et l'orientation vers d'autres services. Dans ce cadre, les bureaux régionaux ALJ ont organisé

des stages d'orientation professionnelle de courte durée afin de permettre à 76 jeunes d'établir un nouveau projet professionnel réaliste (voir page 29).

Participation aux activités proposées par d'autres services ou institutions

En avril 2012 le bureau régional Luxembourg a déménagé dans la Maison de l'orientation afin de faciliter la collaboration avec les autres services et l'accès des jeunes aux informations. Dans cette même logique, le bureau régional d'Esch/Alzette a déménagé fin septembre dans le bâtiment de l'ADEM à Belval.

L'ALJ a participé, avec le Service d'Orientation professionnelle de l'ADEM, aux ateliers « Bock Drop », organisés par le Service national de la jeunesse (SNJ). Ces ateliers informent les jeunes sur les services susceptibles de les aider dans leur orientation et intégration professionnelles.

En novembre, l'ALJ était présente au stand de la Maison de l'orientation lors de la Foire de l'Étudiant.

8. La transposition dans l'Éducation nationale de la réforme de la Fonction publique

La transposition des mesures de réforme dans le secteur de l'Éducation nationale vise à tenir compte des spécificités sectorielles de l'enseignement sans pour autant perdre de vue les grands principes à la base de la réforme.

Les sujets suivants ont été traités en 2012 et ont débouché sur des propositions de transposition pour l'enseignement fondamental:

- la gestion par objectifs ;
- le système d'appréciation des compétences personnelles et professionnelles ;
- le système d'appréciation des compétences de direction et d'encadrement des fonctions dirigeantes ;
- la procédure d'amélioration des prestations professionnelles ;
- la restructuration des carrières ;
- la bonification d'ancienneté ;
- la majoration d'échelon et les postes à responsabilité.

En ce qui concerne les autres mesures des réformes, elles feront l'objet de discussions ultérieures. Il s'agit des points suivants :

- la réorganisation du stage ;
- la fonctionnarisation des employés de l'État ;
- le rapport de fin d'activités ;
- le code de déontologie ;
- le « lifelong learning ».

Des échanges réguliers ont eu lieu avec des représentants syndicaux. Deux syndicats ont refusé de participer à ces échanges. Ils ont engagé devant la commission de conciliation une procédure qui les oppose au Gouvernement. Les deux syndicats refusent la proposition du Gouvernement de discuter en détail, avec la ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, des modalités spécifiques que nécessiterait la transposition de la réforme dans le secteur de l'éducation. Le différend qui oppose les deux syndicats n'ayant pas pu être résolu, une demande de médiation a été soumise au Conseil d'État. Un médiateur a été désigné par le Président du Conseil d'État conformément à l'article 2, paragraphe 3 de la loi du 16 avril 1979 portant réglementation de la grève dans les services de l'État et des établissements public placés sous le contrôle direct de l'État. La procédure de médiation est en cours.

9. La création et l'exploitation d'une base de données à caractère personnel relative aux élèves

Le projet de loi relatif au traitement de données à caractère personnel concernant les élèves, engagé dans la procédure législative depuis mai 2011, suit son chemin. La Commission de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle et des Sports s'est réunie à plusieurs reprises en 2012 et a adopté en juin une série de 17 amendements. Dans son avis du 13 novembre 2012, le Conseil d'État constate que la commission parlementaire a fait droit à la plupart de ses observations et propositions et donné une suite favorable aux deux oppositions formelles émises par lui dans son avis du 6 décembre 2011. À titre de rappel, le Conseil d'État s'était opposé à la formulation de la finalité consistant dans « l'accomplissement des missions de l'école en général » jugée trop imprécise, trop large et trop extensive, de même qu'il s'était opposé à la durée de conservation des données personnelles soumises au traitement, fixée initialement à 15 ans après la fin du cursus scolaire.

Le Conseil d'État a cependant maintenu ses réticences quant à la nécessité de soumettre les photographies des élèves au traitement informatique tel que prévu dans le projet de loi, traitement qui constituerait une ingérence dans la vie privée ne pouvant être acceptée que dans la mesure où elle serait légitime et proportionnée par rapport à la finalité à atteindre. Le Conseil d'État peut se déclarer d'accord à ce que les photographies des élèves soient reproduites sur les cartes « myCard » détenues par leurs titulaires pour servir d'élément de nature à les identifier comme tels. En revanche, il s'oppose à ce qu'elles soient conservées dans un fichier centralisé au-delà du délai strictement nécessaire à la confection des cartes.

Cédant aux critiques du Conseil d'État, la commission parlementaire s'est ralliée à sa proposition concernant l'inscription dans le texte d'une disposition prévoyant que les photographies ne seraient conservées que pendant une durée de deux mois après la délivrance de la carte d'élève électronique et seraient définitivement supprimées à l'expiration de ce délai.

Dans le contexte des photographies, le Conseil d'État s'était par ailleurs demandé si la carte d'élève « myCard » disposait d'un encadrement réglementaire suffisant compte tenu de la multitude des fonctions qu'elle est censée remplir et de sa large diffusion au niveau de tous les élèves, voire de son caractère obligatoire. Reconnaisant le bien-fondé du souci du Conseil d'État, la commission a estimé opportun de conférer, dans le cadre du projet de loi, à la carte d'élève la base légale indispensable à une réglementation ultérieure.

Le projet de loi devrait être soumis au vote des députés début 2013 après avoir reçu le feu vert du Conseil d'État dans un deuxième avis complémentaire daté du 21 décembre 2012.

10. Les mesures pour les jeunes en difficultés, à besoins éducatifs spécifiques ou en situation de décrochage scolaire

10.1. L'École de la 2^e Chance

En juillet 2012, 47 apprenants ont clôturé leur formation à l'E2C:

- 22 (47 %) ont intégré des classes de lycées et lycées techniques ;
- 11 (23 %) ont intégré une classe de l'E2C en septembre 2012 ;
- 5 (11 %) ont intégré le monde du travail ;
- 9 (19 %) restent à la recherche d'une situation positive.

Développement de l'offre scolaire à partir de septembre 2012

Depuis la rentrée scolaire 2012-2013, l'E2C est installée dans l'ancienne infrastructure du Lycée Ermesinde à Luxembourg-Hollerich et y accueille 147 apprenants dans les classes suivantes :

Classe	Critères d'admission	
9 ^e de base (EST)	sur dossier	16 - 24 ans
9 ^e avancée (EST)	réussite d'une 9 ^e pratique/polyvalente ou d'une 9 ^e de base à l'E2C	16 - 24 ans
4 ^e M (ES)	réussite d'une 5 ^e , d'une 9 ^e théorique ou d'une 9 ^e avancée à l'E2C	au moins 17 ans
3 ^e G (ES)	réussite d'une 4 ^e ou d'une 10 ^e du régime technique ou d'une 4 ^e à l'E2C	au moins 18 ans
Formation professionnelle (EST) – 10 ^e DAP (électricien, cuisinier, pépiniériste-paysagiste)	réussite d'une 9 ^e pratique/polyvalente, d'une 9 ^e de base ou avancée à l'E2C	au moins 18 ans

Des groupes-classes sont organisés et encadrés par quatre équipes pédagogiques composées de 21 enseignants, six éducateurs et un psychologue.

Organisation pédagogique

Le tuteur assure l'accompagnement individualisé, didactique et socio-pédagogique à l'école à raison d'une heure par semaine par apprenant. L'apprenant réalise dans deux branches, dont une langue, un portfolio qui documente ses acquis sous forme de productions personnelles.

En septembre 2012, un département « stages » a été créé afin de faire face aux défis de l'orientation scolaire et de l'insertion professionnelle des apprenants de l'E2C.

Des enseignants de l'E2C collaborent avec le BIEF (bureau d'ingénierie de l'éducation et de la formation à Louvain-la-Neuve), afin de structurer les contenus pédagogiques sous forme de modules suivant le cadre luxembourgeois de qualification.

L'Institut für Gymnasial- und Berufspädagogik der Universität Zürich est chargé de l'accompagnement didactique de l'E2C. Des concertations avec le réseau des E2C – France continuent à être organisées de façon régulière en 2012-2013, notamment avec l'École de la 2^e Chance de Marseille.

10.2. Les classes-relais ou classes « mosaïques »

Dans le cadre du plan d'action concernant la prévention du décrochage scolaire, le projet « Prävention der Schulverweigerung » a été mis en place en 2005-2006 dans 4 lycées, puis le règlement grand-ducal du 25 mars 2009 déterminant les modalités d'après lesquelles les lycées organisent des activités ou des classes

pour prévenir l'exclusion scolaire d'élèves ayant des difficultés d'apprentissage ou de comportement graves avant d'avoir obtenu une qualification a institutionnalisé les classes mosaïques.

Par un appui fondé sur un plan de prise en charge individualisé temporaire de 6 à 12 semaines, la « classe mosaïque » vise une réinsertion et une resocialisation des élèves dans leur classe initiale ou dans une classe adaptée à leur développement.

En 2011-2012, 23 classes mosaïques dans 20 lycées ont accueilli un total de 259 élèves (69 filles et 190 garçons), soit une augmentation de 26,3 % par rapport à l'année précédente. Depuis leur mise en place, les classes mosaïques ont accueilli un total de 980 élèves (208 filles et 772 garçons).

Dans les années passées, la prise en charge individualisée dans une classe mosaïque a eu des effets positifs auprès de deux tiers des élèves c.-à-d. une réinsertion ou resocialisation et la poursuite du cursus scolaire. Pour un tiers des élèves, ces objectifs n'ont pas pu être atteints, mais des améliorations ont été constatées sur le plan social et familial. Nombre de situations complexes multifactorielles dépassent le champ d'action des classes mosaïques : troubles psychiques, problèmes d'addiction, troubles d'apprentissage graves.

En 2010-2011, les résultats ont été très positifs concernant la réintégration aux cours réguliers : 81,6 % des élèves des classes mosaïques ont réintégré une classe dans leur lycée.

Durant l'année scolaire 2011-2012 l'accent a été mis sur le réseautage et l'échange entre les équipes des classes mosaïques. L'Institut de formation continue a organisé plusieurs formations sur les classes mosaïques.

10.3. La structure d'accueil pour élèves à comportement difficile

Le ministère de l'Éducation nationale a préparé en 2012 la mise en place d'une structure d'accueil pour élèves à comportement difficile. Elle accueillera des élèves de 11 à 15 ans qui pâtissent de sévères troubles de comportement et risquent d'être orientés vers des structures spécialisées à l'étranger. Le but est de réintégrer le plus rapidement possible ces élèves dans une classe régulière, après un séjour maximal de deux ans dans la structure.

Une importance particulière est accordée au suivi de ces élèves dans un cadre scolaire très structuré, avec un enseignement en petit groupe. Les élèves y apprendront à améliorer leurs stratégies d'apprentissage et à retrouver la motivation pour la formation scolaire. Les troubles de comportement apparaissant lors des cours seront pris en charge par l'éducateur gradué de permanence et par le pédagogue. Un médecin pédopsychiatre est disponible quatre heures par semaine pour conseiller l'équipe enseignante et socio-pédagogique et pour faire le contact, le cas échéant, avec les médecins traitant les élèves.

Le projet est géré par le SCRIPT en collaboration avec le Lycée technique de Bonnevoie. L'accompagnement et la supervision sont assurés par l'école « Zentrum für schulische und psychosoziale Rehabilitation » (Drk-Kliniken, Berlin). Une convention est conclue avec la Ville de Luxembourg, partenaire du projet.

Le projet démarre en tant que projet-pilote à partir de janvier 2013 pour 12 élèves sur le site de l'Izeger Stee utilisé dans le passé par le CAPEL.

10.4. Les besoins éducatifs particuliers des élèves lors de l'évaluation au lycée

En application de la loi du 15 juillet 2011 visant l'accès aux qualifications scolaires et professionnelles des élèves à besoins éducatifs particuliers, la commission des aménagements raisonnables (CAR) a été saisie par 23 lycées.

La CAR a fixé des aménagements raisonnables pour 59 élèves après avoir entendu les parents et les personnes de référence nommées par les directeurs des lycées. Il y a eu 29 demandes d'élèves de 2^e-1^{re} ou 12^e-13^e-14^e, 12 demandes de 4^e-3^e ou 10-11^e et 18 demandes de classes inférieures.

Les aménagements raisonnables retenus ont porté sur une majoration du temps lors des épreuves, une présentation adaptée des questionnaires et le recours à des aides technologiques et humaines.

La mise en œuvre en 2012 de cette loi du 15 juillet 2011 a ainsi permis l'inclusion dans les cours réguliers de nos lycées d'élèves qui jusque-là restaient exclus à cause d'une déficience ou d'un handicap. Cette démarche n'améliore pas seulement l'équité de nos écoles, mais elle contribue également au développement des compétences transversales en éducation citoyenne des autres membres de la communauté scolaire.

10.5. Les cours d'orientation et d'initiation professionnelles (COIP)

Les COIP sont organisés par les Centres nationaux de formation professionnelle continue ; les mêmes cours organisés dans les lycées sont désignés par l'acronyme IPDM : Initiation Professionnelle Divers Métiers. Douze lycées et les deux CNFPC offrent ces cours. Ils s'adressent aux élèves âgés de plus de 15 ans qui ne remplissent pas les conditions pour accéder au régime professionnel de l'enseignement secondaire technique, qui ne disposent pas des compétences nécessaires pour accéder au marché de l'emploi et/ou qui ont quitté prématurément l'école, afin qu'ils réintègrent le système éducatif. L'enseignement est dispensé par modules. L'approche éducative se fonde sur les compétences en vue de favoriser un apprentissage concret, actif et durable. La formation est complétée par un ou plusieurs stages en entreprise.

En 2012-2013, les IPDM/COIP comptent 326 inscriptions, pratiquement comme en 2011-2012, mais inférieur d'un quart par rapport à 2009-2010. En 2012, le bilan des premières années de fonctionnement a été publié : *Rapport 2007-2011: Cours d'orientation et d'initiation professionnelles (COIP) / Insertion professionnelle divers métiers (IPDM)*.

10.6. La détection des difficultés chez les enfants en bas âge

Les services audio-phonologiques du ministère de la Santé proposent des dépistages et des interventions dans les domaines de l'audition et du langage. Le dépistage systématique au niveau scolaire vise les élèves du cycle 1.2.

Le Centre de Logopédie prend en charge les enfants présentant un trouble de la parole dès l'âge scolaire et les enfants avec déficiences auditives graves dès leur signalisation.

LBK1, le « Lëtzebuerger Beobachtungskonzept fir den 1. Cycle », a été conçu pour aider le personnel enseignant et éducatif du premier cycle de l'École fondamentale à suivre, comprendre et documenter les apprentissages de l'élève (voir page 13).

10.7. La collaboration avec la médecine scolaire

Le Centre de psychologie et d'orientation scolaires (CPOS) et les Services de psychologie et d'orientation scolaires (SPOS) des lycées poursuivent une collaboration régulière avec la division de la médecine scolaire pour assurer le suivi de l'élève ayant un problème de santé physique ou psychique et pour élaborer des projets de prévention.

Le ministère participe aux groupes de travail suivants :

- groupe de travail interministériel « alcool »,
- groupe de travail interministériel « toxicomanies »,
- groupe de travail interministériel de promotion et d'éducation à la santé affective et sexuelle (PROMESSA),
- sous-groupe de pilotage interministériel « éducation sexuelle et affective » (ESA),
- comité de surveillance du SIDA,
- comité interministériel « Gesond lessen, méi Bewegen » (GIMB),
- groupe de travail interministériel « prévention du suicide » (GT-PNPSL),
- groupe permanent d'encadrement psycho-traumatologique (GPEPT).

10.8. La prise en charge psychiatrique

Les élèves hospitalisés

Quatre instituteurs de la Ville de Luxembourg enseignent à la clinique pédiatrique du Centre hospitalier de Luxembourg. Une enseignante de la réserve des suppléants est détachée au Centre de réhabilitation au Kirchberg.

Deux enseignants du Lycée Josy Barthel de Mamer enseignent à la Psychiatrie juvénile à l'Hôpital Kirchberg pour en moyenne 24 élèves hospitalisés qui y restent en général de 1 à 3 mois. Deux enseignants du Nordstad-Lycée enseignent à la Psychiatrie juvénile à Ettelbrück pour une douzaine d'élèves hospitalisés à longue ou moyenne durée.

Les enfants souffrant de troubles psychiques

Le Service de détection et d'intervention précoce (SDIP), inauguré en 2008, est un projet commun au ministère de l'Éducation nationale, au ministère de la Santé et à l'Hôpital Kirchberg. Son objectif est de diminuer l'échec scolaire chez les adolescents souffrant de troubles psychiques en offrant un accompagnement individualisé. Le SDIP fonctionne en tant que service de l'Hôpital Kirchberg, qui met également à disposition le personnel. Le ministère de l'Éducation nationale prend à sa charge les dépenses relatives à la location des locaux, à l'ameublement et aux frais courants.

En 2012, le SDIP a accueilli 175 adolescents de 9 à 20 ans, avec une moyenne d'âge de 14-15 ans. 67% sont des garçons ; 33% des filles. Ces jeunes ont été orientés vers le SDIP à 50% par le SPOS d'un lycée ou par un internat scolaire, 14% par un foyer, 10% par un médecin, 15% par des services d'aide aux jeunes. Les principaux motifs pour la consultation ont été comme l'année passée des troubles du comportement social (28%), des indications du type ADS-ADHS (23%), des problèmes liés à l'école (angoisse, manque de motivation, refus scolaire, mobbing : 12%) et des épisodes dépressifs et stress post-traumatique (18%).

10.9. Les élèves scolarisés à l'étranger

Au 15 septembre 2012, 154 élèves étaient scolarisés à l'étranger suite à une décision de la commission médico-psycho-pédagogique nationale (CMPPN, du juge de la Jeunesse ou d'un service de psychiatrie infantile ou juvénile: 99 élèves en Allemagne, 55 en Belgique, 2 en France et 1 en Angleterre. Une majorité de ces élèves sont scolarisés à l'étranger afin de remédier à des troubles du comportement et/ou des troubles d'apprentissage. Les frais de scolarisation et de formation professionnelle sont pris en charge par l'État. Le service de l'Éducation différenciée assure le suivi des élèves orientés par la CMPP nationale.

En 2011-12, les écoles de la communauté germanophone de Belgique, à St. Vith et Eupen, ont accueilli 82 élèves luxembourgeois. Pour 58 de ces élèves, les frais sont pris en charge par le service de l'Éducation différenciée. Pour les autres, ce n'est pas le cas car les parents ont choisi eux-mêmes de scolariser leur enfant à l'étranger.

10.10. Les jeunes en situation de décrochage scolaire

L'accompagnement des élèves en risque de marginalisation scolaire et sociale a été renforcé par l'engagement d'une vingtaine d'éducateurs gradués.

Presque 50 projets dans une vingtaine de lycées ciblent explicitement la population scolaire en danger de décrochage. Tous les ans, chacun de ces projets fait l'objet d'un rapport avisé par une commission spécifique, dans le cadre de la loi du 6 février 2009 relative à l'obligation scolaire.

Les démarches ciblées de l'Action locale pour Jeunes (ALJ), la création de classes pour des élèves n'ayant pas accès à une formation professionnelle, le plan d'action pour l'inclusion des élèves à besoins spécifiques et la prise en charge spécifique des élèves à difficultés de comportement dans le cadre des classes

mosaïques ont permis d'améliorer le maintien scolaire et de contribuer ainsi à la qualité de l'éducation citoyenne de ces jeunes, qui en ont le plus besoin.

Le ministère assure depuis 2005 un suivi personnalisé des élèves quittant l'école sans diplôme. Le relevé nominatif de ces jeunes est établi de mois en mois (voir page 22).

La 7^e étude sur le décrochage scolaire au Luxembourg sera publiée début 2013 et portera sur les élèves qui ont abandonné leurs études secondaires ou secondaires techniques pendant l'année scolaire 2010-2011.

Étude	Nombre d'élèves ayant quitté l'école	Durée période	Nombre moyen mensuel
1. (1.11.2003-31.10.2004)	1 984	12 mois	165,3
2. (1.11.2004-30.4.2006)	2 422	18 mois	134,6
3. (1.5.2006-30.4.2007)	1 320	12 mois	110,0
4. Année scolaire 2007-2008	1 928	12 mois	160,7
5. Année scolaire 2008-2009	1 690	12 mois	140,8
6. Année scolaire 2009-2010	1660	12 mois	138,3
7. Année scolaire 2010-2011	1888	12 mois	157,3

Parmi les 1 888 élèves qui ont quitté l'école en 2010-2011 :

- 525 ont déménagé à l'étranger ou n'ont pas pu être joints malgré les efforts de l'ALJ ; la grande majorité de ces anciens élèves a probablement quitté le pays;
- 719 sont des décrocheurs temporaires : ils se sont inscrits entre-temps dans une autre école, au Luxembourg (535) ou à l'étranger (184);
- 644 sont des décrocheurs permanents : ils ont définitivement quitté l'école :
 - 177 ont un emploi,
 - 57 se retrouvent dans une mesure d'emploi,
 - 150 s'étaient réinscrits et ont à nouveau décroché,
 - 260 sont sans aucune occupation.

Le calcul du taux de décrochage théorique se fonde sur l'effectif d'une cohorte d'élèves entrant en classe de 7^e/VII^e d'une année scolaire donnée jusqu'à la fin de leur scolarité théorique.

Groupe	Année scolaire correspondante	Élèves entrant en 7e/VIIe	Taux de décrochage permanent théorique
1	2003/2004	5 128	17,2%
2	2005/2006	5 161	14,9%
3	2006/2007	5 455	9,4%
4	2007/2008	5 454	11,2%
5	2008/2009	5 588	9,0%
6	2009/2010	5 604	9,0%
7	2010/2011	5473	9,0%

Le taux de jeunes ayant définitivement quitté l'école sans diplôme a fortement diminué de 2003 à 2011 et se situe en-dessous des objectifs fixés par l'Union européenne.

10.11. Les aides psychologiques et sociales du Centre de psychologie et d'orientation scolaires (CPOS)

Les consultations du CPOS

Le Centre de consultation pour jeunes et familles du CPOS s'adresse aux jeunes de 12 à 29 ans et traite les demandes de prise en charge suivantes :

- conseils psychologiques,
- suivis psychologiques,
- psychothérapies de type court et long (systémique, analytique, cognitivo-comportementale, brève, intégrative),
- prise en charge des troubles d'apprentissage et du comportement.

Les adolescents qui viennent consulter présentent entre autres des problèmes scolaires, relationnels et familiaux. Des troubles de dépendances, de la personnalité, du comportement, de l'humeur, névrotiques ou cognitifs peuvent également se présenter.

Le CPOS collabore avec les différentes institutions psycho-sociales nationales ainsi qu'avec les psychiatres et psychothérapeutes des secteurs public et privé.

Parmi les jeunes pris en charge, un tiers a consulté pour des raisons psychologiques. Parmi ceux-ci une nette progression des troubles de l'humeur est à constater.

Le CPOS a effectué un accompagnement social d'une trentaine de personnes. Il a également traité une dizaine de dossiers de médiation scolaire.

Une soixantaine d'élèves présentant des difficultés de lecture, d'écriture ou de calcul ont été signalés au CPOS par les Services de psychologie et d'orientation scolaires (SPOS) ou des enseignants. Ces élèves ont passé des tests permettant de déceler ces problèmes d'apprentissage. 43 élèves ont présenté les symptômes inhérents à une « Lese-Rechtschreibschwäche », et 11 à une dyscalculie. Au cours de l'année écoulée, 52 élèves ont profité de séances de thérapie renforcée régulière en allemand, en français ou en calcul proposées par le CPOS.

Les aides financières du CPOS

Le CPOS accorde des subsides extraordinaires à des élèves de familles à revenus modestes fréquentant les enseignements primaire et secondaire à l'étranger.

Les subsides sont attribués selon les critères sociaux et sont divisés en 3 volets :

- remboursement des frais de minerval,
- remboursement des frais d'internat,
- aide supplémentaire.

En 2011-2012, 120 subsides ont été accordés, soit un budget total dépensé de 60.068 €.

Le CPOS accorde également des subsides en faveur des élèves suivant l'enseignement secondaire et secondaire technique au Grand-Duché de Luxembourg.

Il existe quatre types de subsides :

2011-2012	Nombre de subsides	Budget total dépensé
1) Subsides pour élèves de familles à revenus modestes	4.332 Dont : <ul style="list-style-type: none"> • 97 forfaits de 165 € aux demandeurs d'asile • 113 avances sur subsides pour bons d'achat de matériel scolaire • 30 aides supplémentaires pour frais d'internat • 21 aides supplémentaires pour frais de minerval • 13 aides supplémentaires pour équipements spéciaux 	1.782.789 € (subsides variant entre 240 € et 650 €)
2) Subsides pour cas sociaux graves (élèves vivant seuls)	162 (max 550 €/mois) (1/3 Logement social encadré ; 1/3 Wunnengshëllef asbl ; 1/3 Logement secteur privé)	639.952 €
3) Subsides pour élèves de familles à revenus modestes - dépenses spéciales: minerval au Lycée Vauban, École Européenne, Waldorfschoul	8	9.276 €
4) Remboursement du minerval du conservatoire pour les élèves des classes F de l'enseignement secondaire		15.334 €

Par ailleurs, 5 500 élèves fréquentant l'enseignement secondaire ou secondaire technique à plein temps et remplissant les conditions pour l'obtention d'un subside alloué par le CPOS sur base des critères sociaux ont obtenu à la rentrée 2012 un forfait de 300 € pour l'achat de livres scolaires, soit un budget total dépensé de 1.650.000 €.

10.12. Le Groupe d'accompagnement psychologique en milieu scolaire (GAP)

Le Groupe d'accompagnement psychologique a pour mission d'intervenir sur demande dans les écoles et lycées touchés par un drame : accident grave, décès, suicide ou évènement majeur entraînant de nombreuses victimes. Le GAP agit en étroite collaboration avec d'autres structures de soutien et propose aux concernés un suivi psychologique à moyen et à long terme. Le GAP a été interpellé plusieurs fois sur le terrain avec des interventions en classe et des suivis psychologiques individuels dans huit lycées et une école fondamentale. Le GAP a soutenu les SPOS lors de manifestations de prévention contre le suicide. Il assure une help line téléphonique, destinée aux professionnels et propose une formation aux membres des SPOS : « Drames en milieu scolaire – la confrontation avec la mort et le suicide ».

Les membres du GAP participent régulièrement à des formations et des conférences organisées au niveau national et international qui sont en relation avec les violences scolaires et la prise en charge psychologique des victimes lors d'évènements majeurs.

10.13. Les jeunes placés au Centre socio-éducatif

Le Centre socio-éducatif de l'État (CSEE) accueille des mineurs placés sur décision du tribunal de la jeunesse dans le cadre de la loi sur la protection de la jeunesse. Le CSEE héberge des adolescentes à Schressig (30 lits) et des adolescents à Dreibern (48 lits).

Le CSEE dispose d'un Institut d'enseignement socio-éducatif (IES) dont l'organisation scolaire et administrative est arrêtée par la commission de surveillance et de coordination du CSEE. Le ministre de l'Éducation nationale nomme un collège d'inspection chargé notamment de la surveillance de la qualité de l'enseignement, de la supervision pédagogique et du contrôle de la mise en application pédagogique de l'organisation scolaire. Les inspecteurs se sont réunis quatre fois ; ils ont inspecté les cours de l'IES et rencontré les enseignants. Les observations sur les déficiences infrastructurelles ont été signalées à la direction du Centre socio-éducatif.

L'enseignement est co-éducatif et obligatoire pour tous les mineurs qui n'exercent pas d'activité scolaire ou professionnelle à l'extérieur du centre. Il offre les cours des classes régulières du régime préparatoire et du cycle inférieur de l'enseignement secondaire technique, des cours d'initiation socio-professionnelle (ateliers), des programmes individualisés, la mise en place de mesures d'intégration professionnelle et des activités à option. Les élèves des classes régulières sont susceptibles d'obtenir une certification dans le cadre de l'enseignement secondaire technique et de se voir décerner des bulletins en tant qu'élèves du Lycée technique Joseph Bech.

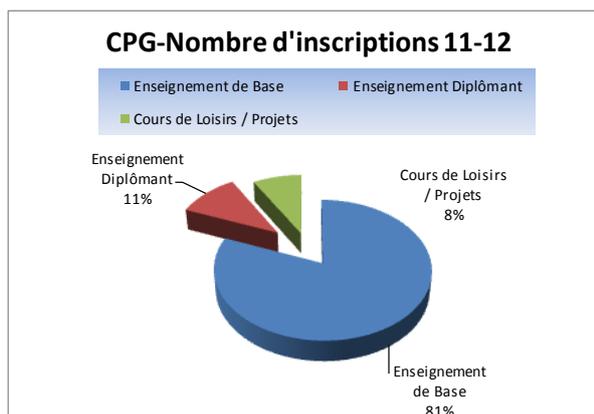
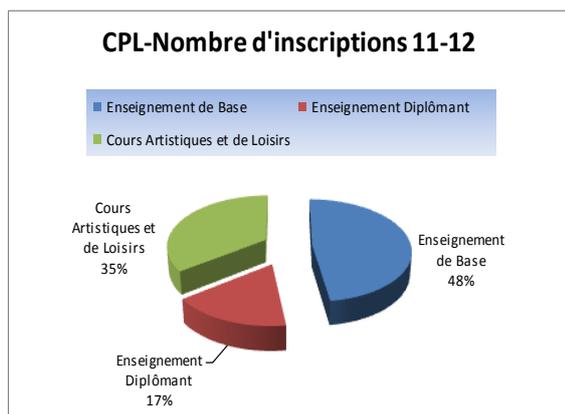
En l'année 2012, 117 élèves, dont 81 garçons et 36 filles, ont suivi une formation à l'IES.

10.14. Les détenus en centres pénitentiaires

Le service Enseignement et Formation des Centres pénitentiaires de l'État offre des cours d'enseignement général ou des cours permettant de suivre une formation de l'enseignement secondaire ou secondaire technique aux détenus des deux centres pénitentiaires, à Schrässig-Kohlenberg (CPL) et Givenich (CPG). Ce service est placé sous la tutelle d'un chargé de direction dépendant directement du ministère de l'Éducation nationale et comprend une dizaine de chargés de cours.

L'enseignement en milieu carcéral est conçu comme une formation pour adultes, sauf lorsqu'il s'adresse aux mineurs. Tout contact entre mineurs et détenus adultes étant proscrit, les cours pour mineurs sont organisés exclusivement pour eux.

En 2011-2012, 2 filles et 13 garçons mineurs ont suivi un enseignement de base, respectivement un enseignement par modules dans le cadre de l'enseignement secondaire technique du régime préparatoire. 1255 inscriptions de 325 hommes et 36 femmes adultes ont été enregistrées. Chaque détenu peut s'inscrire dans une ou plusieurs branches.



11. La diversification de l'offre scolaire

11.1. Eis Schoul

L'école préscolaire et primaire de recherche « Eis Schoul », est une école en journée continue fondée sur la pédagogie inclusive qui vise à créer un milieu d'enseignement et d'éducation permettant à une grande diversité d'enfants d'apprendre et vivre ensemble. « Eis Schoul » constitue une école d'offre : les parents choisissent cette école pour leur enfant. L'école se fait connaître par des journées « portes ouvertes » et une brochure et son site internet www.eisschoul.lu. Lors de la rentrée 2012, il y a eu 141 préinscriptions pour 15 places libres au préscolaire.

Deux conteneurs installés en été 2012 par la Ville de Luxembourg ont agrandi l'espace disponible.

Début 2012, 92 enfants fréquentaient l'école, dont 10 enfants à besoins spécifiques. Trois enfants n'habitaient pas la Ville de Luxembourg. En cours d'année scolaire 2011-2012, quatre enfants ont quitté l'école pour cause de déménagement, quatre pour entrer dans des écoles spécialisées et neuf sont retournés dans leur ancienne école.

La demande d'une prise en charge des enfants pendant la journée continue a été croissante. De 30 à 40 enfants, dont une majorité du cycle 1, ont participé quotidiennement à l'encadrement périscolaire après la fin des cours ; 30 à 35 pendant les congés de la Toussaint, de Carnaval et de la Pentecôte.

L'équipe multi-professionnelle joue un rôle prépondérant. Elle est composée d'une assistante sociale, d'une orthophoniste, d'une pédagogue, d'une psychomotricienne et d'une psychologue.

« Eis Schoul » a organisé deux formations à l'intention des parents sur la démocratie familiale, avec le comité des parents d'élèves. Celui-ci a organisé trois conférences de la « Eltereschoul Janusz Korczak ». Ont également été proposées les conférences suivantes: « Pour une éducation à la citoyenneté: La participation démocratique des enfants dans la cité, la famille, l'école » avec Jean Le Gal, « Mein ABC der guten Schule » avec Otto Herz et « La pédagogie Freinet » avec Lothar Klein.

« Eis Schoul » se fonde sur la Convention internationale des droits de l'enfant. Deux expositions avec des productions des élèves de l'école ont été présentées, la première étant inaugurée à l'école lors de la fête d'été 2012, la deuxième à l'assemblée générale 2012 de l' « Ombudscomité fir d'Rechter vum Kand ».

Depuis 2012, l'école fait parvenir une lettre d'information hebdomadaire aux parents d'élèves. Deux courts métrages ont été réalisés en collaboration avec la cinéaste Julie Schroell, afin de documenter le concept d'apprentissage et la journée continue à « Eis Schoul ».

Le conseil scientifique de « Eis Schoul » regroupe des représentants du personnel et du comité des parents de l'école, de l'Université du Luxembourg et du ministère de l'Éducation nationale. En 2012, il a travaillé sur un cadre de collaboration entre l'Université du Luxembourg et « Eis Schoul ».

« Eis Schoul » figure depuis 2012 parmi les écoles partenaires de la formation du bachelier des Sciences éducatives de l'Université du Luxembourg élaborant un nouveau concept d'encadrement des étudiants-stagiaires. Elle a contribué à la mise en place du projet « Vuneneen a matenee léieren duerch Hospitatioun ».

L'école s'implique dans la mise en place d'un réseau d'échanges pédagogiques international. Elle est membre de l'association « Blick über den Zaun » (www.blickueberdenzaun.de), regroupant pour ce projet huit écoles fondamentales et secondaires de l'Allemagne, de la Suisse, de l'Italie et du Luxembourg. En 2012, un article rédigé par l'école sur la démocratie dans « Eis Schoul » a été publié dans le périodique « Le Nouvel Éducateur ».

11.2. Le projet de l'école fondamentale Jean-Jaurès

L'école Jean-Jaurès a ouvert ses portes à Esch-sur-Alzette à la rentrée 2006. L'objectif de l'école est d'offrir un encadrement et un enseignement tout au long de la journée ainsi qu'un espace de vie aux enfants où vivre et apprendre sont étroitement liés. Les enfants y sont encadrés de 7 à 19 heures, la présence est obligatoire pour les enfants de 8 à 15.30 heures du lundi au vendredi.

Durant l'année scolaire 2011-2012, l'école a pu consolider le projet grâce à l'achèvement de tous les travaux d'infrastructures et à la stabilité de l'équipe pédagogique. En avril, les parents ont été sollicités pour exprimer leur degré de satisfaction. Une grande majorité apprécie l'accueil en continu, lequel facilite un accompagnement global de l'enfant, plus d'écoute et ainsi plus de plaisir à se rendre à l'école pour les élèves. Au printemps, l'école a reçu le prix pour le concours « Schoulsportdag » et s'est distinguée par une organisation originale d'activités placées sous l'adage « Zesummen as schon gewonnen ». En décembre, l'association « Elteren a Pedagogen fir Integration » a remis à l'école le prix « Zesumme fir Integratioun ».

11.3. Le Lycée Ermesinde de Mersch (LEM)

Le LEM accueillait 478 élèves en 2011-2012 et 548 en 2012-2013. Le nombre de classes est passé de 30 à 35. Les nouvelles classes sont une classe d'accueil, une classe de l'Éducation différenciée, une 3^e B, une 2^e G et une 6^e classique.

En mai, 107 élèves de 5^e technique et de 4^e secondaire ont été orientés par les jurys externes, dont 68 ont quitté le lycée Ermesinde pour d'autres lycées.

L'année 2012 au LEM a été marquée notamment par :

- l'installation dans les nouvelles infrastructures à Beringen-Mersch, inaugurées en février;
- la première participation du LEM à l'examen national de fin d'études secondaires : 13 candidats, dont 12 réussites;
- le lancement de l'internat « Sigefroi »;
- le lancement du restaurant scolaire autonome « Mélusine » et l'ouverture du café « Gëlle Fra »;
- le lancement du magasin interne « Eise Kiosk » (vente de produits préparés et fabriqués au lycée);
- les spectacles « Peer Gynt » (Philharmonie), « Kings and Queens » (Théâtre des Capucins), « Acoustic Circus » (LEM), « Punk Rock » (LEM);
- la collaboration avec les « partenaires » du LEM : LBBA asbl (Luxembourg Basketball Academy), Feierblumm asbl (production de films), CLCCL asbl (Centre de langue et de culture chinoises du Luxembourg), Zaltimbanq' asbl (école de cirque) ;
- les deux visites traditionnelles, en janvier et en juin, du comité d'évaluation et d'innovation pédagogiques (CEIP) composé de professeurs d'universités étrangères, experts en matière d'éducation innovatrice.

11.4. Le projet de classes préparatoires aux Grandes Écoles

À partir de la rentrée 2013-2014, une classe préparatoire aux Grandes Écoles CPGE de commerce et de management françaises sera offerte au Lycée classique d'Echternach. Cette classe préparera les élèves aux concours d'entrée des 39 Grandes Écoles de commerce et de management en France qui comptent parmi les meilleurs et les plus prestigieux établissements d'enseignement supérieur. La convention de coopération y relative fut signée le 12 juillet 2012 par la ministre et le recteur de l'Académie de Nancy-Metz.

Le cycle d'études s'étend sur deux années et est équivalent à 120 crédits ECTS. La formation est ouverte en priorité aux détenteurs d'un diplôme de fin d'études secondaires luxembourgeois des sections B, C et D ou d'un diplôme reconnu équivalent. Le recrutement des enseignants de la classe CPGE a été lancé et une formation spécifique été mise en place par le biais d'un « tutorat » de l'équipe pédagogique du Lycée Georges de La Tour de Metz. Pour faire connaître la classe préparatoire, le Lycée classique d'Echternach a organisé des séances d'information dans les lycées du pays.

11.5. Le baccalauréat international (BI)

Le baccalauréat international est organisé par un organisme privé ayant son siège à Genève. Il jouit d'une excellente réputation internationale. Au Luxembourg, il est offert depuis longtemps par deux écoles privées, la Waldorfschoul (en français) et l'International School of Luxembourg (en anglais). Depuis 2006-2007, des classes francophones (IF) préparant au BI sont organisées au Lycée technique du Centre (LTC) et depuis 2007-2008 des classes à langue véhiculaire anglaise (IA) à l'Athénée de Luxembourg (AL).

Depuis 2011-12 pour la 5^e IA et 2012-2013 pour la 4^e IA, des classes internationales fonctionnent au Lycée technique Michel Lucius (LTML). L'équipe enseignante y prépare les enfants anglophones à accéder à une classe de 4^e internationale à l'Athénée, à intégrer une classe de l'enseignement secondaire ou à accéder aux certifications internationales [IGCSE](#) (International General Certificate of Secondary Education), préparant les élèves de 14-16 ans aux A-levels et au programme du BI.

	2006-07	2007-08	2008-09	2009-10	2010-2011	2011-2012	2012-13
LTC - Français							
4 IF	20	15	11	15	18	18	25
3 IF		18	10	11	13	19	16
2 BI			16	9	11	14	20
1 ^{re} BI				13	10	13	15
AL – Anglais							
5 IA		15	17	24	12	-	-
4 IA			17	17	26	23	25
3 IA				15	10	19	19
2 BI					15	10	17
1 ^{re} BI						14	11
LTML : classe d'intégration anglophone							
5 IA						17	18
4 IA							16

Évolution des effectifs des classes internationales

11.6. Le eBac

En 2011-2012, les apprenants ont eu la possibilité de suivre sur la plate-forme d'eLearning eBac les cours de 3^e, 2^e et 1^{re} moderne G de l'enseignement secondaire. L'enseignement se fait en « blended learning » avec 75% de cours prestés à distance et 25% de cours en présentiel.

Afin que l'eBac puisse s'ouvrir au plus grand nombre d'élèves, notamment ceux n'ayant pas achevé la classe de 4^e, des modules de remise à niveau sont proposés. Un « bilan de connaissances » permet aux apprenants d'évaluer au préalable leur niveau.

En 2011-2012, lors des six sessions, 142 modules ont été proposés avec en moyenne 115 eLearners par session. Les apprenants qui ont suivi tous les modules de 1^{re} sont admis aux épreuves de l'examen de fin d'études secondaires de la section moderne G à l'Athénée de Luxembourg où ils suivent les mêmes épreuves que les élèves de l'enseignement traditionnel. Les huit candidats qui se sont présentés en 2012 ont obtenu leur baccalauréat.

11.7. Le Lycée germano-luxembourgeois Schengen

Ouvert en 2007, le Lycée germano-luxembourgeois Schengen à Perl s'inscrit dans le cadre du « projet d'avenir 2020 » de la Grande Région. Celui-ci vise le développement d'un nouveau type d'école transrégionale destinée à pourvoir les prochaines générations d'une identité européenne. En 2012-2013, 721 élèves fréquentent les classes du lycée dont 439 résident en Allemagne, 270 au Luxembourg et 12 en France.

En mars 2012, l'accord entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le Gouvernement de la Sarre concernant la création d'un établissement d'enseignement secondaire germano-luxembourgeois a été modifié. Le processus de ratification est en cours. Initialement, l'accord prévoyait une voie d'enseignement secondaire menant à l'examen de fin d'études secondaires organisée selon les modalités en vigueur en Allemagne, plus une voie d'enseignement secondaire technique visant le diplôme luxembourgeois de technicien administratif et commercial. Dorénavant, celle-ci sera remplacée par la formation administrative et commerciale du régime technique sanctionnée par le diplôme de fin d'études secondaires techniques. Les élèves qui ne passent pas l'examen de fin d'études secondaires techniques, auront accès, moyennant le stage requis, aux écoles supérieures («Fachhochschulreife»).

11.8. Le Sportlycée

La structure sports-études, annexe du Lycée Aline Mayrisch, avait ouvert ses portes à la rentrée scolaire 2007 avec quatre classes et 72 élèves sur le site de l'Institut national des sports (INS) à Luxembourg-Fetschenhof. En 2012, la phase pilote a touché à sa fin avec la transformation de la structure sports-études en véritable lycée avec la loi du 21 juillet 2012 portant création du Sportlycée.

Le lycée a pour mission de mettre en œuvre de manière intégrée, d'une part, un enseignement et un encadrement éducatif adapté à des élèves sportifs de haut niveau et, d'autre part, un dispositif de coordination de l'encadrement sportif. Le Sportlycée comprend un internat et un restaurant scolaire.

En 2012-2013, le Sportlycée compte 15 classes et 318 élèves.

11.9. L'École de l'Armée luxembourgeoise

Le conseil d'orientation, sous la présidence du représentant du ministère de l'Éducation nationale, et composé d'un représentant du ministère de la Défense, des représentants de l'Armée, de l'ADEM et de l'École de l'Armée s'est réuni six fois pour statuer sur l'orientation de 104 soldats volontaires.

Différentes décisions d'orientation sont possibles : vers une classe de l'École de l'Armée (9^e technique, une classe de la division administrative et commerciale de la formation de technicien, des cours de préparation aux examens auprès des différentes administrations), différentes formations du régime professionnel, stages de conduite de bus. Le conseil peut également recommander une orientation vers des entreprises dans le secteur privé.

11.10. Le projet pilote du cycle inférieur

Quatre lycées ont démarré le PROCI en septembre 2003 : le Lycée Aline Mayrisch, le Lycée Josy Barthel, le Lycée technique agricole, le Lycée technique de Bonnevoie. Au fil des années, ils ont été rejoints par l'Atert-Lycée, le Nordstadlycée, le Lycée du Nord de Wiltz, le Lycée technique d'Ettelbrück, le Lycée technique d'Esch-sur-Alzette et le Lycée Bel-Val.

Même si chaque lycée a adapté le système selon ses propres vues, les caractéristiques suivantes se retrouvent dans les 10 lycées concernés:

- L'amélioration du suivi de l'élève se fonde sur des classes stables, une équipe enseignante réduite, un dispositif de remédiation.
- De nouveaux programmes définissent les compétences à atteindre et reposent, pour les langues, sur le Cadre européen commun pour l'apprentissage des langues.
- L'autonomie permet aux lycées PROCI de déterminer une partie de la grille horaire. Les sciences naturelles ont bénéficié d'un surplus de leçons.
- L'évaluation plus nuancée se fonde sur des domaines de compétences, en mathématiques et en langues.

- Il y a une voie pédagogique unique regroupant les élèves du niveau de 8^e théorique et de 8^e polyvalente, avec la possibilité de différencier en 9^e l'enseignement par des cours séparés : cours de base et cours avancés.
- La promotion fonctionne sur décision du conseil de classe, sans ajournement ni redoublement, sauf le redoublement volontaire en 9^e.
- L'orientation en 9^e est décidée par les enseignants ayant suivi l'élève de 7^e en 9^e.
- En classe de 9^e, il y a des classes spécifiques pour redoublants, avec des grilles horaires, des programmes et un encadrement adaptés.

En 2005-2006, une analyse quantitative a permis d'apprécier les performances des élèves PROCI. Les constats en sont :

- PROCI a nettement réduit le redoublement au cycle inférieur,
- les résultats des élèves PROCI en 10^e sont supérieurs à ceux des autres élèves,
- PROCI n'avait pas d'influence positive sur le nombre des décrocheurs,
- il n'y a pas d'avantage PROCI pour les élèves faibles.

Lors du test PISA 2006, le bilan du PROCI s'est avéré positif : les résultats des élèves du PROCI dépassent largement ceux de leurs camarades pour les compétences évaluées en lecture, mathématiques et sciences naturelles, leur avance correspondant à une demi-année scolaire. Vu que les élèves du PROCI proviennent des mêmes écoles primaires que les autres et suivent PROCI en classe de 7^e, 8^e et 9^e, cette remarquable différence résulte d'un enseignement de moins de trois années scolaires.

L'étude PISA 2009, publiée en 2010, a confirmé le constat de 2006.

12. Les activités de promotion sectorielles, thématiques et transversales

12.1. La lecture

La lecture constitue une clé de la réussite à l'école. Sa promotion est donc une priorité permanente de l'École luxembourgeoise.

Des formations continues pour bibliothécaires scolaires ont été organisées, dont un premier « Schulbibliothekstag » (50 bibliothécaires). Le ministère a participé à la « Semaine de la lecture » au centre commercial Belle Étoile et, comme les années précédentes, aux Journées du livre et du droit d'auteur.

À l'enseignement fondamental

Le projet « Sacs d'histoires » vise à promouvoir la lecture multilingue dès l'entrée à l'école et l'échange avec les parents. Un premier ouvrage luxembourgeois, enregistré en plusieurs langues sur CD, est disponible pour les classes participantes.

Lancé en 2006, le Concours de lecture à voix haute cible les élèves du cycle 4. En 2012, il a mis l'accent sur la lecture de textes en langue luxembourgeoise ou allemande. 85 écoles ont envoyé un élève en demi-finale. Les 21 finalistes ont lu devant un large public au centre culturel Trifolion à Echternach.

Lors de la Journée européenne des langues le 26 septembre fut lancée l'action « Ee Buch – vill Sproochen » qui met l'accent sur la traduction des livres de jeunesse du luxembourgeois en d'autres langues et vice versa, ainsi que sur les livres multilingues.

Différents outils sont mis à disposition des enseignants : la liste des auteurs disponibles pour faire des lectures, mise à jour et publiée dans le Courrier de l'Éducation nationale (CEN) ; le catalogue « Lies a fléi » (tous les livres en langue luxembourgeoise disponibles en librairie) ; depuis la rentrée 2012, une nouvelle rubrique du CEN : « Leseförderung – Schulbibliothek – Medienerziehung ».

L'initiative « Bicher ABC an Europa » a connu un franc succès. Une vingtaine d'écoles ont créé un alphabet européen de livres, chaque lettre correspondant à un auteur, un titre, un personnage principal ou un objet important d'un livre.

À l'enseignement secondaire et secondaire technique

Le document de réflexion sur le rôle des centres de documentation et d'information a été finalisé. Il sera publié dans le courant de l'année 2013. Il précise les missions des CDI ainsi que le rôle et profil du bibliothécaire scolaire.

La collaboration avec la BnL (Bibliothèque nationale) s'est poursuivie dans le contexte des Journées du livre et du droit d'auteur avec l'action commune « Bnl goes South » de la Bibliothèque nationale et de lycées du sud du pays.

Dans le contexte de la promotion de Luxemburgensia, quelques ouvrages luxembourgeois ont été diffusés aux CDI.

L'anthologie de textes d'auteurs luxembourgeois

En novembre, la ministre de l'Éducation nationale et la ministre de la Culture ont présenté l'anthologie « Literaresch Welten » de textes d'auteurs luxembourgeois, élaborée avec le concours du Centre national de littérature. L'ouvrage de 500 pages recueille des textes de quelque 70 auteurs luxembourgeois en langues allemande, française et luxembourgeoise. Les textes ont été choisis pour les adolescents de 15 à 20 ans. Ils pourront être traités dans les cours de langues allemande et française des classes supérieures de l'enseignement secondaire et secondaire technique. Le livre est disponible en librairie.

12.2. Les compétences transversales

L'éducation à la citoyenneté

Dans le cadre de la réforme de la formation professionnelle, des modules en éducation à la citoyenneté (EDUCI) ont été élaborés et sont enseignés dans les formations menant au diplôme de technicien (DT), au diplôme d'aptitude professionnelle (DAP) ou au Certificat de capacité professionnelle (CCP).

Un nouveau manuel est utilisé à partir de la rentrée scolaire 2012-2013 pour les classes du régime technique en connaissance du monde contemporain et dans les classes du régime professionnel pour l'éducation civique et sociale. Une version en français est venue compléter l'offre en décembre. Les modules et programmes reposent sur l'approche par compétence et différencient explicitement les domaines de compétence: acquérir et appliquer des savoirs; utiliser des méthodes; juger et agir.

Le manuel comprend les chapitres suivants :

- Découvrir la politique
- Vivre ensemble
- Vivre dans la commune
- À la découverte de l'économie
- Le monde du travail et de la sécurité sociale
- Le monde autour de nous, géographie physique et humaine
- Identité et histoire
- L'État luxembourgeois
- Vivre dans un État de droit
- Les médias
- L'Europe sous la loupe
- Le monde d'aujourd'hui

Un livre du maître sera élaboré et des formations seront offertes aux enseignants.

L'éducation au développement durable

Au cours des années 2011 et 2012, un comité interministériel coordonné par le SCRIPT a élaboré une stratégie nationale d'éducation pour un développement durable dans le cadre de la Décennie onusienne pour l'éducation au développement durable (2005-2014) et du deuxième Plan national pour le développement durable. Cette stratégie fixe des orientations et propose des outils pour intégrer l'éducation au développement durable (EDD) à tous les niveaux du système éducatif.

Le 8 octobre 2012, la ministre de l'Éducation nationale et le ministre délégué au Développement durable et aux Infrastructures, ont présenté les principaux outils de cette stratégie :

- une charte « Éducation au développement durable » ;
- un recueil des acteurs de l'EDD et de leurs activités éducatives ;
- un site internet dédié à l'EDD (www.bne.lu) ;
- l'intégration de l'EDD dans la formation initiale des enseignants de l'école fondamentale et dans la formation continue du personnel enseignant et éducatif ;
- l'intégration du développement durable dans les mini-entreprises des élèves de l'enseignement secondaire et secondaire technique.

En marge de la présentation de la Stratégie nationale, les deux ministres et les représentants de nombreuses ONG actives dans le domaine de l'éducation au développement durable ont signé une charte détaillant les critères de qualité qu'ils s'engagent à respecter dans le cadre de leurs projets et initiatives.

L'éducation à la santé : les activités de prévention et de sensibilisation

Le SCRIPT soutient les initiatives de prévention de l'abus d'alcool et de drogues, en coopération avec diverses institutions nationales et étrangères (Centre de prévention des toxicomanies, ministère de la Santé, Ligue médico-sociale, Fondation Cancer etc.). Des initiatives de prévention des maladies sexuellement transmissibles et du SIDA ont été mises en œuvre en coopération avec la Croix-Rouge, le Planning Familial et le ministère de la Santé.

La prévention prend plusieurs formes : des campagnes de sensibilisation ; des projets d'innovation dans les écoles ; la formation continue du personnel enseignant, dirigeant et psycho-socio-éducatif ; la distribution de matériel pédagogique. En 2012, la publication « Cannabiskonsum bei Jugendlichen – Eine Herausforderung für das Schulpersonal » a été mise à jour.

Du 10 au 12 décembre, un groupe d'experts étrangers « Kritische Freunde gesundheitsfördernder Schulen » s'est rendu à Luxembourg pour s'échanger avec des représentants des ministères. Les recommandations des experts serviront aux actions futures de promotion de la santé et de développement scolaire.

Motricité et santé

En 2011 a été lancé le projet MOBAQ « Motorische Basisqualifikationen Luxemburgischer SchülerInnen » en coopération avec le professeur Kurz de l'Université de Bielefeld. Ce projet développe une batterie de tests permettant d'établir le niveau de compétence physique des élèves des classes de 7^e. En automne 2012, une version provisoire a été testée dans quatre lycées ; en 2013-2014 ce dispositif sera mis à la disposition de tous les lycées. À l'enseignement fondamental, des tests pour les élèves du cycle 2.2 sont élaborés par une équipe de l'Université du Luxembourg sous l'égide du Prof. Dr. Werner Becker. Ces tests vont être validés et utilisés dans le cadre d'une phase pilote en 2013.

Le « Schoulsportdag – Olympia 2012 », du 23 au 28 avril, a permis de faire découvrir l'idée olympique et de nombreuses activités physiques et sportives.

L'éducation aux médias

En 2011, le document cadre « Medienerziehung und Medienbildung in der Schule » fut présenté à des partenaires institutionnels ; l'éducation aux médias a été introduite comme une compétence transversale pour l'École fondamentale.

Le 21 avril 2012, lors de la première journée nationale de l'éducation aux médias, les enseignants ont participé à des exposés et des expériences pratiques. Une deuxième journée nationale de l'éducation aux médias est prévue pour avril 2013.

Les activités de sensibilisation aux technologies de l'information et de la communication (TIC)

Le programme BEE SECURE sensibilise les jeunes à une utilisation avertie et responsable des nouvelles technologies de l'information et de la communication. Cette sensibilisation fait partie intégrante des plans d'études et des programmes d'enseignement des écoles luxembourgeoises. Des formations sur mesure et sur demande sont offertes aux élèves de fin de cycle 3, de cycle 4 et de 7^e. Pour les classes de 7^e, ces formations sont obligatoires depuis 2008. Pendant l'année 2012, 911 heures de formation ont été assurées par 15 formateurs spécialistes en la matière (380 formations à l'ES/EST et 180 à les écoles fondamentales, dont 2/3 au cycle 4). L'intervention est assistée par les enseignants et est coordonnée par le Service national de la Jeunesse (SNJ).

12.3. Le développement de l'esprit d'entreprise

La stratégie nationale d'éducation et de formation à l'esprit d'entreprise et à l'entrepreneuriat poursuit deux objectifs: montrer aux jeunes que le statut d'indépendant est une solution de rechange concrète et pertinente à l'emploi salarié et les préparer à innover, créer, prendre des initiatives et être responsables.

C'est dans ce cadre que l'asbl « Jonk Entrepreneuren Luxembourg » a été créée. Regroupant des représentants du monde scolaire et du monde économique, elle propose des programmes organisés à chaque niveau de l'enseignement. En 2011-2012, les programmes suivants ont été mis en œuvre :

- Notre communauté (Projet pilote pour les 9-10 ans)
- Boule et Bill (écoliers de 11 ans)
- Fit for Life (13-15 ans)
- Entreprises d'Apprentissage (16-18 ans)
- Mini-Entreprises (15-18 ans)
- Job Shadow Day (16-18 ans)
- Engineering Trainee Days (16-18 ans)
- Innovation Camp (16-18 ans)
- PM Awards (16-18 ans)

6 927 jeunes ont participé à ces programmes, soit une augmentation de 6,5 % par rapport à 2010-2011. Le nombre de volontaires du monde économique est passé de 81 en 2010-2011 à 119 en 2011-2012, témoignant du renforcement des liens entre monde scolaire et monde économique.

12.4. L'éducation à la culture

Les activités culturelles et les workshops à destination des classes sont publiés sur le site du ministère.

Depuis la rentrée 2012-2013, le ministère poursuit le développement de nouvelles synergies avec les organisations et les maisons culturelles du pays afin d'élargir, de cibler et de coordonner l'offre culturelle pour les élèves. Plusieurs manifestations ont été organisées pour les différents ordres d'enseignement, en collaboration avec la Philharmonie, la Rockhal, différents maisons et centres culturels, l'ASTI (Association de Soutien aux Travailleurs Immigrés) et le Traffo.

Le ministère a soutenu des projets organisés par les services pédagogiques de plusieurs musées, la Semaine jeune public des musées de la Ville de Luxembourg ainsi que des initiatives théâtrales luxembourgeoises et de la Grande Région, destinées à un public adolescent.

Une convention entre le ministère et le service pédagogique de l'OPL « Login : Music » a assuré la participation à des concerts et workshops d'élèves et d'enseignants de tous les ordres d'enseignement. De nombreux lycées ont organisé une ou plusieurs actions culturelles avec le soutien financier du ministère.

Afin de faciliter l'accès à la culture et la mission des enseignants, le ministère a désigné des coordonnateurs culturels au sein des lycées préparatoires. Les principaux projets ciblant prioritairement les élèves des classes du régime préparatoire ont été les suivants :

- Projet ID : 120 élèves de 7 lycées;
- Rapmarathon : 140 élèves de 7 lycées;
- Améliorer sa présentation par le théâtre : 125 élèves de 8 lycées ;
- Rallye culturel : 190 élèves de 7 lycées;
- Cooltour : 120 élèves.

480 élèves majoritairement issus des classes du régime préparatoire de 19 lycées ont participé à 19 ateliers des cultures proposés par l'Agence Interculturelle de l'ASTM (Action Solidarité Tiers Monde) et de l'ASTI. Ils ont montré publiquement le fruit de leur travail lors de la Fête des ateliers des cultures le 20 mai 2012 au Centre Culturel de Rencontre Abbaye de Neumünster.

12.5. La promotion des activités visant le respect du genre et l'égalité des chances

Afin de contribuer aux objectifs fixés par le plan d'action national de l'égalité des femmes et des hommes, le ministère a soutenu activement la promotion de la diversification des choix scolaires et professionnels avec le projet « Girl's day Boy's day ». Celui-ci permet de découvrir un métier atypique, a priori destiné au sexe opposé, et offre une perspective d'avenir moins stéréotypée.

La coordination et l'organisation de la journée ont été confiées au service de l'Orientation professionnelle de l'Agence pour le développement de l'emploi (ADEM) qui a agi en concertation avec les ministères de l'Éducation nationale et de l'Égalité des chances.

Pour des raisons de simplification administrative, le budget a été transféré à l'ADEM à partir de 2012.

12.6. Les mesures de lutte contre la violence

À l'enseignement fondamental

Le concept CARAT, concept pédagogique pour l'amélioration du climat scolaire, élaboré en 2010 et 2011, a été intégré au concept global de qualité scolaire. CARAT a servi de base à des projets innovants dans les écoles fondamentales de Bascharage et de Crauthem.

Vu la demande croissante d'interventions pour « mobbing » entre élèves, un groupe de travail du SCRIPT a élaboré en automne 2012 un dépliant « stop-mobbing » pour adultes (personnel éducatif, pédagogique et parents). Un questionnaire sur le climat en classe pour les élèves a été élaboré. Les interventions en classe du groupe « stop-mobbing » sont prévues pour le deuxième trimestre 2012-2013.

Un partenariat avec l'Université de Paix (Namur) a permis de rendre disponible au personnel de l'École fondamentale le manuel pratique *Graines de médiateurs II – Accompagner les enfants dans l'apprentissage de la gestion positive des conflits*, en version allemande, sous le titre « Früh übt sich : Mediation für Kinder – Wie Kinder lernen, Konflikte konstruktiv zu bewältigen ». Il est utilisé dans les formations dispensées à l'Institut de formation continue, notamment dans la nouvelle formation de longue durée *Certificat en gestion positive des conflits avec les jeunes*.

À l'enseignement secondaire et secondaire technique

Face à la violence en milieu scolaire, le Centre de psychologie et d'orientation scolaires (CPOS) et les Services de psychologie et d'orientation scolaires (SPOS) préconisent avant tout des mesures de prévention s'adressant aux élèves, aux parents et aux enseignants.

Le CPOS a développé un « Anti-Gewalt-Konzept für alle Sekundarschulen », avec des interventions à trois niveaux : prévention primaire: ateliers de sensibilisation pour les classes (2-4h) ; prévention secondaire: programme d'intervention de groupe pour élèves à risque, le Coolness-Training (20h) ; prévention tertiaire: prise en charge d'élèves devenus auteurs de violence ainsi que le travail avec les victimes, le Anti-Gewalt-Training (60h).

Des manifestations ponctuelles de sensibilisation sont organisées, telles que « Lycée sans violence » ; « Journées du respect », « Gewalt und Schulklima ».

Les 4 et 5 octobre, 70 professionnels de l'enseignement secondaire et secondaire technique et d'organisations de jeunes ont pris part au symposium « Jungenpädagogik ».

Depuis 13 ans, le projet « Peer-Mediation im Schulalltag », coordonné par les services SNJ et SCRIPT, se déroule dans les écoles fondamentales et les lycées de l'enseignement secondaire et secondaire technique. Actuellement 11 lycées publics et 4 lycées privés ainsi que 2 écoles fondamentales participent au projet.

La nouvelle plaquette « Klassenklima erfassen und verbessern – Eine Arbeitshilfe zur Förderung des Klassenklimas », élaborée par un groupe du projet « Peer-Mediation im Schulalltag », s'adresse aux enseignants et au personnel psycho-socio-éducatif des lycées.

13. La formation continue du personnel de l'éducation

L'objectif de la formation continue est une professionnalisation du métier d'enseignant dans un contexte de réforme et d'obligation de formation continue. Afin de mettre en pratique les décisions politiques, différents axes ont été développés en 2011-2012 par l'Institut de formation continue (IFC).

13.1. Les priorités pour l'année scolaire 2011-2012

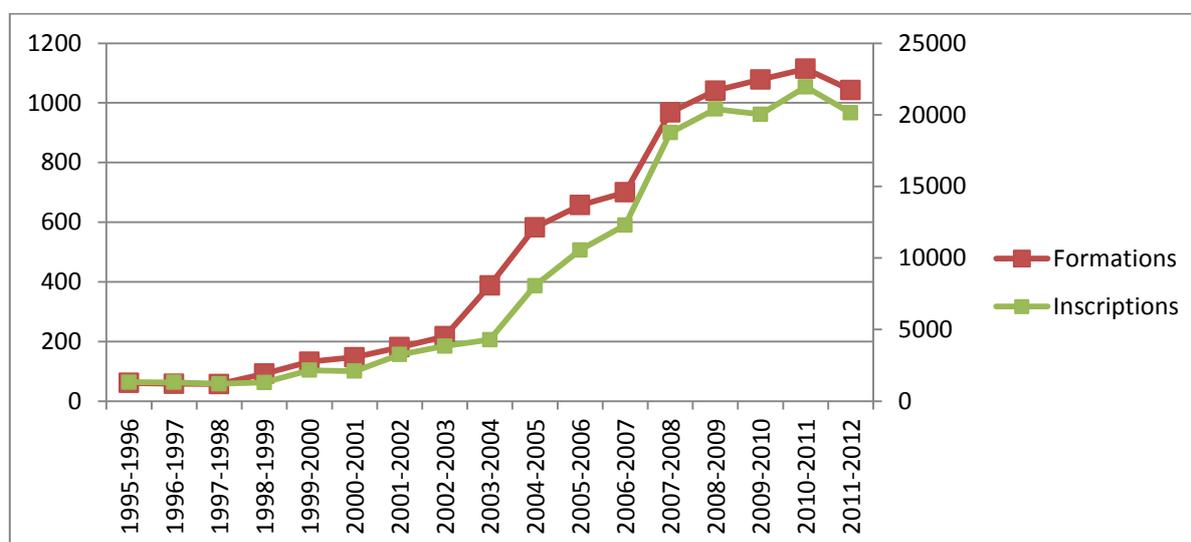
Afin de contribuer à la réussite scolaire des élèves, les formations prioritaires visent le développement des compétences professionnelles suivantes :

- priorité 1 : l'apprentissage
- priorité 2 : l'approche par compétences
- priorité 3 : le travail en équipe et la communication
- priorité 4 : le développement de la qualité
- priorité 5 : la gestion des établissements scolaires (à l'attention des membres des comités d'école)
- priorité 6 : le travail socio-éducatif (priorité complémentaire réservée aux éducateurs et éducatrices diplômés et gradués).

13.2. Les chiffres 2011-2012

1 043 formations ont été proposées au personnel enseignant et socio-éducatif ainsi qu'aux membres des directions et de l'inspection. Il y a eu 20 129 inscriptions.

Évolution du nombre de formations et d'inscriptions



Parmi les 1 043 formations, 636 (61% du total) formations étaient des formations nationales, 407 (39%) des formations internes, locales ou régionales, organisées à la demande d'écoles ou d'équipes pédagogiques.

13.3. Axes prioritaires de développement de la formation continue

À l'enseignement fondamental

- 10 982 inscriptions ont été enregistrées de la part des enseignants de l'École fondamentale, soit une légère baisse de 7,6 % par rapport à 2010-2011. Les priorités, combinées à l'obligation de

formation continue, s'avèrent être un instrument de pilotage efficace permettant de concentrer 84,3 % des inscriptions dans les domaines de formation directement en relation avec la réforme.

- Le format des formations prend en considération les objectifs de formation et les disponibilités des enseignants: parallèlement à des séminaires (formations ponctuelles), journées pédagogiques, conférences, coachings ou supervisions, des formations continues séquentielles (module d'introduction suivi d'une phase de mise en pratique accompagnée ou non et d'une phase d'échange et d'approfondissement) ont été favorisées.
- Une culture de formation a été encouragée au niveau local (école) ou régional (arrondissement) : elle doit assurer que chaque école comme chaque équipe pédagogique adhère à une vision commune, détermine ses objectifs, coopère et développe ses compétences pédagogiques, didactiques et disciplinaires. Dans ce cadre, 210 formations ont été conçues sur mesure en 2011-2012. Ces formations ont totalisé 4 187 inscriptions, ce qui correspond à 38,1 % du total des inscriptions relatives à l'École fondamentale.
- Depuis la rentrée 2011, presque toutes les formations d'équipes ou d'écoles sont en relation avec le plan de réussite scolaire (PRS) des écoles. Dans ce cadre, de nombreuses écoles ont élaboré en équipe et avec l'appui de formateurs externes des concepts partagés par tous les cycles sur l'apprentissage des langues, la différenciation, l'évaluation, le portfolio ou le climat scolaire. La mise en œuvre de ces concepts se poursuit en 2012-2013.
- Une formation a été proposée, avec l'Agence-qualité, pour accompagner la mise en œuvre du PRS. 71 écoles fondamentales y ont participé.
- Des formations continues ont été proposées pour les enseignants assumant des fonctions spécifiques au sein des comités d'école créés par la loi de 2009.
- L'IFC a accompagné les instituteurs-ressources par des formations spécifiques : « Lösungsorientierte Beratung », « Unterrichtsbeobachtung », approche par compétences et agent de changement.

À l'enseignement secondaire et secondaire technique

- Les inscriptions ont été de 7 214, soit une baisse de 8,1 % par rapport à 2010-2011.
- Parmi ces inscriptions, 467 concernent des formations en lien avec la réforme de l'enseignement professionnel. Organisées par le Service de la Formation professionnelle et gérées par l'IFC, elles ont porté sur l'approche par compétences et l'évaluation des compétences aussi bien de l'enseignement général que de l'enseignement professionnel.
- Une évolution analogue à celle de l'enseignement fondamental est à noter quant aux formations d'équipe ou d'école qui restent au niveau élevé des années précédentes (48,7 % du total des inscriptions provenant de l'ES/T). Les lycées sont encouragés à poursuivre et à renforcer cette démarche par le concept SchILW (Schulinterne Lehrer/-innen - Weiterbildung) qui les soutient dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de formation triennal.
- Parmi les cellules de développement scolaire (CDS) mises en place en septembre 2011, huit équipes ont fait appel à un accompagnement de l'IFC pour élaborer leurs objectifs. Deux autres lycées ont, à leur demande, profité d'un accompagnement externe.

Par ailleurs, en application du règlement grand-ducal du 16 mars 2012 déterminant pour les chargés d'éducation des lycées et lycées techniques 1. l'échelle d'évaluation par le directeur, 2. les modalités d'organisation et le programme de la formation en cours d'emploi, 3. les modalités d'obtention du certificat de qualification sanctionnant la formation en cours d'emploi, a eu lieu le deuxième cycle complet de formations qui s'adressent aux chargés d'éducation de l'enseignement secondaire nouvellement engagés. 141 chargés d'éducation ont commencé la formation, 119 ont passé les épreuves.

13.4. Formations à l'attention des équipes dirigeantes

Les équipes dirigeantes des lycées font face aux exigences croissantes des partenaires scolaires et ont de nombreux défis à relever. Une vaste offre de formation continue a été proposée aux cadres des établissements d'enseignement secondaire et secondaire technique. Cette offre prend appui sur les besoins en formation exprimés par les directeurs lors d'une consultation en juin 2011. L'offre a une structure modulaire permettant un parcours individualisé en fonction des formations suivies en amont et en aval de la situation professionnelle.

Ces formations ouvertes à l'ensemble des directeurs, directeurs adjoints, chargés de direction et attachés à la direction ont recueilli un total de 56 inscriptions ; deux formations longues de six respectivement huit journées totalisent 37 inscriptions à elles seules.

13.5. Nouveau format de formation : hospitation

Certaines écoles ont formulé le besoin de s'échanger avec d'autres écoles ou équipes pédagogiques ce qui a amené les responsables de l'IFC à concevoir un nouveau format de formation continue : l'hospitation. Ces visites structurées et planifiées favorisent un apprentissage mutuel et une réflexion sur la pratique professionnelle. Si des critères minima sont garantis dans le déroulement des visites, elles peuvent être comptabilisées comme formation continue. Le 16 juin 2012 a eu lieu une journée de lancement réunissant quelque 180 enseignants pour un échange sur 12 thématiques en relation avec la réforme de l'École fondamentale. Suite à cette journée, une dizaine d'offres d'hospitation ont été publiées sur le site Internet de l'IFC, offre qui devrait s'étayer dans les mois à venir.

13.6. Déménagement de l'IFC dans de nouveaux locaux à Beringen/Mersch

Les locaux occupés précédemment par l'IFC à l'Institut national des Langues au 21, boulevard de la Foire à Luxembourg se sont avérés trop petits pour accueillir le nombre croissant de formations et de participants. Dès sa construction en 2006, le bâtiment provisoire du LTPES à Mersch était destiné à accueillir l'IFC une fois que le LTPES aurait rejoint le campus de Mersch. Après le déménagement du LTPES fin décembre 2011 et les travaux de remise en état, l'IFC a pu poursuivre ses activités à partir du 10 mai 2012 dans ses nouveaux locaux.

Les locaux spacieux présentent un environnement d'apprentissage adapté à la formation d'adultes et un aménagement modulable en fonction des activités en grand groupe, de mise en situation en petits groupes ou d'échange de pratiques. Douze salles de formation équipées des dernières technologies de l'information et de la communication applicables à l'éducation, un centre de documentation avec un fonds spécialisé en pédagogie et didactique et 5 bureaux occupent une superficie totale de 2 200 m².

14. L'évaluation du système éducatif et de la qualité scolaire

14.1. Le développement de la qualité scolaire

Le cadre de la qualité scolaire

En 2009, l'Agence pour le développement de la qualité scolaire (Agence-qualité), département du Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques (SCRIPT), a développé une proposition d'un cadre de référence de la qualité scolaire, inspiré des modèles écossais et allemand. Il s'agit d'un cadre de travail pour l'auto-évaluation et le développement de la qualité scolaire au sein des établissements. Il comporte sept dimensions : conditions de départ, démarche qualité, développement du personnel, gestion de l'établissement, culture scolaire, enseignement et apprentissage, résultats et effets. En 2011 et 2012, l'Agence-qualité l'a présenté à différents acteurs du système scolaire lors d'une trentaine de réunions afin de recueillir les avis du terrain et d'en ajuster le contenu. À présent, l'Agence-qualité se concentre sur sa publication en ligne prévue pour octobre 2013 et la rédaction d'un guide d'utilisation l'accompagnant.

Le développement de la qualité scolaire dans l'enseignement fondamental

Le plan de réussite scolaire (PRS)

Institutionnalisé en 2009, le PRS définit les objectifs et les actions qu'une école envisage pour développer sa qualité scolaire. Il se décline en plusieurs phases : analyse de la situation de l'école et définition des priorités et des objectifs (1^{re} année) ; mise en œuvre (2^e, 3^e et 4^e années) ; suivi (2^e, 3^e et 4^e années) et évaluation (4^e année).

Depuis 2011-12, toutes les écoles sont engagées dans la démarche PRS. Pour faciliter l'élaboration du PRS, deux membres du comité de chaque école ont assisté aux trois modules de formation organisés par l'Institut de formation continue et l'Agence-qualité. Des séances de coaching ont également été proposées en 2011 et 2012 dans le but d'aider les écoles à établir le bilan annuel de leur PRS. Devant les difficultés de certaines écoles, l'Agence-qualité a assuré des suivis personnalisés durant toute l'année 2012. Sur demande, elle a organisé des réunions avec les enseignants, les inspecteurs et les représentants des parents d'élèves.

Pour l'ensemble des écoles, le premier PRS s'achèvera en juillet 2014 et un second démarrera en septembre 2014.

Le Rapport-École (R-E)

Entre juin et novembre 2012, l'Agence-qualité a présenté et remis directement à chaque école son R-E. Il s'agit d'un support qui permet à chaque école de s'inscrire dans une démarche d'auto-évaluation et dans une réflexion commune pour assurer le développement scolaire. L'Agence-qualité s'est basée sur l'expérience du Rapport-Lycée pour concevoir le R-E. Le R-E a été remis aux écoles sous la forme d'un Classeur-École, afin d'en faciliter la mise à jour.

Le développement de la qualité scolaire dans l'enseignement secondaire et secondaire technique

Le plan de développement scolaire (PDS)

Dans le cadre de la préparation de la réforme du lycée et du Protocole d'Action Qualité Scolaire (PAQS) mis en œuvre entre 2005 et 2007, l'Agence-qualité a développé le concept de PDS. Dans la continuité du PRS initié dans l'enseignement fondamental, le PDS consiste pour chaque lycée à établir un état des lieux de la situation actuelle, identifier ses besoins prioritaires, fixer des objectifs précis et des actions concrètes et ce pour une période de trois ans.

La Cellule de développement scolaire (CDS)

Depuis la rentrée scolaire 2011-2012, 31 CDS ont progressivement vu le jour parmi les 35 lycées. Ces entités visent à réunir des acteurs scolaires autour de la question du développement de la qualité scolaire. Les missions des CDS consistent à analyser les données du lycée, identifier les besoins prioritaires, définir une stratégie de développement scolaire, coordonner leur mise en œuvre, garantir le lien avec les différents partenaires. Durant l'année 2012, l'Agence-qualité a rencontré les deux tiers des CDS pour les accompagner dans leur mise en place et la définition de leur stratégie.

Le Rapport-Lycée (R-L)

En mai 2012, l'Agence-qualité a envoyé à chacun des 35 lycées du pays son R-L. Le R-L regroupe l'ensemble des données nécessaires aux lycées pour mener à bien leur démarche de développement de la qualité scolaire. Plusieurs modifications ont été apportées au document par rapport à la version précédente aux niveaux du contenu, de la lisibilité et de la fiabilité des données. Entre juillet et décembre 2012, l'Agence-qualité a rencontré les deux tiers des lycées, à leur demande, pour discuter du rapport et de son usage. L'Agence-qualité a profité de ces rencontres pour introduire un nouvel outil : le Classeur-Lycée (C-L). Ce dernier viendra en remplacement du R-L et permettra une mise à jour régulière.

14.2. L'évaluation du système éducatif

La participation au pilotage du système éducatif

L'Agence-qualité coordonne la sous-traitance d'activités relatives au pilotage du système éducatif dans le cadre d'une convention entre le ministère et l'Université du Luxembourg.

En 2012, l'Agence-qualité a participé à plusieurs réunions internationales sur le pilotage des systèmes éducatifs :

- Assemblée générale de l'IEA (International Association for the Evaluation of Educational Achievement), qui coordonne les études PIRLS (Progress in International Reading Literacy Study) et ICCS (International Civics and Citizenship Study) ;
- Groupe de pilotage de l'étude internationale PISA (Programme for International Student Assessment) visant à évaluer les performances scolaires des lycéens ;
- Réseau d'échanges DACHL (Allemagne, Autriche, Suisse et Luxembourg).

L'évaluation des performances scolaires

L'Agence-qualité poursuit la mise en œuvre d'un programme de « monitoring » scolaire, évaluant régulièrement le progrès des élèves dans une variété de domaines.

Les épreuves nationales

Les épreuves standardisées

Elles sont élaborées et conduites par l'unité de recherche EMACS de l'Université du Luxembourg. L'Agence-qualité assure la communication et l'information autour de ces épreuves et elle est chargée de la logistique relative à l'impression et à l'envoi postal du matériel des tests. Deux objectifs principaux sont poursuivis : récolter des informations sur le fonctionnement général, l'efficacité et l'équité du système éducatif ; informer sur le degré de maîtrise de certaines compétences scolaires et fournir des indications sur la motivation et les attitudes des élèves. Les épreuves standardisées permettent la prise en compte du contexte socio-économique des élèves.

Les épreuves se sont déroulées au mois de novembre 2012 dans toutes les classes de 5^eES et de 9^eEST (en allemand, français et mathématiques) et dans toutes les classes du cycle 3.1 de l'école fondamentale (en allemand et mathématiques). Dans les classes de 7^e de l'ES et EST, seules les attitudes et motivations scolaires des élèves ont été mesurées.

La procédure d'orientation en dernière année du cycle 4

Les épreuves se sont déroulées en mars 2012 dans toutes les classes et avec tous les élèves du cycle 4.2 (environ 5 000). L'Agence-qualité a été en charge de l'élaboration, des analyses statistiques et de l'accompagnement des enseignants concernés. Le déroulement des épreuves et la correction sont standardisés. Les enseignants ont reçu des instructions précises quant aux informations qu'ils doivent fournir aux élèves. L'exploitation statistique des résultats se fait de manière anonyme. Les résultats permettent de comparer chaque élève à l'ensemble des élèves ayant passé l'épreuve.

Les épreuves communes

Depuis 2003, des épreuves communes sont organisées chaque année en allemand, français et mathématiques en classes de 5^eES et 9^eEST. Depuis 2010, les lycées de l'enseignement secondaire ont la possibilité d'intégrer une épreuve en sciences naturelles. Les lycées ayant des classes d'accueil ont également organisé des épreuves communes en français.

Au 3^e trimestre 2010-2011, chaque école a reçu ses résultats calculés par classe, pour le lycée et la moyenne nationale. Ils ont été intégrés dans le Rapport-Lycée.

Les épreuves internationales

PISA (Programme for International Student Assessment) est une étude internationale sur les performances des élèves de 15 ans. Elle est réalisée tous les trois ans par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) en collaboration avec les pays participant à l'étude. PISA 2012 est la cinquième édition. En 2012, le domaine principal testé était les mathématiques. Au Luxembourg, le test a eu lieu dans tous les lycées (publics, privés et internationaux). Y ont participé les élèves nés entre le 1^{er} janvier 1996 et le 31 décembre 1996, soit environ 5 500 élèves. Les résultats seront publiés en décembre 2013.

14.3. L'accompagnement spécifique et la participation aux projets

L'accompagnement spécifique

Dans le cadre de ses missions, l'Agence-qualité a accompagné :

- Eis Schoul,
- les écoles fondamentales Jean Jaurès, Brill (Esch), Erpeldange, Kirchberg, Esch-Dellhéicht,
- le projet Cap Futur du Lycée technique d'Esch/Alzette,
- le Lycée du Nord.

La participation aux projets

Création du centre d'accompagnement scolaire et éducatif (CASE)

Dans le cadre de la création d'un CASE pour les enfants du 17^e arrondissement (Bissen, Boevange/Attert, Fischbach, Larochette, Lintgen, Lorentzweiler, Mersch, Nommern, Saeul, Vichten) présentant des troubles du comportement, l'Agence-qualité a assuré un accompagnement méthodologique à partir de mars 2012. Il a consisté en la collecte d'informations, l'élaboration d'un document sur les objectifs et les critères d'évaluation du CASE et la réalisation d'un questionnaire sur les motivations des collaborateurs à travailler au CASE. Un rapport des résultats paraîtra en début 2013.

Convention de partenariat avec l'Association de Soutien aux Travailleurs Immigrés (ASTI)

Dans le cadre d'une convention signée en avril 2010 entre l'ASTI et le ministère, l'Agence-qualité intervient dans l'accompagnement et l'évaluation des projets du centre de documentation et d'animation interculturelles (ikl) de l'ASTI. Depuis mars 2011, l'Agence-qualité participe à l'élaboration du projet « *Zesummen ass besser* » (ZAB). Jusqu'en juin 2012, l'Agence-qualité a collaboré avec l'équipe ikl afin de procéder à l'analyse et à la publication des résultats de ce projet.

Projet d'assistant de langue maternelle

Dans le cadre de l'extension du programme exécutif de l'Accord culturel 2008 – 2011 entre le Portugal et le Luxembourg, il a été retenu de mettre en place un projet d'assistant de langue maternelle portugaise. Depuis septembre 2012, ce projet, qui développe la langue maternelle de l'élève au cycle 1 au moyen d'interventions ponctuelles d'un locuteur natif dans la classe, a été mis en œuvre sous forme de projet pilote dans l'école Brouch à Esch/Alzette jusqu'en juillet 2014. Depuis octobre 2012, l'Agence-qualité a contribué à l'élaboration des plans d'action des intervenants. Elle apporte également une aide méthodologique portant sur l'évaluation. Un premier bilan sera effectué en juillet 2013.

Projet DEVPOLUX

Depuis septembre 2012, l'Agence-qualité collabore avec l'équipe EMACS de l'Université du Luxembourg sur le projet: « *Language and cognitive abilities in Luxembourgish second language learners* ». Celui-ci étudie les aptitudes cognitives spécifiques aux enfants bilingues. L'Agence-qualité accompagne les coordinatrices du projet dans la méthodologie de recueil de données auprès de 200 élèves des écoles fondamentales (cycle 2.2). Un questionnaire a été proposé aux parents et aux enseignants des élèves sélectionnés en décembre 2012.

L'Agence-qualité a également pris part à la préparation du bilan de la réforme de l'enseignement fondamental (voir page 14).

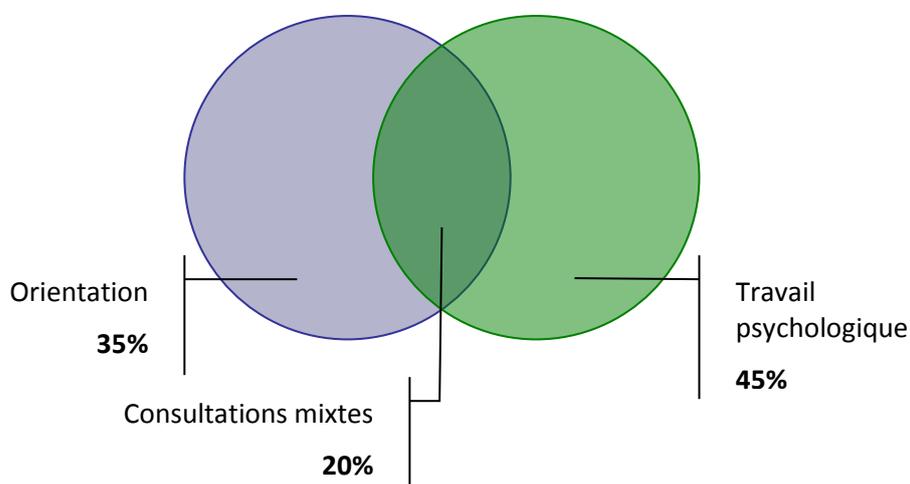
B. La gouvernance au quotidien dans l'Éducation nationale

1. Le Centre de psychologie et d'orientation scolaires - CPOS

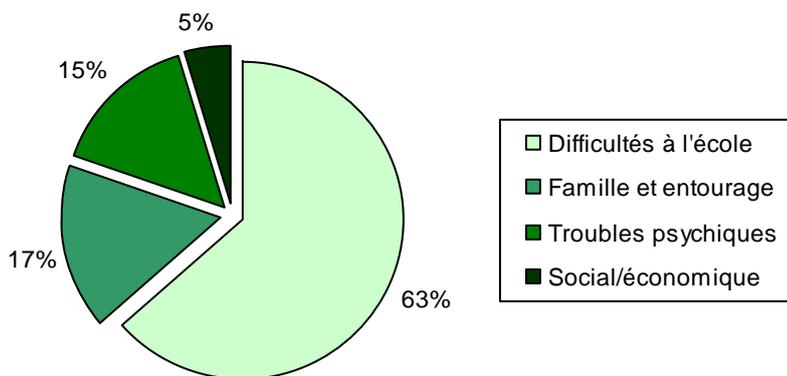
1.1. Prises en charge individuelles

L'équipe du centre de consultation pour jeunes et familles a traité toutes les demandes qui lui ont été adressées, en offrant aux demandeurs des conseils d'orientation, des suivis pédagogiques, éducatifs, psychologiques ou des psychothérapies. Les adolescents et familles s'adressent au CPOS sur suggestion de leur entourage ou sont envoyés par les SPOS, les différents services du secteur social, les médecins et les établissements scolaires. En 2012, le nombre de cas fut de 803 (619 en 2011) et il y eut 4 063 rendez-vous (3 543 en 2011). À ces chiffres s'ajoutent les 108 demandes d'information concernant surtout des explications sur le système scolaire. Le nombre de situations suivies continue à croître d'année en année alors que la durée moyenne du suivi connaît une légère baisse.

Le gestionnaire de consultations (GECO), utilisé en 2012 en phase pilote, permet de recueillir de manière standardisée un grand nombre de données. Les graphiques ci-dessous en sont issus.

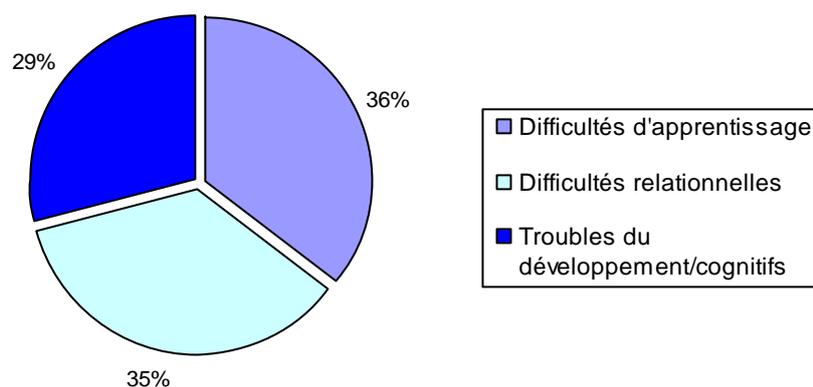


Rapport entre consultations d'orientation et travail psychologique



Proportion des problématiques traitées dans le travail psychologique

La grande majorité des cas concerne les difficultés à l'école (63%), lesquelles se répartissent en difficultés d'apprentissage (passagères), relationnelles et troubles du développement / cognitifs.



Distinctions à l'intérieur des difficultés à l'école

Les offres du CPOS se diversifient : outre le travail individuel, le CPOS anime des ateliers de gestion du stress et des ateliers d'orientation.

1.2. Coordination des Services de psychologie et d'orientation scolaires (SPOS)

Dans le cadre de sa mission de coordination des SPOS, le CPOS a organisé sept réunions sur des thèmes d'actualité en relation avec les réformes scolaires, la situation des jeunes au Luxembourg, la collaboration avec d'autres services spécialisés, les stages et formations au Luxembourg, les nouveaux lycées ainsi que les nouveaux projets des SPOS.

La cellule de coordination CPOS/SPOS a organisé trois table-rondes sur la pauvreté/précarité chez les jeunes, l'immigration et l'engagement des jeunes, le stress et l'échec scolaire.

Les échanges avec les directions et les SPOS des lycées se sont concentrés sur la recherche de modèles de collaboration efficaces et adaptés aux particularités de chaque lycée. Cet effort a également été mis en œuvre au cours de collaborations sur des dossiers d'orientation (ALJ, OP, SNJ) et de prévention tels que les classes « mosaïques » (voir page 26).

1.3. Orientation, information et coopération

Dans le cadre de sa mission de coordination des SPOS, le CPOS a poursuivi le projet « Orientation + » et proposé les mesures suivantes :

- des séances régulières d'intervision collégiale en orientation pour les collaborateurs SPOS et les enseignants ayant l'orientation dans leur mission,
- un accompagnement individualisé de projets d'orientation dans les lycées,
- la mise à disposition du « Manuel de l'orienteur - les 26 mesures en orientation scolaire au Luxembourg », catalogue électronique de fiches pédagogiques.

Le Manuel de l'orienteur a été présenté individuellement à chaque équipe SPOS et a fait l'objet, en 2012, d'une mise à jour et d'une formation continue à l'attention des utilisateurs. Enfin, une version « publique », plus synthétique, a été créée à l'attention de tout professionnel ayant pour mission de collaborer à l'orientation des jeunes.

Enfin, le CPOS participe aux réunions de groupe et/ou de projets suivants : réunions des partenaires de la Maison de l'orientation, comité préparatoire du ministère, groupe de travail du ministère de la Santé, Université du Luxembourg-INSIDE et EMACS.

1.4. Aides financières et sociales

Voir page 31

1.5. Développement du travail psycho-socio-éducatif par des actions formatives et une approche qualité

En 2012, dans le programme d'activités formatives du CPOS, un accent particulier a été mis sur les axes suivants : l'orientation scolaire et professionnelle, le travail en réseau entre acteurs scolaires d'identités professionnelles différentes, les techniques spécifiques d'entretien et le bilan diagnostique.

Une Journée d'étude sur le thème « L'adolescent dans la tourmente : comment éviter le naufrage à l'école ? » a réuni 92 participants du secteur psycho-socio-éducatif et du monde de l'éducation.

En tout, 55 journées d'action formative (formations, supervisions de cas, journée d'étude, supervisions d'équipe) ont été organisées à l'attention du personnel psycho-socio-éducatif des SPOS et du CPOS avec 609 inscriptions au total.

Les rapports-qualité des SPOS ont été intégrés dans le Rapport global qualité paru au printemps 2012. Dans ses conclusions, ce rapport préconise de poursuivre les efforts de concertation et de collaboration entre acteurs et partenaires scolaires, surtout au sujet de l'orientation et de la prise en charge des élèves en difficultés (décrochage scolaire e.a.). Le développement de standards qualité pour le travail CPOS/SPOS est quant à lui encouragé car il est source de davantage d'égalité des élèves devant l'offre de prestations et garantit une meilleure communication sur le travail réalisé par les services psycho-socio-éducatifs de l'Éducation nationale.

2. Le Centre de technologie de l'éducation - CTE

2.1. Les TIC au service de la communauté scolaire

Le portail IAM (Identity and Access Management), en service depuis 2007, a été étendu afin de pouvoir assurer la gestion des certificats électroniques LuxTrust.

Une synchronisation entre les systèmes IAM du CTE et du CTIE (Centre des Technologies de l'Information de l'État) a été réalisée.

Le développement de l'application du Journal de classe électronique eKB (elektronesch Klassebuch) a mené à une phase d'essai au Lycée technique de Lallange.

Suite aux demandes d'aide par téléphone pour les différentes applications et services en utilisation, un centre de support (helpdesk) a été mis en place à l'essai au début du mois de septembre avec l'objectif d'intercepter les appels d'aide 'faciles à traiter'. Au seul mois de novembre, plus de 500 appels téléphoniques ont été enregistrés et 400 demandes d'aide sont entrées par courriel.

Dans les établissements scolaires, le système d'exploitation Windows 7 Enterprise 64bit a été généralisé et installé sur les machines acquises depuis 2010. Office 2010 a été installé sur toutes les machines des salles d'informatique et de bureautique.

19 techniciens sont affectés à 1 ou 2 voire 3 établissements suivant la charge de travail et ont assuré le bon fonctionnement de quelque 13 500 ordinateurs de 29 établissements scolaires. Cinq autres techniciens engagés par cinq lycées ont maintenu environ 1 500 ordinateurs. Le parc informatique dans l'ensemble des lycées a dépassé à la fin 2012 les 15 000 machines. Tous les techniciens ont assisté aux réunions de concertation hebdomadaires au CTE.

En 2012, la 21^e édition du Concours Informatique Luxembourgeois (CIL) a été organisée par le CTE. Les 4 lauréats ont participé à la 24^e Olympiade internationale en informatique (IOI) à Sirmione en Italie. Des formations pour les participants aux deux événements ont été organisées par le CTE.

2.2. La médiathèque

La médiathèque du CTE met en prêt quelque 1 650 documents audiovisuels, dont 450 titres sur DVD. En 2011-2012, plus de 450 emprunts ont été notés. Le fichier des membres actifs contient environ 300 personnes. Plus de 50 nouveaux titres sur DVD ont été acquis en 2012. Depuis octobre 2012, une partie des documents réalisés par le CTE et pour lesquels le CTE est détenteur des droits d'auteur, est disponible en ligne par diffusion en flux (streaming).

2.3. Le service audiovisuel

Le service audiovisuel du CTE a réalisé ou contribué aux projets suivants:

- «NACH ÈMMER ALLC%oL»: document audiovisuel pédagogique,
- enregistrement, traitement pour la diffusion en flux et mise en ligne du colloque 2012 – Lehren und Erziehen heute – Professionalität als Herausforderung,
- nouvel épisode dans la série Sacs d'histoires : «Ech si kee béise Wollef»,
- document audiovisuel sur le projet «Sprache und Bewegung» du Lycée du Nord,
- « Dix ans de formation des formateurs »: Documentation du transfert de connaissances entre le Lycée technique hôtelier "Alexis Heck" et des élèves d'écoles vietnamiennes,
- réalisation de deux films (cuisinier et serveur) dans le cadre du projet «Bien informé, bien formé, bien intégré»,
- préparation fin 2012 du document audiovisuel Art à l'École.

2.4. Le portail mySchool!

mySchool! a continué sa démarche consistant à mettre à disposition de tous ses utilisateurs un seul point d'entrée pour accéder à un vaste choix de ressources pédagogiques et à gérer de manière efficace et sécurisée les tâches pédagogiques et administratives.

eLearning

La cellule de développement de mySchool! a poursuivi son support technique et pédagogique dans le domaine de l'eLearning. L'eBac poursuit son succès avec un nombre croissant d'eLearners.

La migration du portail

Le besoin de fonctionnalités plus avancées et d'une modernisation du portail, a mené à la mise en place d'une nouvelle plateforme sous forme de portail de développement. La migration des outils et des contenus existants a été préparée.

L'enseignement fondamental et mySchool!

En 2012, de nouvelles écoles ont adopté l'outil de gestion de bibliothèque myLibrary, développé par mySchool!. 136 écoles ont désormais confié la gestion informatique de leurs bibliothèques aux systèmes de mySchool!. Par ailleurs, un grand nombre d'écoles bénéficient maintenant d'une présence créée ou améliorée à l'aide des outils de mySchool!

eContenu

Le groupe d'enseignants experts a poursuivi son travail de maintenance et d'extension des ressources et documents pédagogiques offerts par mySchool!. Des collaborateurs ont créé des webfolios (cours en ligne) spécifiques.

Formations et assistance

Les formations mySchool! sont organisées sur mesure et à la demande des établissements scolaires. La demande est croissante, jusqu'à plusieurs formations par semaine. Tous les collaborateurs de mySchool! contribuent à l'assistance sur site pour l'installation et le développement des « intranets » et « sites web » d'écoles.

Éditions et publications

De nouvelles brochures, tutoriels et guides ont été créés afin d'aider les utilisateurs dans leur travail avec les outils et contenus mySchool!. Il s'agit notamment du guide myLibrary, de lettres d'information électroniques, de tutoriels vidéo intégrés dans la section d'aide du site.

Statistiques de connexion

Actuellement, le site gère 109 000 utilisateurs. Il enregistre l'identification de plus de 3 000 personnes différentes par jour et près de 15 000 par semaines, avec un nombre d'utilisateurs connectés en parallèle avoisinant les 200-250 en moyenne pendant la journée et 150 en soirée.

2.5. Collaborations

En 2012, l'étroite collaboration avec Utopia SA et Utopolis a permis de continuer le succès du concours Quizopolis.

L'antenne norTIC continue son excellent travail de promotion des contenus et outils pédagogiques ainsi que de formation et assistance des utilisateurs des régions du nord.

3. L'Éducation différenciée

En 2012, 565 enfants et jeunes à besoins éducatifs spécifiques ont fréquenté une école spécialisée ou un centre de propédeutique professionnelle de l'Éducation différenciée.

Parallèlement, 469 élèves à besoins éducatifs spécifiques, intégrés dans une classe de l'enseignement ordinaire, ont bénéficié d'une assistance de la part de l'équipe multiprofessionnelle, et 100 élèves ont été accompagnés par l'Institut pour déficients visuels. En plus de ces prises en charge ambulatoires, l'équipe rééducative de l'Éducation différenciée, formée d'orthophonistes, de rééducateurs en psychomotricité et d'ergothérapeutes, a suivi 230 enfants et jeunes.

Environ 2 000 enfants et jeunes ont été accueillis dans le cadre de consultations psychologiques, de diagnostic ainsi que de conseil et de guidance.

Les Lies- a Schreifateliers ont été fréquentés par 120 enfants.

Le service de l'Éducation différenciée a assuré le paiement des frais scolaires et de formation professionnelle pour 154 élèves fréquentant une institution à l'étranger.

Ces orientations ont été proposées, voire ordonnées par la Commission médico-psycho-pédagogique nationale (CMPPN), les services de psychiatrie infantile ou juvénile et le juge de la jeunesse.

Le service de l'Éducation différenciée a assuré le suivi des élèves orientés par la CMPPN.

(voir également page 17)

4. L'Institut national pour le développement de la formation professionnelle continue - INFPC

4.1. Cofinancement de la formation en entreprise

En 2012, l'Institut national pour le développement de la formation professionnelle continue (INFPC) a instruit 1 462 demandes de cofinancement contre 1 205 en 2011.

152 participants (124 en 2011) répartis en 19 sessions ont suivi la formation « Cofinancement de la formation en entreprise ».

Les « Rendez-vous de la formation », entrevues avec les chefs d'entreprise ou les responsables formation sur le dispositif de cofinancement, ont permis de rencontrer 67 entreprises (53 en 2011).

Trois séances d'information sur le cofinancement, totalisant 114 participants, ont été organisées dans les locaux de la Chambre des Métiers.

D'autres séances d'information, organisées en relation avec différents partenaires (Assurance Le Foyer, Partenaires sociaux S.A., Banque Dexia,...), ont permis d'accueillir 79 personnes.

À travers différents canaux d'information, l'INFPC a pu informer plus de 400 entreprises.

À noter par ailleurs qu'en 2012, 3 078 demandes de congé individuel de formation ont été enregistrées, ce qui correspond à une augmentation de 23% par rapport à 2011. Les candidats à une maîtrise artisanale représentent le groupe le plus important.

4.2. Promotion de la formation professionnelle continue

L'INFPC s'est doté, en 2012, d'une nouvelle identité visuelle. Le logo de l'INFPC, du portail lifelong-learning.lu et de l'Observatoire de la formation ont été homogénéisés et dynamisés.

Un nouveau concept de communication, visant à promouvoir le portail lifelong-learning.lu auprès des particuliers et des entreprises, a été développé puis diffusé via une campagne de communication offline (presse et affichage) et online. Une déclinaison de la campagne a été développée pour le lancement de la version mobile du portail lifelong-learning.lu et diffusée via les applications pour Smartphone des principaux médias luxembourgeois.

Les relations régulières entretenues avec la presse ont assuré une présence continue dans les médias tout au long de l'année. Au total, 12 communiqués de presse ont été diffusés. Par ailleurs, plus de 60 articles ont été publiés dans les médias.

Une conférence intitulée « La qualité de la formation, discours ou réalité ? » a été organisée conjointement avec le CRP Henri Tudor. Près de 200 personnes ont participé à cette rencontre.

L'INFPC a célébré ses 20 ans le 13 novembre 2012, entouré de 200 professionnels, dans le cadre d'un événement organisé au Casino Luxembourg - Forum d'art contemporain.

L'institut a été présent lors d'événements destinés aux professionnels et aux particuliers pour la promotion de la formation continue : Moovijob, GR Business Days, salon Index et gala HR One. Il a également participé aux conférences du réseau RETEL et à l'animation de formations de l'Université du Luxembourg.

Quatre séances d'information sur les aides à la formation pour particuliers ont été organisées en collaboration avec la Chambre des Salariés.

En 2012, le site de l'INFPC a totalisé plus de 18 000 visites. Près de 49 500 pages ont été consultées.

4.3. Portail www.lifelong-learning.lu

Le portail a enregistré, en moyenne, plus de 7 500 visiteurs par mois en 2012, soit une hausse de 24% par rapport à 2011. Plus de 48 200 pages ont été consultées mensuellement, en particulier celles dédiées aux formations et aux différents dispositifs d'aide à la formation (cofinancement de la formation en entreprise, congé individuel de formation...).

Le référencement payant visant à capter les internautes qui effectuent des recherches sur Google a été mis en place, favorisant l'accroissement du nombre de visiteurs du portail. La collaboration s'est poursuivie avec les sites stratégiques suivants : rtl.lu, entreprises.lu, mlq.lu, lesfrontaliers.lu et entreprisesmagazine.com.

Une version mobile du portail a été lancée. Elle propose des fonctionnalités inédites telles que la recherche par géolocalisation ou l'appel direct d'un offreur de formation.

En termes de contenus, un système de surveillance de sites internet a été mis en place afin d'optimiser le suivi des actualités et des événements du monde de la formation.

Formanews, la newsletter du portail qui compte désormais 2 750 abonnés, et le répertoire des offreurs de formation ont été adaptés à la nouvelle identité visuelle. En 2012, la version papier du répertoire des offreurs de formation a été diffusée à 5 000 exemplaires.

Le portail a réuni 114 adhésions d'offreurs de formation. Plus de 5 500 formations couvrant la plupart des secteurs d'activité de l'économie luxembourgeoise sont accessibles via le moteur de recherche, soit une progression de 15% par rapport à 2011.

Trois séances d'information sur le portail et les services dédiés aux offreurs de formation ont été organisées à l'intention d'adhérents potentiels.

4.4. Observatoire de la formation

Travaux d'études et d'analyse

En 2012, ont été publiés Formastat-Pratiques de formation : Analyse de l'activité de formation des entreprises (données 2010) et Formastat condensé.

La collection Formabref a été enrichie de nouvelles publications relatives à la formation continue:

- La perception de l'éducation et de la formation tout au long de la vie par la population active - 1,
- La perception de l'éducation et de la formation tout au long de la vie par la population active - 2,
- Aides individuelles à la formation continue - Degré de connaissance de la population active,
- Analyse de la contribution de l'État à la formation continue en entreprise pour 2010.

L'étude Transition École-Vie Active (TEVA) a démarré. La réception de 80 % des données (décembre 2012) a permis de commencer le travail d'exploitation des données, validé par le Centre d'études et de recherches sur les qualifications (Céreq).

ReferNet

Le réseau européen de référence et d'expertise sur l'enseignement et la formation professionnelle, composé d'experts de chaque État de l'Union européenne, ainsi que de l'Islande et de la Norvège, a été mis en place pour satisfaire la demande croissante d'informations permettant la comparaison des politiques.

Depuis 2009, l'Observatoire de la formation assure la coordination des actions au niveau national et la production de livrables en langue anglaise. En 2012, l'INFPC a rédigé plusieurs publications (Policy report, Country report) et deux articles portant sur la formation continue. Il a également réalisé l'indexation d'une vingtaine de publications nationales dans la base de données bibliographiques et la maintenance du site www.refernet.lu.

5. Le Centre national de formation professionnelle continue - CNFPC

L'offre du Centre national de formation professionnelle continue (CNFPC) comprend des cours d'orientation et d'initiation professionnelles, des cours de formation théorique et pratique dans le cadre de l'apprentissage et de la formation professionnelle, des cours de formation professionnelle continue.

Le CNFPC organise sur ses deux sites, Esch et Ettelbruck, des cours d'orientation et d'initiation professionnelles – COIP (voir page 28).

Depuis 2011, le CNFPC participe au projet pilote «parcours d'enseignement individualisé» dans le but d'amener le jeune à consolider et à approfondir les connaissances et compétences acquises lors de sa scolarité antérieure, à renforcer sa capacité de travailler de manière autonome et à prendre des responsabilités.

Au courant de l'année 2012, le CNFPC a organisé des cours du soir dans les domaines suivants : informatique (applications bureautiques - dessin assisté par ordinateur), couture, mécanique automobile, tournage-fraisage, menuiserie et forgeage. Le nombre d'élèves inscrits était de 629.

Au niveau de la formation professionnelle continue, les formations comprennent deux axes: le soudage et «engins de levage ». En 2012, 772 apprenants ont été formés dans ces deux domaines.

La formation patronale préparant au certificat de capacité professionnelle (CCP)

La loi sur la réforme de la formation professionnelle de 2008 prévoit la possibilité pour les CNFPC de dispenser la formation patronale prévue par la formation professionnelle de base.

Les CNFPC ont offert en 2011-2012 à 41 jeunes n'ayant pas trouvé un poste d'apprentissage à la rentrée scolaire, la possibilité de commencer leur formation patronale au CNFPC dans les qualifications suivantes : assistant pépiniériste-paysagiste, débosseleur de véhicules automoteurs, installateur chauffage-sanitaire, parqueteur, peintre de véhicules automoteurs et peintre-décorateur.

La durée des conventions est en principe d'une année : l'objectif est de poursuivre l'apprentissage dans le secteur privé l'année suivante.

Les formations complémentaires pour demandeurs d'emploi

Depuis la mise en œuvre de la loi sur l'Agence pour le développement de l'emploi (ADEM), le service de la formation professionnelle est en charge d'une commission qui décide en étroite collaboration avec les CNFPC et le ministère du Travail et de l'Emploi des mesures de formation pour demandeurs d'emploi. Au cours de l'année 2012, 36 mesures de formation ont été organisées, réparties en trois catégories:

- 5 mesures complémentaires : formations « qualifiantes » exclusivement mises au point pour les besoins spécifiques des entreprises et conjointement avec elles, ayant pour but l'insertion ou la réinsertion professionnelle des chômeurs ;
- 25 formations « pool » organisées à l'intention d'un secteur suivant la demande;
- 6 formations destinées à augmenter l'employabilité générale des demandeurs d'emploi.

422 personnes ont été présélectionnées pour participer aux différentes mesures. Sur les 378 personnes ayant commencé une des mesures, 356 personnes ont achevé la formation. Parmi celles-ci, 275 personnes se trouvent toujours inscrites à l'ADEM.

6. Le Conseil supérieur de l'Éducation nationale

Le Conseil supérieur de l'Éducation nationale (CSEN), organe consultatif créé par la loi du 10 juin 2002, comprend 36 membres nommés par le ministre pour un mandat renouvelable de quatre ans, sur proposition des organismes et associations représentant les partenaires de la vie scolaire, à savoir :

- les parents, élèves et étudiants,
- le personnel enseignant,
- les autorités en rapport avec l'école (collège des inspecteurs de l'enseignement fondamental, collèges des directeurs de l'enseignement secondaire et secondaire technique, communes, cultes reconnus, etc.),
- le monde économique, social, associatif et culturel.

Le CSEN est habilité à se prononcer soit à la demande du ministre, soit de sa propre initiative, sur toutes les questions ayant trait à l'éducation nationale et plus particulièrement sur celles qui touchent les grandes orientations du système éducatif.

En mars, le Conseil supérieur a demandé à ce que la loi sur l'enseignement fondamental soit revue sur plusieurs points suite aux expériences du terrain.

En mai, le Conseil supérieur a finalisé et voté un avis sur la proposition de texte de loi du 5 décembre 2011 relative à la réforme du lycée.

En juin, le Conseil supérieur a voté un avis relatif aux plans de réussite scolaire et au développement de la qualité scolaire.

Pendant le deuxième semestre 2012, deux groupes de travail ont été chargés de réfléchir sur l'enseignement des langues au Luxembourg et le lien entre l'école et le monde du travail afin de formuler des avis pour début 2013.

7. Les commissions nationales des programmes

Il existe des commissions nationales des programmes (CNP), respectivement des commissions nationales de formation (CNF), pour chacune des branches de l'enseignement secondaire, ainsi que pour toutes les branches et formations de l'enseignement secondaire technique et de la formation professionnelle.

Deux règlements grand-ducaux datés du 30 juillet 2011, le premier portant institution et organisation des commissions nationales pour les programmes de l'enseignement secondaire (ES) ainsi que du cycle inférieur, du régime préparatoire et du régime technique de l'enseignement secondaire technique (EST), le deuxième portant institution et organisation des équipes curriculaires, des commissions nationales de formation et des commissions nationales de l'enseignement général pour la formation professionnelle de l'EST sont entrés en vigueur à la rentrée 2011-2012.

Ces nouveaux règlements stipulent que les commissions nationales des programmes de l'ES et de l'EST sont régies par un seul et même règlement, étant donné que tous les enseignants, à un moment ou un autre de leur parcours professionnel, sont amenés à travailler dans l'un ou l'autre des deux ordres d'enseignement.

Le prochain renouvellement des CNP de l'ES et de l'EST aura lieu à la même date, le 15 octobre 2014.

Les CNP ou CNF émettent des avis ou font des propositions, soit de leur propre initiative soit à la demande de la ministre. Ces avis et propositions concernent notamment les objectifs de l'enseignement, les programmes d'enseignement, les compétences disciplinaires et transversales, les grilles horaires, les méthodes d'enseignement, les mesures de différenciation et de soutien aux élèves, la langue véhiculaire, les manuels et tout autre matériel didactique ainsi que toutes les formes et modalités d'évaluation des élèves.

Chaque commission nationale se compose d'un président qui est l'intermédiaire entre la ministre et les membres de la commission nationale, d'un secrétaire et d'un délégué de chaque lycée qui offre l'ordre d'enseignement et la branche concernés, ainsi que d'un bureau.

8. La Commission scolaire nationale

La Commission scolaire nationale (CSN) a pour mission d'assurer le partenariat, au niveau national, entre les autorités scolaires nationales et communales, le personnel des écoles et les parents d'élèves. Elle constitue un organe de partenariat dont la base légale relève de la loi modifiée du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental.

La CSN compte 15 membres permanents nommés pour cinq ans, dont quatre représentants de divers départements de l'Éducation nationale, un représentant du ministère de la Famille, un représentant de l'enseignement post-fondamental, deux représentants de l'inspectorat de l'enseignement fondamental, quatre instituteurs/trices, un représentant du Syvicol (Syndicat des villes et communes luxembourgeoises) et deux parents d'élèves. En outre, une fois par trimestre, la directrice de l'Éducation différenciée, le directeur du Centre de Logopédie, un représentant de l'Enseignement supérieur, un responsable de la médecine scolaire et le chef du culte ou son délégué sont invités à participer à une réunion de la Commission scolaire nationale.

La Commission

- propose à la ministre les réformes, les axes de recherche, les offres en formation continue et les améliorations qu'elle juge nécessaires et opportuns ;
- porte à la connaissance de la ministre des pratiques pédagogiques innovantes ;
- donne son avis sur toutes les questions lui soumises par la ministre;
- émet un avis sur le nouveau matériel didactique à utiliser en classe.

En 2012, la CSN s'est réunie 10 fois. En mars, juin et décembre 2012, elle a siégé en groupe élargi. Son bureau s'est réuni trois fois en vue de préparer les réunions des séances plénières.

Elle a discuté les points suivants en vue de l'établissement d'un avis portant sur le bilan de la réforme de 2009 :

- sur le plan institutionnel :
 - les partenariats (durée des mandats des représentants des parents d'élèves ; modes d'élection des représentants des parents d'élèves et des enseignants)
 - les missions à remplir par les communes
 - les remplacements
 - les équipes multiprofessionnelles
 - le contingent
 - l'encadrement périscolaire
- sur le pan pédagogique
 - les modalités d'évaluation
 - le PRS

La nouvelle procédure du passage de l'enseignement fondamental à l'enseignement secondaire et secondaire technique a été discutée. Concilier les points de vue des différents partenaires à ce sujet s'est avéré difficile.

Les membres de la Commission scolaire ont décidé d'accorder dans la suite de leurs travaux une attention particulière à des sujets clés, tels que l'enseignement des langues ou les conclusions présentées dans le rapport de l'OCDE, [OECD Reviews of Evaluation and Assessment in Education: Luxembourg 2012](#).

9. La Conférence nationale des élèves du Luxembourg

La Conférence nationale des élèves du Luxembourg (CNEL) a pour mission de représenter les élèves auprès du ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle. Elle peut émettre un avis sur les projets que le ministre lui soumet, formuler des propositions concernant la vie scolaire et le travail des élèves et créer des commissions spéciales consultatives. Elle comprend un à deux délégués par comité d'élèves des lycées et lycées techniques.

De janvier à décembre 2012, la CNEL s'est réunie six fois pendant la période scolaire. Les principaux thèmes abordés furent la restauration scolaire, la réforme du lycée ainsi que l'adaptation du règlement grand-ducal du 12 mars 1998 portant organisation de la Conférence nationale des élèves.

10. Le Centre de coordination des projets d'établissement

En 2011-2012, 20 projets d'établissement (« pé ») ont été mis en œuvre et 18 en 2012-2013. L'Atert Lycée Redange, le Lycée Aline Mayrisch Luxembourg, le Lycée Josy Barthel Mamer, le Lycée Robert Schuman Luxembourg, le Lycée technique de Bonnevoie, le Lycée technique d'Esch/Alzette et le Nordstadlycée Diekirch ont terminé leur « pé » en juillet 2012.

Le tableau ci-dessous présente les grandes lignes des projets 2011-2012 et 2012-2013 :

Établissement	Intitulé du projet / contenu
Atert Lycée Redange (2011-12 : Projet venu à terme en juillet 2012)	<i>L'évaluation des compétences scolaires</i> dans un enseignement par compétences et par tâches .
Athénée de Luxembourg (2012-13 : 2 ^e année)	<i>Think globAL – act locAL</i> : rendre les élèves attentifs aux grands défis environnementaux et les aider à devenir des citoyens et consommateurs responsables.
Lycée Aline Mayrisch Luxembourg (2011-12 : Projet venu à terme en juillet 2012)	<i>IKONA – Integriert, Konsequent, Nachhaltig</i> : Le projet met l'accent sur l'apprentissage par compétences.
Lycée Classique Diekirch (2012-13 : 2 ^e année)	<i>In situ</i> : améliorer l'orientation scolaire et professionnelle en développant des activités en partenariat avec des intervenants externes.
Lycée de Garçons Luxembourg (2012-13 : 3 ^e année)	<i>LGL en Fascination Réflexion Vocation science</i> : développer une culture scientifique et technologique aussi bien chez les élèves que chez les professeurs.
Lycée Josy Barthel Mamer (2011-12 : Projet venu à terme en juillet 2012)	<i>Léiere fir d'Liewen – Feel cool at school</i> : Quatre grands axes caractérisent le projet: créer au lycée un cadre de vie agréable; prendre soin de sa santé physique et morale; gérer les conflits avec les autres; devenir responsable de ses apprentissages et apprendre pour la vie.
Lycée Michel Rodange Luxembourg (2012-13 : 3 ^e année)	<i>Autonomie et responsabilité de l'élève</i> : promouvoir l'autonomie des élèves et les préparer aux études universitaires.
Lycée du Nord Wiltz (2012-13 : 3 ^e année)	<i>Awer elo : eng positiv Orientatioun durch partnerschaftlech Berodung</i> Le projet met en œuvre une procédure d'orientation formative et active pour tous les élèves.
Lycée Robert Schuman Luxembourg (2011-12 : Projet venu à terme en juillet 2012)	<i>PRIDEL – Projet d'intégration et d'encadrement des élèves</i> Création d'une structure d'accueil pour assurer l'encadrement des élèves difficiles, responsabiliser les élèves, les enseignants et les parents pour résoudre les problèmes de discipline, de motivation et de respect.
Lycée Technique Agricole (2012/13 : 3 ^e année)	<i>Application du blended learning</i> dans le cadre d'un atelier pédagogique personnel (Lernwerkstatt).

Lycée technique des Arts et Métiers (2012-13 : 2 ^e année)	<i>Les métiers de l'Art et l'art des métiers</i> : augmenter l'intérêt des élèves envers les différents métiers, améliorer leur orientation professionnelle, promouvoir l'interdisciplinarité et la communication.
Lycée technique de Bonnevoie (2011-12 : Projet venu à terme en juillet 2012)	<i>MOBIL – Motivatioun, Bestännegkeet, innovativ Léierkonzepter</i> : accroître la motivation des élèves en améliorant l'endurance face à l'apprentissage et la discipline, en développant leur sens des responsabilités et en leur (re)donnant l'envie de s'instruire et d'apprendre.
Lycée technique d'Esch/Alzette (2011-12 : Projet venu à terme en juillet 2012)	<i>Promouvoir une culture E-learning au sein du LTE</i> : identifier les avantages et les contraintes de l'e-learning ; élaborer un concept général pour l'introduction d'une culture e-learning.
Lycée technique d'Ettelbruck (2012-13 : 2 ^e année)	<i>Ready4life</i> : relier les projets orientés sur les compétences de vie et renforcer de manière systématique le développement personnel et social de l'élève ; responsabiliser les élèves, les parents et la communauté scolaire.
Lycée technique Mathias Adam (2012/13 : 1 ^{re} année)	<i>PRIDE – Prévention et Intégration dans l'Établissement</i> : une intégration améliorée, un diagnostic et une intervention préventive en fonction des besoins des élèves, un meilleur échange d'informations entre les partenaires scolaires concernés.
Lycée technique Michel Lucius (2012-13 : 1 ^{re} année)	<i>Entwicklung einer lern-, talent-, motivations- und gemeinschaftsfördernden Schulkultur</i> : développer une culture scolaire solidaire ; promouvoir l'attitude positive des élèves face au travail en prenant en compte leurs talents et intérêts.
Lycée technique pour professions de santé (2012-13 : 3 ^e année)	<i>Fit to teach – fit to care</i> : réussite scolaire ; socialisation scolaire ; développement des compétences professionnelles ; apprentissage de la gestion du stress.
Lycée technique pour professions éducatives et sociales (2012-13 : 1 ^{re} année)	<i>Les éducateurs et éducatrices, des praticiens réflexifs !</i> : renforcer les enseignements et les apprentissages en vue de promouvoir une meilleure articulation entre théorie et pratique.
Nordstadlycée (2011-12 : Projet venu à terme en juillet 2012)	<i>Éducation à la non-violence</i> : instaurer un climat de non-violence ; mettre en place un encadrement individualisé pour les élèves qui perturbent le déroulement des cours.
Schengen-Lyzeum-Perl (2012-13 : 1 ^{re} année)	<i>Netzwerk Schule-Region</i> : renforcer les compétences sociales et transversales des élèves, leur transmettre des valeurs et une ouverture au monde ; les préparer à leur rôle dans la société démocratique.

Ces établissements ont commencé la « préphase » de leur nouveau « pé » en septembre 2012 :

Établissement	Intitulé du projet / contenu
Atert Lycée Redange	<i>Den Atert-Lycée a säin Emfeld - eng talentéiert Régioun!</i> Talentförderung und Berufsorientierung: unsere Schüler unterstützen, ihre Talente zu entdecken und auszubauen. Region: Wir wollen das ALR zu einem regionalen Zentrum der Kreativität, Kultur und des Sports machen.
Lycée Aline Mayrisch Luxembourg	<i>eLaml - civis 2.0 ex machina</i> : développer les compétences en matière « TIC » afin de permettre une intégration de l'élève autonome dans la société du 21 ^e siècle et également l'esprit critique à l'égard de l'outil informatique.
Lycée Josy Barthel Mamer	<i>Comment motiver les élèves à lire ?</i> Par des activités pédagogiques, des mesures pratiques variées, amener les élèves à s'intéresser et à s'adonner davantage à la lecture en vue du développement de compétences langagières, professionnelles, personnelles et sociales.
Lycée Robert Schuman Luxembourg	<i>Mathématiques et Informatiques pour les Sciences et Technologies</i> : développer les intérêts des élèves pour les sciences; développer leurs bases en informatique, leurs capacités de structuration et de synthèse, de présentation, le travail en équipe et les compétences communicatives.
Lycée technique École de Commerce et de Gestion	<i>Se ressourcer pour (se) développer</i> : développer des structures d'appui répondant aux besoins des élèves ; susciter une prise de conscience de l'importance du français et des mathématiques pour le développement personnel et le parcours scolaire de l'élève ; instaurer une meilleure coopération entre l'éducateur gradué en charge des classes de 10 ^e et les enseignants ; développer la relation d'aide entre élèves sous forme d'appui (Schüler hëllefë Schüler) ; mobiliser la collaboration entre enseignants de mêmes branches ; encourager l'utilisation des ressources techniques disponibles.

Pour l'année budgétaire 2012, un budget total de 223 855€ a été versé aux lycées et lycées techniques pour la mise en œuvre de leurs projets d'établissement. Le budget global accordé aux dix-huit projets d'établissement de l'année scolaire 2012-13, et qui est versé par tranches en cours d'année, s'élève à 260 087€. Les décharges hebdomadaires accordées sont au nombre de 186.

Le conseil d'administration s'est réuni à sept reprises. Le bureau du CCPé s'est réuni une fois. En outre, les membres du conseil ont suivi de près tous les projets en rencontrant les groupes de pilotage dans les lycées concernés.

Le CCPé a organisé en janvier, février et mai 2012 trois journées de formation au projet d'établissement, à l'intention des chefs des nouveaux « pé » en préphase ainsi qu'une journée au mois de mai 2012 destinée aux chefs des projets d'établissement en première année de mise en œuvre. Ces journées de formation sont également prévues pour l'année 2013.

Chaque année en janvier-février les responsables des nouveaux projets entamés présentent au conseil d'administration les travaux réalisés depuis la rentrée. Les membres du CCPé apportent alors leurs conseils sur l'organisation et la planification de chaque projet.

11. L'Agence nationale pour le programme européen d'éducation et de formation tout au long de la vie - ANEFORE

L'Agence nationale pour le programme européen d'éducation et de formation tout au long de la vie - ANEFORE asbl est en charge de la mise en œuvre du Programme européen pour l'éducation et la formation tout au long de la vie (EFTLV) au Luxembourg. Elle fait partie du réseau des 41 agences nationales des 33 pays participant. Le programme EFTLV s'adresse à tous les publics et institutions concernés par l'apprentissage tout au long de la vie. Il se décline en cinq sous-programmes: Comenius pour l'éducation scolaire; Erasmus pour l'enseignement supérieur ; Leonardo da Vinci pour la formation professionnelle ; Grundtvig pour l'éducation des adultes ; les visites d'étude Cedefop pour spécialistes et décideurs de l'éducation ou de la formation professionnelle.

La mission de ANEFORE consiste à mettre en place le programme en :

- respectant les modalités et les procédures définies au niveau communautaire ;
- sensibilisant le public à l'internationalisation de leurs projets d'éducation et de formation ;
- accompagnant les bénéficiaires dans la mise en œuvre et le financement de leur projet.

ANEFORE gère aussi le bureau d'assistance eTwinning, responsable de la mise en œuvre des partenariats électroniques en Europe.

Entre mars 2011 et mai 2012, ANEFORE a également coordonné le projet « S3L » - « Stratégie Lifelong Learning Luxembourg » (voir page 20).

En 2012, les bénéficiaires luxembourgeois ont participé à 21 des 25 actions décentralisées proposées par le programme. Le budget communautaire dont disposait ANEFORE pour cofinancer ces actions s'élevait à 2 445 000 euros, soit une augmentation de 13% par rapport à 2011. ANEFORE a reçu 154 candidatures, soit 54% de plus qu'en 2011, pour un montant total de 2 499 390 euros contre 2 478 277 euros en 2011. Après les processus de sélection nationaux et européens, 2 067 821 euros ont pu être engagés pour le financement de 126 contrats correspondant à 42 projets de partenariat et de mobilité et à 84 bourses de mobilités individuelles.

En 2012, ANEFORE a continué à cibler prioritairement la communauté scolaire dans ses actions d'information et de sensibilisation car celle-ci profitait peu des opportunités offertes par Comenius et eTwinning dans le passé. Le nombre d'enseignants participant à des formations, séminaires ou conférences a fortement augmenté, passant de 43 (15 eTwinning) en 2011 à 69 (12 eTwinning) en 2012. Trois lycées participent dorénavant aux projets de mobilité individuelle des élèves. Huit élèves luxembourgeois ont passé un trimestre dans une école partenaire à l'étranger.

Le personnel de l'agence correspond à 7,9 ETP (équivalent temps plein).

Parmi les événements marquants de 2012, figurent :

- le projet S3L – Stratégie Lifelong Learning Luxembourg qui a mené à l'élaboration de la « Stratégie nationale du Lifelong Learning »;
- la réalisation d'un séminaire de contact européen sur le Système européen de crédits d'apprentissage pour l'enseignement et la formation professionnels - ECVETS ;
- la participation à des foires nationales comme « Luxdidac », ou la « Foire de l'Étudiant » ;
- la publication du livret « The Erasmus experience » à l'occasion du 25^{ème} anniversaire du programme Erasmus.

ANEFORE maintient et assure l'amélioration continue de son système de management de la qualité dans le cadre de sa certification ISO 9001.

À partir de 2013, ANEFORE assurera également la coordination de Europass et de Euroguidance.

12. L'Institut national des langues - INL

12.1. Les travaux de rénovation

Pour encore mieux servir le public, l'Institut national des langues (INL) a entamé début 2012, sous la régie de l'Administration des Bâtiments publics, la rénovation des locaux sanitaires existants. Les nouvelles installations sanitaires ont été mises en service successivement durant les mois d'octobre et de novembre 2012 et se répartissent sur trois étages du bâtiment.

12.2. L'identité visuelle

En 2012, la signalétique intérieure a été renforcée par la mise en place d'une signalétique extérieure constituée notamment de totems et panneaux aux entrées et sorties du site.

12.3. L'offre de cours

En 2012, l'Institut national des langues a organisé 286 cours durant le semestre de printemps et 304 durant le semestre d'automne. Avec 10 812 inscriptions en 2012, le nombre global d'inscrits enregistre une augmentation de 8% par rapport à 2011 et de 75% par rapport à 2002.

Avec 4 148 apprenants représentant 38,4% des inscrits, le département de français compte la majorité des inscriptions, alors que le département de luxembourgeois totalise 2 612 inscriptions soit 24,2%.

Sur les quelque 125 nationalités représentées à l'INL, seulement 10,7% de personnes sont de nationalité luxembourgeoise. Les personnes d'origine française constituent avec 14,5% le plus grand groupe à Luxembourg-ville, tandis qu'à l'annexe de Mersch ce sont les personnes d'origine portugaise qui représentent la majorité des inscrits avec 21,5%.

Les chiffres concernant la moyenne d'âge des apprenants montrent que les cours de l'Institut sont fréquentés majoritairement par une population active âgée entre 25 et 45 ans.

L'offre de cours fondée sur le Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR) s'est diversifiée notamment dans les niveaux avancés. Au cours d'orthographe de la langue luxembourgeoise est venu s'ajouter le cours intitulé « Lëtzebuerger Gesellschaft a Kultur ».

Une nouvelle initiative, l'atelier de littérature et celui d'écriture créative en langue française proposés sous forme de modules de deux semaines, a remporté un franc succès. L'INL a également proposé des cours centrés sur une compétence (compréhension, production) ou un objectif spécifique («Deutsch für den Beruf», «Business English», «Deutsch für Juristen», «L'italien des médias», «Parler en public» ...). À la demande d'autres administrations, l'INL a développé des formations permettant à des agents de l'État d'améliorer leurs compétences en français et de se préparer à des examens de promotion.

12.4. La promotion de l'enseignement et de l'apprentissage du luxembourgeois

En avril 2012, l'INL a accueilli les trois premiers professeurs stagiaires de luxembourgeois titulaires du master en langue et littérature luxembourgeoise. L'Institut a également engagé deux chargés de cours détenteurs de ce master. Le département de luxembourgeois totalise désormais 30 professeurs et chargés de cours, contre 9 en 2004.

La troisième formation du « Zertifikat Lëtzebuerger Sprooch a Kultur » (ZLSK) qui a débuté en octobre 2011 avec 22 candidats, s'est terminée par la promotion de 14 candidats en juillet 2012. La quatrième promotion a débuté en octobre 2012 avec 14 candidats.

12.5. Les examens nationaux

L'augmentation des besoins de certification en langue luxembourgeoise découlant de la loi sur la nationalité luxembourgeoise, a amené l'Institut à organiser, en 2012, dix sessions du « Sproochentest Lëtzebuergesch », totalisant 939 candidats. Le taux moyen de réussite sur l'ensemble des sessions s'élève à 70 %. Par ailleurs, l'INL a fait passer les examens « Lëtzebuergesch als Friemsprooch (LaF) » à 114 candidats pour lesquels le taux de réussite a été de 76%.

12.6. Les tests et examens internationaux

L'INL, membre de ALTE (Association of Language Testers in Europe), se coordonne régulièrement avec ses partenaires (British Council, Cambridge ESOL, CIEP, Goethe Institut ...) et assure à ses enseignants une formation continue les habilitant à évaluer les tests et examens internationaux. L'offre de niveaux et de sessions pour les examens anglais IELTS et Cambridge a été augmentée pour faire face à une demande accrue. En effet, pour IELTS le nombre de candidats a presque doublé en l'espace de deux ans passant de 120 candidats en 2010 à 212 candidats en 2012.

L'Armée luxembourgeoise a recouru aux services de l'INL pour trois tests de positionnement en anglais pour 119 nouvelles recrues. Par ailleurs, l'Institut a été sollicité par divers ministères, administrations et organismes en tant que conseiller en matière d'évaluation en langues.

12.7. La formation des enseignants de l'INL

Les nouveaux enseignants bénéficient d'une formation d'insertion d'une durée de deux ans comprenant un tutorat fondé sur l'observation de classes, l'analyse de pratiques et la démarche réflexive.

Outre les formations spécifiques pour examinateurs, dix formations continues ont été organisées pour l'ensemble du personnel enseignant: le tableau blanc interactif et les médias dans l'enseignement des langues, l'enseignement de la phonétique, la littérature dans l'enseignement du luxembourgeois, le développement curriculaire et le développement de matériel didactique.

12.8 La formation pédagogique et le stage du futur formateur d'adultes

L'INL a fait partie du groupe de pilotage « Formation pédagogique et stage du formateur d'adultes ». L'activité principale du groupe en 2012 a consisté à définir, en collaboration avec l'IFC, le rôle des acteurs intervenant dans le cadre de la formation et en particulier le rôle du conseiller pédagogique qui accompagne le formateur d'adultes dans sa démarche didactique.

12.9. La mise à disposition de ressources pédagogiques

L'INL travaille sur la rédaction d'un curriculum accompagné de syllabi faisant l'inventaire des contenus pour chaque niveau de chaque langue. Ces travaux pourront servir de référence pour les cours de langues étrangères dispensés aux adultes, à l'INL et dans d'autres établissements du pays.

Par ailleurs, l'Institut a élaboré un guide pratique destiné aux enseignants d'allemand, d'anglais, de français et de luxembourgeois consultable sur le site internet de l'INL sous le titre « Lignes directrices » pour les niveaux A1 à B2 du CECR. Une version plus complète « Leitfuedem fir Lëtzebuergesch als Friemsprooch an der Erwuessenebildung » y figure également.

12.10. La collaboration nationale et internationale

L'INL collabore avec les universités et instituts qui offrent des certifications internationales, ainsi qu'avec l'Université du Luxembourg pour ce qui relève de la certification au niveau national.

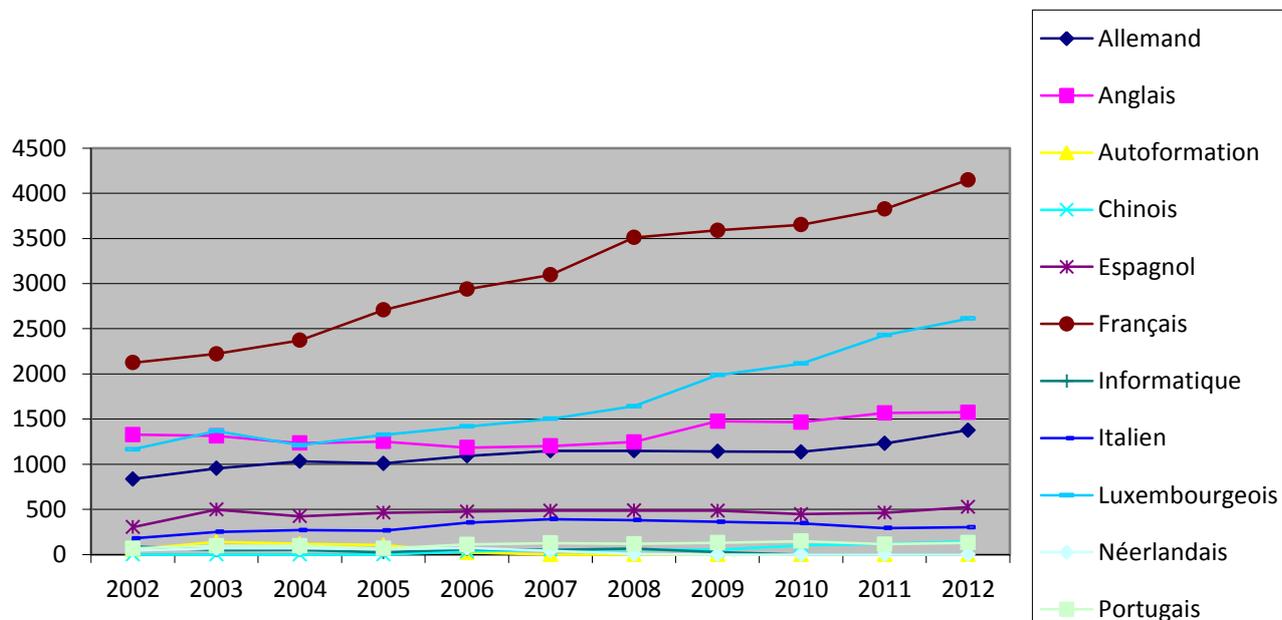
Une visite à l'université de Fribourg a permis à l'INL d'entamer des travaux sur un positionnement à distance des nouveaux étudiants en langue française.

L'Institut a offert des stages de formation et d'observation de longue durée à de jeunes étudiants des universités françaises et a accueilli une étudiante russe, deux grecques et deux slovaques.

12.11. Évolution du nombre d'inscriptions aux cours

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Allemand	836	954	1031	1009	1092	1149	1149	1141	1136	1229	1376
Anglais	1327	1312	1234	1251	1184	1201	1245	1476	1464	1567	1575
Autoformation	54	139	117	103	23	0	0	0	0	0	0
Chinois	0	0	0	0	33	52	56	50	102	119	143
Espagnol	303	498	423	462	475	486	487	485	447	462	526
Français	2124	2222	2372	2708	2938	3097	3511	3590	3651	3825	4148
Informatique	92	47	51	23	58	50	67	26	0	0	0
Italien	178	250	270	265	353	392	381	361	346	292	301
Luxembourgeois	1164	1367	1211	1326	1417	1502	1641	1986	2113	2429	2612
Néerlandais	43	68	69	59	74	41	5	0	0	0	0
Portugais	69	96	97	66	111	126	117	131	147	115	131
	6190	6953	6875	7272	7758	8096	8659	9246	9406	10038	10812
Évolution 1 an		112%	99%	106%	107%	104%	107%	107%	102%	107%	108%
Évolution totale	100	112%	111%	117%	125%	131%	140%	149%	152%	162%	175%

Évolution du nombre d'inscriptions



13. Le Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques - SCRIPT

13.1. Les initiatives à l'enseignement fondamental

Un portfolio pour les classes d'accueil

Le service de scolarisation pour enfants étrangers et la division Innovation du Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques (SCRIPT) ont mis en place, à la rentrée 2012-2013, un portfolio valorisant et documentant les apprentissages et les progrès linguistiques des élèves des classes d'accueil. Il servira également de complément d'information au moment de l'intégration définitive de l'élève dans sa classe d'attache.

Collaboration écoles fondamentales / maisons relais : le plan d'encadrement périscolaire

Dans le cadre du règlement grand-ducal 16 mars 2012, un groupe de travail interministériel sous la coordination du SCRIPT, a élaboré un vade-mecum précisant des lignes de conduite à l'intention des écoles, des maisons relais et des communes. Des réunions d'information sont préparées pour début 2013. Le groupe interministériel suit également les projets locaux entre structures d'accueil socio-éducatif et écoles.

Projet Billek

Le syndicat scolaire Billek (Wormeldange et Flaxweiler) est accompagné par les coordinateurs du groupe interministériel pour l'élaboration d'un projet d'accueil des enfants tout au long de la journée. Comme la maison relais constitue une extension du bâtiment scolaire existant, les responsables communaux souhaitent une concertation étroite entre les équipes encadrant les enfants et une utilisation optimale conjointe des infrastructures. Un concept pédagogique commun a été élaboré avec les responsables de l'école, de la maison relais et des responsables communaux et mis en œuvre à la rentrée 2012-2013.

Projet d'une école à journée continue à Wiltz

Le SCRIPT encadre la mise en œuvre d'une école à journée continue à Wiltz. Dans ce contexte, il est prévu à la fois de faire le lien avec les démarches autour du plan d'encadrement périscolaire et de faire profiter les responsables du projet des expériences similaires comme celle de l'école Jean-Jaurès à Esch/Alzette.

Concept sur l'architecture scolaire

Le SCRIPT a proposé un cadre de référence contenant des recommandations en matière de constructions scolaires. La proposition a été soumise pour avis à l'Ordre des architectes et des ingénieurs-conseils.

Concept sur l'évaluation formative au quotidien

Un groupe de travail, coordonné par le SCRIPT et composé d'instituteurs-ressources, de membres du service de l'enseignement fondamental et d'inspecteurs a été chargé d'élaborer un concept permettant aux enseignants de l'école fondamentale de mieux mettre en pratique l'évaluation formative et assurant une plus grande cohérence des pratiques au niveau national. Le groupe a publié un vade-mecum, *L'évaluation au quotidien à l'École fondamentale*, qui précise les dispositions de la loi scolaire du 6 février 2009 et apporte des indications pratiques.

Base de données pour l'illustration des niveaux de compétence

Le SCRIPT coordonne un groupe de travail composé d'enseignants ayant pour tâche de rechercher des pièces (textes de lecture, travaux d'élèves, textes d'écoute, situations problèmes, ...) illustrant et clarifiant les niveaux socles pour les quatre cycles de l'enseignement fondamental. Les exemples seront mis en ligne via mySchool !.

13.2. La mise en réseau des lycées

Pendant l'année scolaire 2011-2012, la Cellule de compétence pour l'innovation pédagogique et technologique du SCRIPT s'est engagée à mettre en réseau les lycées afin d'échanger et préciser leurs bonnes pratiques par rapport à cinq volets du développement scolaire :

- enseigner et apprendre,
- évaluer pour mieux apprendre,
- accompagner et orienter les élèves,
- promouvoir les talents,
- piloter l'école.

En 2012, le SCRIPT a organisé en tout 6 moments de mise en commun autour des cinq volets précités et a réuni les délégations de 27 lycées du pays.

13.3. Le réseau de formation et de recherche du régime préparatoire (RFR)

Le RFR du SCRIPT est animé par deux personnes (un enseignant et un éducateur gradué) chargées d'accompagner la mise en œuvre de l'approche par compétences au régime préparatoire. Elles guident des groupes de travail élaborant les modules de compétences, rédigent ou coordonnent la rédaction des socles de compétences. Elles mettent également en place des formations spécifiques pour le régime préparatoire, initient et suivent des projets innovateurs.

Les activités 2012 ont plus spécifiquement porté sur :

- l'élaboration d'un référentiel de compétences en culture générale, qui devrait être opérationnel à la rentrée 2013/2014,
- la coordination de deux groupes de travail « Matériel didactique en mathématiques », dont l'un se concentre sur les élèves souffrant de dyscalculie,
- la réorganisation des pages « régime préparatoire » sur mySchool!,
- l'organisation de formations locales ou régionales sur demande d'un ou de plusieurs lycées,
- la réflexion sur le développement du régime préparatoire en collaboration avec des chargés de direction et des enseignants du régime préparatoire.

13.4. La mise en œuvre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées

Le Conseil de Gouvernement a adopté un document sur la mise en œuvre de la Convention des Nations-Unies. Dans ce contexte, le SCRIPT a initié une étude avec l'École Supérieure de Pédagogie de Ludwigsburg dans les écoles fondamentales et les établissements d'enseignement secondaire. Ses objectifs sont:

- identifier des bonnes pratiques et des initiatives en matière d'inclusion,
- identifier les obstacles techniques, administratifs, légaux et autres qui entravent le travail inclusif,
- aider les écoles qui participent à l'étude à avancer dans leur approche.

13.5. La préparation de la 11e Olympiade scientifique pour jeunes européens de 16 ans en avril 2013 - EUSO

EUSO (European Union Science Olympiad) est un concours de sciences naturelles par équipes pour élèves de 16 ans. Chaque pays délègue deux équipes de trois jeunes qui concourent pour des médailles d'or, d'argent et de bronze. Le concours international est précédé d'un concours national pour déterminer les représentants de chaque pays. L'édition 2013 du concours européen aura lieu à Luxembourg.

Le SCRIPT assure la coordination au niveau national de cette manifestation européenne.

14. Le service informatique

L'informatique est au cœur de tous les services du ministère et des écoles. Sa gestion a permis l'accroissement de la transparence et du contrôle sur les opérations et les processus ainsi que la standardisation de domaines potentiellement coûteux, comme les achats et le développement applicatif.

Gestion des processus métier (BPM)

Depuis 2008, le service informatique participe au groupe de travail BPM (Business Process Management) du Centre des Technologies de l'Information de l'État (CTIE). L'objectif est d'aboutir à une meilleure vue globale de l'ensemble des processus du ministère afin de les optimiser et, dans la mesure du possible, de les automatiser.

Application « Fichier élèves »

L'intégration du Schengen Lycée Perl au « Fichier élèves » a été étendue au niveau des fonctionnalités et des classes traitées.

Globalement, pour toutes les applications, un nouveau portail a été mis en place. Il permet de se connecter par Luxtrust et IAM à une plateforme centrale donnant droit aux différentes applications de l'utilisateur.

Application « Fichier élèves modulaire » - (FEM) de la formation professionnelle réformée

Le système de gestion de la réforme de la formation professionnelle a été complété à différents niveaux.

Au niveau des grilles horaires, une gestion bilingue des modules et des compétences est à présent possible. Les mécanismes de clôture des grilles ont été affinés, une plateforme a été créée pour publier les référentiels d'évaluation, les programmes de formation et les grilles d'évaluation des modules en entreprise.

Au niveau de l'application FEM, de nouvelles fonctionnalités ont été développées : évaluation du projet intégré, gestion des remédiations, export des données sur les modules, visualisation de l'historique des modules suivis, consultation des données de la chambre de commerce sur les contrats en entreprise.

Application « BAC »

Quelques adaptations de certaines règles de fonctionnement ont été nécessaires suite à des restructurations au niveau des grilles des professions de santé.

Application « Scolaria »

La gestion des déclarations des leçons supplémentaires et des absences par les enseignants des écoles fondamentales a été étoffée. Des améliorations conséquentes ont porté sur la fonction « Emploi du temps » : facilitation pour les enseignants, définition d'horaires par les communes et possibilité de gestion des salles et cours spéciaux. L'extension majeure de « Scolaria » a été l'ajout de tout le volet « Demandes d'affectations » avec la saisie des demandes par les enseignants et leur exploitation par le service de l'enseignement fondamental.

Gestion du personnel – Application « Syclope »

L'ajout majeur a été la mise en relation avec le « Fichier élèves » au niveau des données des enseignants : les affectations d'enseignants dans les écoles sont décidées au niveau de Syclope et les données signalétiques sont partagées entre les deux systèmes. L'intégration des enseignants de l'enseignement fondamental a été complétée. Le personnel Restopolis a été intégré dans Syclope. De plus, il est à présent possible de mentionner la disponibilité de documents et justificatifs divers au niveau du dossier personnel.

Gestion de la tâche des enseignants de l'enseignement secondaire et secondaire technique

Une des principales missions du service informatique consiste dans la gestion des tâches des enseignants, c.-à-d. le calcul des heures supplémentaires et des provisions y relatives, l'établissement des décomptes annuels ainsi que la gestion des absences du personnel enseignant.

Vu la complexité de la gestion des tâches des enseignants dans le cadre de la réforme de la formation professionnelle, le service informatique a entamé une démarche de modernisation des instruments informatiques, notamment la conception d'un système centralisé de gestion et de calcul des tâches.

La phase 1 d'analyse et de développement se fait en collaboration étroite avec la société Gruber & Petters, éditeur du logiciel de gestion des horaires « UNTIS » utilisé par tous les lycées du Luxembourg.

Gestion informatisée des cours en éducation des adultes (GICEA)

Le service informatique assure la maîtrise d'ouvrage de la gestion informatisée des cours en éducation des adultes. Cette application est en évolution permanente.

« eKlassebuch » - Le livre de classe électronique

Le groupe de travail UNTIS, institutionnalisé par règlement ministériel pour accompagner le Centre de technologie de l'éducation (CTE) dans la réalisation du « eKlassebuch », a continué ses travaux en 2012.

« eRestauration » - Système de gestion électronique des restaurants scolaires

Avec le système « eRestauration® », le ministère se donne depuis septembre 2007 un instrument efficace pour offrir un accès facile aux services des restaurants scolaires. Le service informatique en assure la maîtrise d'ouvrage et l'accompagnement technique.

« Restoshop » - Une centrale d'achat pour la restauration scolaire

La centrale d'achat implémentée par les soins du service informatique a pour objet de regrouper les commandes de l'ensemble des chefs de cuisine de la restauration scolaire et de bénéficier ainsi de meilleures conditions d'achat.

Une carte d'enseignant pour les enseignants de l'enseignement fondamental

Le service informatique a confectionné avec le CTIE une carte d'enseignant permettant de bénéficier de remises auprès de commerçants et institutions culturelles. Environ 5 000 cartes ont été distribuées.

Projet de loi portant sur la fusion du service informatique et du Centre de technologie de l'éducation

Il a été élaboré un projet de loi ayant comme objectif la fusion des deux services ressources du ministère impliqués dans de nombreux projets liés à la gouvernance électronique du ministère et des établissements scolaires. Leurs missions étaient généralement complémentaires et parfois redondantes. Pourtant, les structures organisationnelles et opérationnelles différentes de ces deux organes ont souvent empêché d'avoir une vue globale et transversale de tous les dossiers informatiques et de développer une stratégie commune de gouvernance informatique. C'est pourquoi il a été proposé de créer un unique « Centre de Gestion Informatique de l'Éducation (CGIE) » reprenant les activités antérieures des deux entités. Le projet a été approuvé fin 2012 par le Conseil de Gouvernement puis soumis pour avis au Conseil d'État et déposé à la Chambre des Députés (doc. Parl. 6503).

L'engagement du ministère dans la sécurité de l'information

Depuis 2002, de nombreux efforts ont été entrepris au Luxembourg afin de promouvoir une utilisation d'internet en toute sécurité. En 2003, le ministère de l'Économie et du Commerce extérieur a lancé la « Cyber Awareness Security Enhancement Structure » (CASES) (projet visant à sensibiliser et à améliorer la prise de conscience des risques liés à la sécurité de l'information). Le projet, dans un premier temps réservé aux entreprises et aux administrations, a été élargi au grand public et aux jeunes générations. Depuis 2007, des sessions de formation scolaire régulières ont été mises en place en coopération étroite avec le ministère. En 2009, CASES a lancé sa première campagne de grande envergure.

Fondé en 2010, « Security made in Lëtzebuerg » (SMILE g.i.e.) est un groupement d'intérêt économique, dont le ministère et d'autres organismes étatiques et communaux sont parties prenantes. Toutes les activités de sensibilisation sont regroupées sous la marque « BEE SECURE » (www.bee-secure.lu) qui englobe les actions au niveau de la sensibilisation à une utilisation plus sécurisée des nouvelles technologies de l'information et communication.

Au niveau des écoles, le focus était mis au départ sur les technologies. Depuis 2010, les formations traitent surtout du comportement sur internet. Les thèmes abordés sont la sécurité technique, la consommation et la communication en ligne ainsi que le Cyber-bullying.

BEE-Secure en chiffres :

- 550 formations dans les écoles touchant 10 000 jeunes,
- 30 workshop dans le secteur jeunesse (para-scolaire) touchant 250 jeunes,
- 33 soirées parents d'élèves touchant 300 parents,
- 11 formations pour multiplicateurs touchant 200 enseignants et éducateurs,
- 18 événements jeunes (RAF, On Stéitsch, FFYS, ...),
- 15 événements grand public (12.000 personnes).

15. La reconnaissance des diplômes

En 2012, le service de la reconnaissance des diplômes a reçu 7 738 demandes de reconnaissances de qualifications scolaires et/ou professionnelles (7 005 demandes en 2011). 696 demandes concernaient l'une des autres autorités compétentes (ministère des Classes moyennes, ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, ministère de la Famille, ministère de la Santé). Ces demandes ont été transmises aux responsables concernés pour attribution.

2 180 dossiers de demandes étaient incomplets et des compléments ont été demandés.

5 142 demandes ont abouti à une équivalence ou une assimilation à un diplôme/certification luxembourgeois/e.

Dans le secteur de la santé, 1 458 reconnaissances d'équivalence ont été prononcées, notamment pour 888 infirmiers (progression de 33,13% par rapport à 2011) ainsi que pour 153 aide-soignants (progression de 22,4% par rapport à 2011).

Dans le secteur socio-éducatif, 245 reconnaissances d'équivalence ont été prononcées, notamment pour 206 éducateurs ainsi que pour 39 auxiliaires de vie.

1 353 requérants ont obtenu une équivalence par rapport à un diplôme de fin d'études secondaires ou secondaires techniques (dont 77 reconnaissances d'un baccalauréat d'un pays non-signataire des conventions de Paris ou Lisbonne) et 496 à un diplôme de technicien (progression de 29,5% par rapport à 2011).

Dans les domaines de l'artisanat et du commerce, 26 demandes ont abouti à une assimilation à un brevet de maîtrise et 310 à un certificat d'aptitude technique et professionnelle (CATP).

Par ailleurs 1 207 certifications de niveau d'études ont été prononcées à l'intention d'élèves voulant changer d'orientation scolaire ou intégrer/réintégrer le système scolaire luxembourgeois.

En 2012 le nombre de reconnaissances prononcées a augmenté de 9,29% tandis que le nombre total des demandes a augmenté de 10,46%.

ÉQUIVALENCES	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Professions de santé	1040	1334	1142	1194	1049	1053	1192	1458
Professions socio-éducatives	124	185	170	241	217	221	260	245
Fin d'études secondaires ou secondaires techniques	743	1039	1145	1203	1348	1183	1244	1353
Technicien	50	60	166	143	287	372	383	496
Brevet de maîtrise	-	-	-	-	-	-	11	26
CATP	149	365	313	332	208	90	276	310
Niveau d'études		983	926	985	1371	1167	1294	1207
CEP	-	-	-	-	-	159	45	47
TOTAL	2206	3966	3862	4098	4480	4245	4705	5142

16. La scolarisation des enfants étrangers

Depuis 1998, le Service de la scolarisation des enfants étrangers coordonne les mesures favorisant l'intégration scolaire des élèves étrangers et offre un appui aux élèves, parents d'élèves de langue étrangère et aux enseignants responsables d'élèves de langue étrangère.

16.1. Statistiques

Le taux moyen d'enfants de nationalité étrangère inscrits à l'enseignement public et à l'enseignement privé suivant les programmes officiels est de 42,6% et ne cesse de croître (2006-2007 : 38,6%). En 2011-2012, les proportions étaient les suivantes :

Cycle 1 - Précoce :	44,2 %	Secondaire technique :	43,2 %
Cycle 1 :	47,5 %	Secondaire :	19,1 %
Cycles 2 - 4 :	49,4 %		

La reconnaissance de la double nationalité entraîne une légère diminution du nombre d'élèves étrangers. Or, la comparaison entre la nationalité et la première langue parlée à la maison confirme la tendance à la hausse du nombre d'élèves de langue étrangère à l'enseignement fondamental (précoce, préscolaire et primaire) :

1 ^{ère} langue parlée	2011-2012	2010-2011
luxembourgeois	41,5 %	45,9%
portugais	28,2 %	27,5 %
français	11,5 %	11,1 %
serbo-croate	5,5 %	5,2 %
allemand	2,0 %	2,0 %
italien	1,9 %	1,8 %
autre	9,3 %	8,3 %

16.2. Les actions prioritaires en 2012

En 2012, comme en 2011, la priorité fut le développement des compétences linguistiques des élèves récemment arrivés et des ressources des enseignants des cours / classes d'accueil.

Publications à l'enseignement fondamental

- Pour l'allemand et le français aux cours d'accueil deux documents : « Bilan d'apprentissage » et « Niveaux de compétence »,
- « Accueillir et intégrer. Guide pour enseignants accueillant un enfant nouvellement arrivé au pays » : mise à jour du recueil d'informations pour les titulaires d'un cours d'accueil.

Groupes de travail

La commission nationale pour les programmes des classes d'accueil de l'enseignement secondaire a travaillé sur les épreuves bilan à échelle nationale, le socle de compétences pour le français, un nouveau complément au bulletin pour une meilleure différenciation, le référentiel pour l'enseignement du français et des mathématiques. La commission nationale pour les programmes des classes d'insertion travaille sur le socle de compétences pour le français.

Les multiplicateurs des cours d'accueil de l'enseignement fondamental ont défini les objectifs pédagogiques et les socles de compétences pour les apprentissages linguistiques.

Formation des enseignants face à l'hétérogénéité grandissante

Nouvelles formations 2012:

- portfolio des langues : formation continue à destination des multiplicateurs des cours d'accueil (enseignement fondamental);
- évaluation diagnostique des compétences en allemand des élèves récemment arrivés;
- évaluation diagnostique des compétences en langue maternelle portugaise - cycle 1 ;
- scolarisation des élèves Roms.

Formations poursuivies :

- journées d'accueil des enseignants chargés de cours/classes d'accueil à la rentrée scolaire.

Développement du travail en réseau

- réunions régionales et création sur le portail mySchool! d'une communauté virtuelle des 120 instituteurs titulaires d'un cours d'accueil.

16.3. L'accueil des élèves nouvellement arrivés

Le nombre d'élèves de 12-18 ans nouvellement arrivés accueillis par la Cellule d'accueil scolaire pour élèves nouveaux arrivants (CASNA) du ministère a fortement augmenté en 2011-2012.

15.09.2011 au 15.09.2012 : 827

15.09.2010 au 15.09.2011 : 608

15.09.2009 au 14.09.2010 : 489

Principales nationalités	2011-2012	2010-2011	2009-10	2008-09
portugaise	40,99 %	42,60 %	40,90 %	40,66 %
serbe	7,74 %	9,05 %	0,20 %	0,19 %
luxembourgeoise ²	6,29 %	7,89 %	9,41 %	9,25 %
capverdienne	5,2 %	5,59 %	7,77 %	8,09 %

En ce qui concerne les élèves accueillis, plusieurs constats sont à faire :

- l'immigration en provenance de la Serbie reste importante ;
- la prédominance des élèves lusophones (portugais, capverdiens, brésiliens) entraîne par endroits des classes à concentration élevée d'élèves parlant le portugais entre eux ;
- la majorité des jeunes primo-arrivants sont d'origine sociale modeste.

À l'école fondamentale

Les élèves sont inscrits, sur décision de l'inspecteur d'arrondissement, dans une « classe d'attache » du cycle correspondant à leur âge et à leur parcours antérieur. Les langues de l'école non maîtrisées par l'élève sont apprises en dehors de sa classe d'attache dans le cadre de cours d'accueil.

² Les élèves luxembourgeois sont des élèves qui rejoignent le système éducatif luxembourgeois après avoir fréquenté une école dans un pays limitrophe (Belgique dans la plupart des cas).

À l'enseignement secondaire et secondaire technique

La grande majorité des nouveaux arrivants ne maîtrisent aucune des langues scolaires du Luxembourg et ne peuvent donc pas intégrer directement une classe régulière ou une classe francophone. En 2011-2012, 30 classes ont été mises en place à leur intention, dont 22 en début d'année et 8 en cours d'année scolaire.

Classes d'accueil

Ces classes accueillent l'élève de langue étrangère à tout moment de l'année scolaire. L'élève y apprend principalement le français et est orienté après une année de formation vers une classe d'insertion ou régulière de l'enseignement secondaire technique.

La capacité maximale d'une classe d'accueil est de 15 élèves. Il existe des classes d'accueil pour élèves de 12-15 ans et des classes d'accueil pour jeunes adultes de 16-17 ans. Au 1^{er} trimestre 2012-13, ces élèves étaient au nombre de 373 (153 en 2005-2006, 221 en 2010-2011).

Classes d'insertion

Les classes d'insertion dans le cycle inférieur et le régime préparatoire de l'enseignement secondaire technique existent depuis 1989. Elles offrent un programme scolaire régulier continu, sur trois ans, et un apprentissage intensif du français, ou de l'allemand si la langue française est acquise. 1 116 élèves les fréquentent au 1^{er} trimestre 2012-2013 ; ils étaient 664 en 2005-2006.

Classes à régime linguistique spécifique

Contrairement aux classes d'accueil et aux classes d'insertion du régime préparatoire et du cycle inférieur, les classes à régime linguistique spécifique ne sont pas réservées aux élèves arrivant au pays. À la rentrée scolaire 2012-2013, 560 élèves étaient inscrits dans ces classes pour bénéficier d'un régime linguistique spécifique.

Les classes à régime linguistique spécifique fonctionnent dans les cycles moyen et supérieur de l'enseignement secondaire technique. Elles permettent à l'élève qui remplit les conditions d'admission à une certaine formation, à l'exception de celles prévues pour la langue allemande, de s'inscrire dans une telle classe et d'y suivre la formation prévue en langue française.

Classes ALLET de l'enseignement secondaire

Les classes ALLET (allemand langue étrangère) accueillent à la division inférieure de l'enseignement secondaire des élèves qui ont de bonnes connaissances en français et en mathématiques, mais des lacunes en allemand. L'objectif est de pallier les faiblesses en allemand afin que les élèves puissent intégrer à partir de la 4^e les classes usuelles.

Les classes ALLET sont organisées dans quatre lycées : le Lycée de Garçons à Luxembourg, le Lycée Classique d'Echternach, le Lycée Hubert-Clément à Esch/Alzette, et le Nordstadlycée. En 2012-2013, elles comptent 175 élèves (104 en 2004-05, 190 en 2007-08).

16.4. Les enfants de demandeurs de protection internationale

Le Service assure le relais entre l'Office luxembourgeois d'accueil et d'intégration (OLAI) du ministère de la Famille et de l'Intégration et les responsables scolaires luxembourgeois : transmission des informations sur le nombre d'enfants de demandeurs de protection internationale (DPI) à scolariser, sur les structures d'accueil et de logement de l'OLAI, les aides matérielles, etc.

En 2011-2012, l'afflux de DPI a été massif: environ 22% des élèves accueillis étaient des enfants de DPI, voire des mineurs non accompagnés, la plupart d'origine Rom en provenance de Serbie et de République de Macédoine. À l'enseignement fondamental, 21 classes spécialisées d'accueil de l'État pour enfants de DPI ont fonctionné.

16.5. Soutien linguistique pour les élèves et familles de langue étrangère

Médiateurs interculturels

Les médiateurs interculturels, par le biais d'un travail de traduction orale ou écrite, d'information et de médiation, ont pour mission de favoriser l'insertion scolaire des enfants étrangers et d'assurer les liens entre l'école et les familles. La demande de médiation interculturelle, notamment en portugais et serbo-croate, est en forte croissance:

2011-2012 : 2 698 demandes, dont 1 236 en portugais et 962 en serbo-croate;

2010-2011 : 1 817 demandes, dont 938 en portugais et 548 en serbo-croate;

2007-2008 : 1 145 demandes, dont 595 en portugais et 403 en serbo-croate.

Les médiations en albanais, créole, chinois, arabe, polonais, espagnol et italien ont aussi augmenté.

Information des parents étrangers

D'importants efforts sont faits pour informer les parents étrangers :

- brochures spécifiques et traductions de documents, notamment les bilans;
- émission ZIGZAG, organisée régulièrement sur Radio Latina;
- réunions d'information pour parents d'élèves portugais nouveaux arrivants.

Développement de la langue et de la culture portugaises

Les « cours intégrés » **en** langue maternelle existent depuis 1983 dans les classes de l'enseignement fondamental. Ils sont inscrits dans l'horaire scolaire : des matières au programme officiel (sciences naturelles, histoire, géographie) sont enseignées en portugais à raison de deux leçons par semaine. Il existe également des cours **de** langue portugaise, appelés « cours parallèles », organisés en dehors de l'horaire scolaire. Les enseignants sont recrutés et indemnisés par les autorités portugaises. En 2011-2012, 2 191 élèves ont suivi des cours intégrés (2 297 en 2005-2006); 1 328 des cours parallèles (1 642 en 2005-2006).

Un projet pilote sur l'enseignement en langue portugaise est réalisé dans les classes du cycle 1 de l'école fondamentale Brouch à Esch/Alzette (voir détails page 50).

Le 17 décembre 2012 a eu lieu un échange entre la ministre de l'Éducation nationale et José Cesário, secrétaire d'État des communautés portugaises, qui a porté sur le développement des compétences en langue maternelle des élèves portugais au cycle 1, la promotion de la lecture et l'encouragement à l'apprentissage du luxembourgeois par les ressortissants portugais au Luxembourg.

16.6. Éducation interculturelle

La convention avec l'Association de soutien aux travailleurs immigrés (ASTI) portant sur le centre de documentation et d'animations « IKL interkulturelles » a été continuée en 2012.

17. Le collège des inspecteurs

Les inspecteurs de l'enseignement fondamental se sont réunis 21 fois en session plénière.

En tant qu'organe consultatif, le collège des inspecteurs a transmis son avis au ministère sur:

- le projet de règlement grand-ducal déterminant les modalités d'admission dans les classes de 7^e de l'enseignement secondaire ou de l'enseignement secondaire technique ;
- le projet de loi modifiant 1) la loi modifiée du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental; 2) la loi du 13 mai 2008 portant création d'une École préscolaire et primaire de recherche fondée sur la pédagogie inclusive ;
- la circulaire ministérielle aux administrations communales concernant l'organisation scolaire pour la rentrée 2012/2013 ;
- l'instruction ministérielle sur l'intervention à l'école de personnalités du monde politique.

Le collège des inspecteurs a organisé deux journées d'échange en vue de préparer des avis approfondis : le 7 mars sur le projet de loi concernant des agents intervenant dans l'enseignement fondamental; le 8 juin pour préparer le bilan de la réforme de 2009. Par ailleurs, tous les inspecteurs ont participé aux entretiens organisés par l'Université du Luxembourg en vue de ce bilan et certains ont eu un échange individuel avec M. Sigggy Koenig dans ce même contexte.

Le collège a élaboré une proposition de délimitation des directions régionales dans le cadre du projet de loi concernant des agents intervenant dans l'enseignement fondamental.

En tant qu'organe de réflexion, le collège a transmis sa prise de position au ministère sur

- la prise en charge des enfants des demandeurs de protection internationale ;
- l'évaluation formative et l'évaluation certificative ;
- les épreuves standardisées au cycle 3.1.

Il a établi un papier de réflexion sur la prise en charge des enfants à troubles du comportement et a également débattu de la prise en charge des enfants à besoins spécifiques. Une délégation du collège a rencontré les directions de l'Éducation différenciée et du Centre de Logopédie.

Les inspecteurs ont assisté aux réunions régionales d'information et d'échanges organisées par le ministère pour les représentants des parents d'élèves. De plus, le collège a organisé ou contribué à l'organisation de maintes manifestations, notamment les rencontres entre la ministre et les présidents des comités d'école.

Les membres du collège ont participé à des journées de réflexion et d'échange : les 6 juillet et 16 octobre, avec les représentants du ministère et les instituteurs-ressources au sujet de l'évaluation ; le 24 octobre, avec les représentants du ministère et les directeurs des lycées au sujet du passage de l'enseignement fondamental à l'enseignement secondaire et secondaire technique.

Des membres du collège des inspecteurs siègent à la Commission scolaire nationale, au Conseil supérieur de l'Éducation nationale, au groupe de pilotage de la formation des instituteurs à l'Université du Luxembourg ainsi qu'à la commission médico-psycho-pédagogique nationale et s'impliquent au sein de nombreux groupes de travail : formation continue; évaluation ; épreuves communes; épreuves standardisées du cycle 3.1 ; études internationales ; accueil des élèves primo-arrivants ; futur stage des instituteurs nouvellement admis à la fonction ; Réseau du système des écoles associées de l'UNESCO ; Conseil permanent de la langue luxembourgeoise.

Le collège des inspecteurs a élaboré un modèle de bilan des compétences pour les élèves quittant l'école fondamentale pour l'étranger. Les inspecteurs ont largement contribué à la mise en place des cours d'accueil suite à l'afflux massif de demandeurs d'asile.

De manière collective, les inspecteurs ont participé à un échange avec

- le groupe de travail ministériel de la structure prenant en charge des élèves présentant des troubles de comportement ;
- les membres de l'Agence-Qualité;
- les membres de l'Agence-Qualité et l'Université du Luxembourg au sujet des épreuves standardisées ;
- les membres du SCRIPT sur l'encadrement périscolaire et le système informatique dans le cadre de l'évaluation;
- les collaborateurs du ministère sur les modalités d'admission dans les classes de 7^e de l'enseignement secondaire ou de l'enseignement secondaire technique ;
- les responsables du « Lëtzebuenger Beobachtungskonzept »;
- les collaborateurs du ministère pour la présentation de matériel didactique ;
- les responsables de l'Institut de formation continue sur le stage des éducateurs, la formation continue pour les cours de natation et le concept des hospitations.

Dans le domaine administratif, le collège des inspecteurs a délibéré sur

- la réforme dans la Fonction publique ;
- le contrôle et la validation de la formation continue et des congés extraordinaires ;
- la surveillance de l'obligation scolaire ;
- les structures assurant une prise en charge des enfants à troubles comportementaux ;
- la saisie électronique des données par le logiciel « SCOLARIA »;
- les procédures d'affectation et de réaffectation des candidats;
- le stage du personnel socio-éducatif ;
- la reprise des agents socio-éducatifs ;
- la gestion des remplacements ;
- le fonctionnement des bureaux régionaux ;
- le règlement grand-ducal du 31 juillet 1990 (sécurité de la natation scolaire).

Tous les inspecteurs ont accompagné les présidents des comités d'école de leur arrondissement au ministère pour la présentation et la remise des rapports-école. De plus, tous les inspecteurs ont participé à un échange individuel avec l'Agence-Qualité.

Une délégation du collège a entamé un échange régulier avec les instituteurs-ressources. Une autre délégation a participé aux réunions d'échange avec les syndicats sur l'évaluation.

Tous les membres du collège ont suivi une journée de formation sur les compétences de direction. Une délégation a pris part à la formation continue à l'attention des équipes dirigeantes de l'enseignement secondaire et secondaire technique.

Les inspecteurs ont organisé et assuré des réunions de service et de formation continue obligatoire pour les équipes pédagogiques du cycle 4 sur les modalités d'admission dans les classes de 7^e ES ou EST et sur l'évaluation formative.

Enfin, le collège a organisé des épreuves de langues pour 42 candidats. Ces derniers doivent se soumettre à un examen de langue dont l'objectif est de faire preuve d'une connaissance adéquate des trois langues administratives telles que définies par la loi du 24 février 1984 sur le régime des langues. De plus, le collège des inspecteurs a émis 436 autorisations d'admission au stage en vue de l'obtention de l'attestation habilitant à faire des remplacements dans l'enseignement fondamental.

18. Les collèges des directeurs

18.1. Le collège des directeurs de l'enseignement secondaire technique

En 2012, le collège des directeurs de l'enseignement secondaire technique a, en tant qu'organe consultatif, élaboré des avis sur :

- l'avant-projet de loi modifiée du 25 juin 2004 portant organisation des lycées et lycées techniques,
- l'avant-projet de règlement grand-ducal relatif aux chargés d'éducation,
- le projet d'une instruction concernant l'accueil d'élèves témoignant de convictions religieuses dans les lycées et les écoles fondamentales,
- l'instruction ministérielle concernant l'intervention de personnalités politiques dans les lycées.

En tant qu'organe de réflexion, il a travaillé sur les thèmes suivants et formulé, pour certains, des propositions portant sur:

- la sécurité dans les lycées,
- la problématique des drogues dans les lycées,
- le livre de classe électronique et le développement du « Fichier Élèves »,
- le volet informatique de la réforme de la formation professionnelle et le « Fichier Élèves » modulaire,
- la création des cellules de développement scolaire (CDS) dans les lycées,
- les grilles horaires et l'organisation de la formation professionnelle réformée.

Le collège a participé à des groupes de travail concernant la mise en pratique de la réforme de la formation professionnelle (organisation des modules de rattrapage, critères de promotion, grilles...). Il a organisé des journées de rencontre entre enseignants concernés par la réforme, équipes curriculaires, directions et ministère.

Le collège a participé en séance plénière à l'échange entre des représentants de l'enseignement fondamental lors de la réunion du 24 octobre à Echternach, ainsi qu'à la présentation des épreuves standardisées à Mersch. Au niveau régional, des membres du collège ont rencontré des enseignants de l'enseignement fondamental au sujet du passage de l'enseignement fondamental vers l'enseignement secondaire.

Le collège a poursuivi sa coopération avec l'Institut de formation continue pour concevoir une nouvelle formation pour les équipes de direction des lycées.

Enfin, le collège a reformulé ses avis et propositions sur le projet de la réforme des lycées en vue de la préparation des Assises de la réforme du lycée.

18.2. Le collège des directeurs de l'enseignement secondaire

En tant qu'organe consultatif du ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, le collège des directeurs de l'enseignement secondaire a constitué des groupes de travail conjointement avec le collège des directeurs de l'enseignement secondaire technique pour émettre des avis sur :

- l'avant-projet de règlement grand-ducal relatif aux chargés d'éducation ;
- le projet d'une instruction concernant l'accueil d'élèves témoignant de convictions religieuses dans les lycées et les écoles fondamentales.

En tant qu'organe de réflexion, le collège a pris l'initiative d'élaborer des avis concernant:

- la proposition de texte d'une loi sur l'enseignement secondaire ;
- la proposition de textes de règlements grand-ducaux sur les mesures d'application de la proposition de texte d'une loi sur l'enseignement secondaire ;
- les thèmes abordés en février 2013 lors du processus de concertation impliquant l'ensemble des acteurs et partenaires du lycée ;
- la proposition d'instruction ministérielle concernant l'intervention à l'école de personnalités du monde politique.

À l'occasion de ses séances plénières, le collège a également délibéré sur les thèmes traités lors du colloque à Bitbourg (28 et 29 janvier 2011), du séminaire à Canach (25 et 26 novembre 2011) et de la journée de concertation à Echternach (24 octobre 2012), à savoir la réforme de l'enseignement secondaire et secondaire technique et le passage de l'enseignement fondamental à l'enseignement post-primaire.

Le collège a eu des entrevues avec :

- l'IFC, au sujet d'une offre de formations continues à l'attention des équipes de direction et d'inspection pour l'année scolaire 2012-2013 ;
- les responsables du projet Itzegerstee pour élèves présentant des troubles du comportement ;
- le Centre de Prévention des Toxicomanies (CePT) sur le cannabis à l'école ;
- l'Agence nationale pour le programme européen d'éducation et de la formation tout au long de la vie dans le contexte de la mobilité individuelle des élèves COMENIUS.

19. L'apprentissage tout au long de la vie

Le service de la formation des adultes (SFA) a comme mission d'organiser la 2^e voie de qualification, l'instruction de base des adultes ainsi que des cours d'intérêt général. Tandis que la 2^e voie de qualification est organisée par l'intermédiaire des délégués à la formation des adultes dans les lycées, l'instruction de base et les cours d'intérêt général sont organisés soit par les délégués du SFA, soit par des communes et des associations conventionnées par le SFA. Pour l'ensemble de ces dispositifs, le nombre d'apprenants a augmenté de 15 473 en 2010-2011 à 17 192 en 2011-2012, soit une hausse de 11%.

19.1. La 2e voie de qualification

Aux personnes qui souhaitent compléter leur formation initiale, le service de la formation des adultes, propose des cours préparant aux mêmes diplômes et certificats que ceux délivrés dans l'enseignement régulier. Ces formations, appelées 2^e voie de qualification, sont spécialement adaptées aux besoins des adultes et portent sur les cours des cycles inférieurs, moyens et supérieurs de l'enseignement secondaire et secondaire technique ainsi que de la formation professionnelle.

Dans l'enseignement secondaire, des formations en cours du soir et la formation eBac sont offertes. Dans l'enseignement secondaire technique sont offertes en cours du soir des classes de 9^e ainsi que différentes classes du cycle moyen et supérieur. En formation professionnelle, des cours du soir sont offerts sous la responsabilité du service de la formation professionnelle.

Les apprenants se répartissent ainsi :

Enseignement secondaire :	156 apprenants (41 cours du soir, 115 eBac)
Enseignement secondaire technique :	291 apprenants
Formation professionnelle :	73 apprenants

19.2. L'instruction de base des adultes

De nombreux concitoyens ne maîtrisent pas les simples compétences de base (lire, écrire, calculer, utiliser les TIC). Assurer l'instruction de base de ces personnes est une mission qui gagne de l'importance dans la société contemporaine, où les personnes qui ne maîtrisent pas les compétences de base risquent l'exclusion du marché de l'emploi, de la société civile et de l'apprentissage tout au long de la vie. Le SFA offre des cours d'instruction de base à Walferdange, Mersch, Ettelbrück, aux centres pénitentiaires, au centre de rétention et il soutient l'offre de communes et d'associations qui s'engagent dans ce domaine (176 inscriptions en 2011-2012). Sont également offerts des cours de compétences de base pour personnes à besoins spécifiques notamment par le biais de l'Institut national pour déficients visuels (256 inscriptions en 2011-2012).

Grâce au réseautage des offreurs, à la coopération européenne et aux actions de promotion, un processus permettant d'augmenter la qualité et la quantité de l'offre a été enclenché.

19.3. Les cours d'intérêt général

Les cours d'intérêt général sont organisés soit directement par le SFA, soit par des organismes externes conventionnés.

La majorité des cours d'intérêt général auxquels les apprenants adultes s'inscrivent se situe dans le domaine linguistique (67%) et dans le domaine des technologies d'information et de communication (12%).

Parmi les cours de langues, les cours de luxembourgeois sont les plus fréquentés. Sur un total de 10 903 inscriptions en formation linguistique, 4 910 (45%) concernaient un cours de luxembourgeois. Depuis 2000, où 1 407 inscriptions ont été enregistrées, la progression annuelle des apprenants de la langue luxembourgeoise est considérable.

Les cours du SFA sont organisés par les délégués à la formation des adultes dans les lycées et d'autres institutions de formation ainsi que dans la région transfrontalière (cours de luxembourgeois dans le cadre des accords de Karlsruhe). En 2011-2012, 364 cours ont été organisés dans les lycées et institutions nationales et étrangères pour 4 266 apprenants adultes, dont 64% de femmes et 36% d'hommes.

Le SFA est également chargé de l'organisation des cours d'instruction civique liés à la naturalisation (825 inscriptions en 2011-2012) et au contrat d'accueil et d'intégration (238 inscriptions en 2011-2012).

Les cours conventionnés sont régis par le règlement grand-ducal du 31 mars 2000. En 2011-2012, 881 cours pour 11 328 apprenants ont été dispensés.

Tous les cours conventionnés organisés par les communes et les associations bénéficient du label de qualité du SFA. À cette fin les organisateurs des cours doivent recourir à des formateurs agréés par le SFA. Depuis 2008, le SFA délivre des agréments individuels aux formateurs dispensant des cours conventionnés. Dès 2008, 791 agréments ont été délivrés. En 2011-2012, 91 conventions portant sur l'octroi d'un label de qualité ont été conclues. Sur l'ensemble des conventions conclues, 47 organismes ont bénéficié d'une subvention du SFA et 23 organismes ont perçu une participation financière du Centre des Technologies de l'Information de l'État (CTIE) pour organiser des cours TIC.

Aujourd'hui la quasi-totalité de l'offre non marchande de cours d'intérêt général pour adultes est couverte par le dispositif du SFA.

20. La construction et l'entretien des infrastructures scolaires

Athénée de Luxembourg

Le bâtiment d'accueil temporaire de l'Athénée, construit afin de libérer le bâtiment principal pendant les travaux de transformation, a été inauguré le 28 septembre 2012. Sa capacité d'accueil est de 1 400 élèves. Les travaux commencent au printemps 2013.

L'Institut de formation continue à Mersch

L'Institut de formation continue, logé jusqu'à présent dans les locaux de l'Institut national des langues, a été officiellement mis en service le 9 octobre 2012 dans le bâtiment construit pour abriter temporairement le Lycée technique pour Professions éducatives et sociales.

Sportlycée

Le Sportlycée, créé par la loi du 21 juillet 2012, a été mis en service à la rentrée 2012/2013. L'inauguration aura lieu le 22 février 2013. La capacité d'accueil du nouveau bâtiment s'élève à quelque 400 élèves. La construction d'un hall sportif pour le lycée est en phase de planification.

Structure scolaire nationale pour élèves à troubles comportementaux

Depuis le 7 janvier 2013, une structure scolaire nationale pour élèves à troubles comportementaux fonctionne dans des locaux loués au Itzigerstee à Luxembourg-Bonnevoie. Sa capacité d'accueil est de 12 élèves.

Maison de l'Orientation

Depuis début septembre 2012, la Maison de l'Orientation, regroupant différents services d'orientation des élèves telles que l'Action locale pour jeunes (ALJ), la Cellule d'accueil scolaire pour élèves nouveaux arrivants (CASNA), le Centre de documentation et d'information sur l'enseignement supérieur (CEDIES), le Centre de psychologie et d'orientation scolaires (CPOS), le Service d'orientation professionnelle de l'Administration de l'Emploi (OP-ADEM) et le Service national de la jeunesse (SNJ) fonctionne à la place de l'Étoile à Luxembourg.

Lycée Hubert Clément

Les travaux de transformation et d'agrandissement du Lycée Hubert Clément à Esch/Alzette ont commencé. En vue de garantir le bon déroulement des cours, les classes de la division inférieure fonctionnent depuis septembre 2012 au bâtiment Victor Hugo à Esch/Alzette.

École de la deuxième Chance (E2C)

Provisoirement installée à Pétange depuis l'ouverture de classes pilotes en mars 2011, l'E2C a été installée à partir de la rentrée scolaire 2012-2013 à Luxembourg-Hollerich dans les infrastructures libérées par l'ancien Neie Lycée, suite au déménagement de celui-ci au campus scolaire de Mersch en décembre 2011.

Lycée Nic-Biever à Dudelange

Le 6 juillet 2012 a été inauguré le nouveau hall sportif provisoire, construit vis-à-vis de l'annexe Alliance du Lycée Nic-Biever. Il permettra d'assurer l'éducation sportive durant les travaux de construction et de réaménagement du complexe sportif communal «René Hartmann».

Lycée technique Joseph Bech à Grevenmacher

La pose de la première pierre de l'extension du Lycée technique Joseph Bech a eu lieu. La mise en service du bâtiment est prévue pour septembre 2014.

Lycée Junglinster

La pose de la première pierre du Lycée de Junglinster a eu lieu le 20 avril 2012. La mise en service du bâtiment est prévue pour septembre 2014. Le bâtiment prévoit les espaces scolaires pour 1 400 élèves.

Centre de Logopédie

Les travaux préparatifs pour la construction du nouveau bâtiment ont commencé en 2012. Les travaux de construction proprement dits commenceront au printemps 2013.

21. La restauration scolaire

Restopolis, le service de la restauration scolaire du Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle est le garant d'une alimentation saine et équilibrée dans tous les restaurants scolaires des lycées du Luxembourg. Toutes les préparations sont réalisées sur base de produits frais, de saison, provenant partiellement de production régionale, de l'agriculture biologique et du commerce équitable. Un contrôle de tous les plats servis est assuré en continu. De plus, les restaurants scolaires ont pris l'engagement de favoriser les produits étiquetés sans OGM.

En 2012, Restopolis a réalisé une augmentation considérable du nombre de menus vendus, qui se situe à 15% par rapport à 2011. Cette croissance peut être expliquée par le fait que Restopolis a réussi à mieux répondre aux exigences des convives en ce qui concerne la saveur des plats tout en respectant les exigences de l'équilibre alimentaire. Restopolis poursuivra en 2013 l'écoute permanente des convives afin de donner satisfaction à un maximum d'entre eux.

21.1. Les engagements de Restopolis

- Proposer une alimentation saine et équilibrée ;
- Contribuer au développement durable ;
- Promouvoir les produits du terroir et de l'agriculture biologique ;
- Participer au commerce équitable ;
- Favoriser les produits étiquetés sans OGM.

21.2. Les semaines / journées thématiques

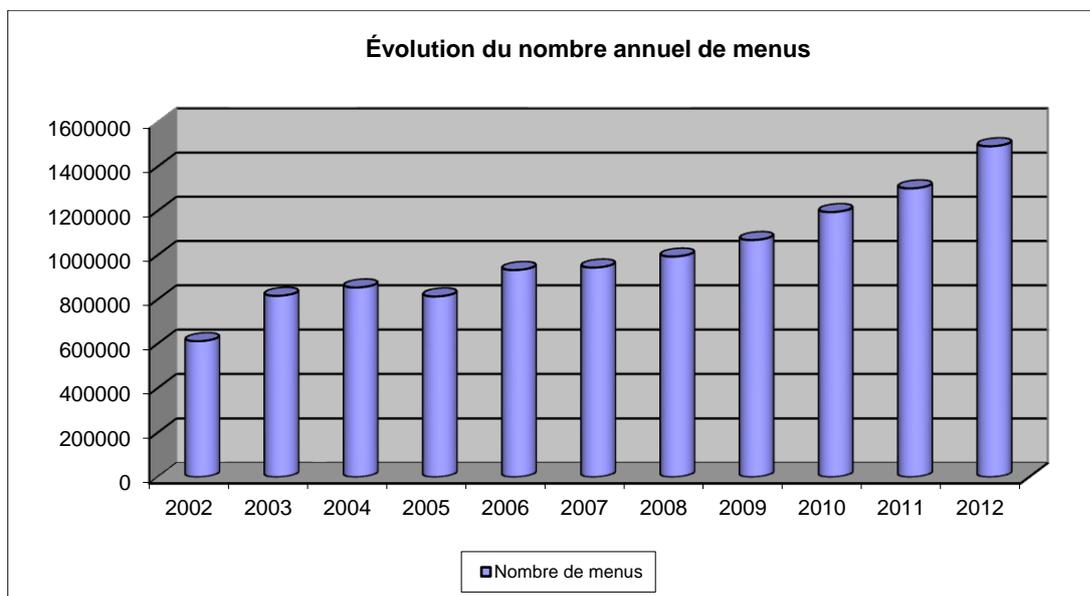
Restopolis s'engage sur le volet pédagogique en proposant des semaines thématiques consacrées aux produits du terroir, aux produits bio, aux produits du commerce équitable, aux produits sans OGM, mais aussi aux cultures alimentaires d'autres régions. Tout en sensibilisant à ces sujets, les semaines thématiques favorisent la convivialité et l'attractivité des restaurants scolaires.

21.3. Le site internet www.restopolis.lu

Le site annonce les événements à venir, le lancement de nouveaux produits, les semaines thématiques et les concours organisés dans leur cadre. On peut y consulter les menus de tous les restaurants scolaires à l'avance. Les convives respectivement leurs parents ont la possibilité d'alimenter leur compte par carte de crédit (Visa ou Mastercard) sur le site. Restopolis incite toute personne intéressée à faire part de ses suggestions à l'adresse contact@restopolis.lu.

Depuis mars 2012, l'application "Restopolis" permet de consulter le menu de chacun des restaurants scolaires du ministère de l'Éducation nationale au Luxembourg sur smartphones. L'application s'adresse aux élèves, parents d'élèves et enseignants des écoles luxembourgeoises.

21.4. Restopolis en chiffres



Activité

Nombre de points de vente	130
Nombre d'articles vendus	4 376 986
Nombre de menus vendus	1 491 969

Personnel

Régie directe	150
Régie mixte	55
Régie privée	200
Personnel administratif	10

22. La gestion des ressources humaines de l'Éducation nationale

22.1. L'information des candidats pour une carrière dans l'enseignement

Pour mieux informer les étudiants et les jeunes diplômés se trouvant à l'orée d'un choix professionnel, le ministère continue de collaborer avec le Centre de documentation et d'information sur l'enseignement supérieur (CEDIES) et de participer régulièrement, en tant qu'employeur, à la Foire de l'Étudiant.

Par ailleurs, les efforts pour améliorer le recrutement de personnel breveté pour le régime préparatoire se poursuivent, notamment par l'accueil de nombreux étudiants en formation à l'Université du Luxembourg pour des stages dans les classes du régime préparatoire.

22.2. L'enseignement fondamental

La planification des besoins en personnel enseignant

La commission permanente d'experts, chargée de procéder aux études nécessaires à la planification des besoins en personnel enseignant et éducatif, a remis en avril 2012 son rapport général comportant notamment une évaluation des besoins en personnel prévisibles de 2012-2013 à 2016-2017.

Le recrutement des enseignants

Le nombre des admissions au concours d'instituteur organisé en 2012, a été fixé à 240. 203 candidats ont effectivement pu être admis à la fonction.

	Cycle 1		Cycles 2 - 4		Total	
	M	F	M	F	M	F
Nouveaux engagements	2	45	38	118	40	163

Le personnel enseignant de l'enseignement fondamental au 15 septembre 2012

	M	F	Total
Enseignants brevetés	883	3359	4242
Réserve de suppléants	76	584	660
Éducateurs- fonctionnaires ou employés de l'État engagés comme 2 ^e intervenant	3	158	161
Enseignants de religion rémunérés par l'État pour le compte de l'Archevêché	25	226	251
Total M/F	987	4372	5314

La part des agents féminins dans l'éducation fondamentale est de 82,27 % de l'effectif total.

On peut relever qu'actuellement 78 instituteurs sont en congé sans traitement.

L'inspectorat de l'enseignement fondamental

	M	F	Total
Inspecteur général	0	0	0
Inspecteurs chargés d'un arrondissement	14	5	19
Candidats – inspecteurs	1	4	5
Inspecteurs détachés à d'autres administrations		3	3
Éducateurs gradués affectés aux bureaux régionaux de l'inspectorat	7	39	46
Personnel administratif des bureaux de l'inspectorat	3	18	21
Total	25	69	94

Dans l'attente du vote de la 4^e loi concernant l'enseignement fondamental, le poste de l'inspecteur général n'a pas été occupé.

Les remplaçants de l'enseignement fondamental

L'article 27 de la loi modifiée du 6 février 2009 concernant le personnel de l'enseignement fondamental dispose que « à défaut de disponibilité de membres de la réserve de suppléants, l'État peut procéder au remplacement d'un instituteur par un détenteur de l'attestation habilitant à faire des remplacements délivrée par le collège des inspecteurs de l'enseignement fondamental, engagé sous le régime de l'employé de l'État. »

Depuis la rentrée scolaire 2009/2010, de nombreuses personnes supplémentaires susceptibles d'intervenir comme remplaçants ont été formées et se sont vues délivrer l'attestation les habilitant à faire des remplacements.

Il faut cependant relever que malgré un pool de plusieurs centaines de remplaçants potentiels et la mise en place d'un outil informatique de gestion des remplacements plus performant, des difficultés persistent pour assurer le remplacement individuel de chaque enseignant empêché temporairement d'assurer son service.

Pour l'année scolaire 2011-2012, 964 personnes ont presté des remplacements d'agents en congé de maladie, de maternité, parental ou en formation continue. La majorité des concernés effectuent des remplacements ponctuels de courte durée.

	M	F	Total
Nombre de remplaçants permanents (contrats pour une année scolaire, lors de l'affectation)	16	31	47
Nombre de remplaçants, payés mensuellement (contrats >3 mois en continu)	41	172	213
Nombre de remplaçants payés par leçons	207	497	704
TOTAL	264	700	964

22.3. L'enseignement secondaire et secondaire technique

La planification des besoins en personnel enseignant

Sur base du rapport de planification élaboré par la commission permanente d'experts en juillet 2012, le Gouvernement a déterminé le programme de recrutement suivant :

2012-2013	260 postes
2013-2014	270 postes
2014-2015	280 postes
2015-2016	280 postes
2016-2017	280 postes

Le recrutement des enseignants de l'enseignement secondaire et secondaire technique

Les lois du 27 mai 2010 et du 12 mars 2011 ont modifié la loi du 29 juin 2005 fixant les cadres du personnel des établissements d'enseignement secondaire et secondaire technique en définissant les conditions d'admission au stage pédagogique selon les diplômes émis dans le cadre du processus de Bologne. Toutefois les détenteurs de diplômes acquis avant le 1^{er} janvier 2017 ayant une ancienne dénomination continuent à être admissibles aux examens-concours de recrutement.

513 candidats se sont inscrits à la première session de l'année scolaire 2011-2012. Sur les 270 personnes qui ont dû se soumettre aux épreuves préliminaires linguistiques, 75 ont échoué ou abandonné lors de celles-ci. 400 candidats étaient admissibles aux épreuves de classement. Parmi ces candidats, 114 ont abandonné avant les épreuves ou au cours de celles-ci, 103 ont échoué aux épreuves et 12 ont réussi sans pour autant être classés en rang utile dans leur discipline. 171 candidats ont été recrutés. Le plan de recrutement prévoyait de recruter au total 245 candidats.

La réglementation en vigueur ne prévoit plus de deuxième session.

2011-2012	Inscrits	Admissibles	Abandon	Échecs	Non-classés en rang utile	Recrutés
	513	400	114	103	12	171

	2006/2007	2007/2008	2008/2009	2009/2010	2010/2011	2011/2012
Candidats inscrits	651	565	548	496	535	513
Plan de recrutement	166	175	179	191	218	245
Candidats admis	154	162	154	165	196	171
Postes non occupés	12	13	25	26	22	74

L'augmentation du nombre de postes non-occupés s'explique par l'absence de deuxième session lors de l'examen concours de recrutement.

Le personnel de l'enseignement secondaire et secondaire technique

Statut	Année scolaire 2011-2012		
	M	F	Total
Membres des directions	60	19	79
Sous-total : directions	60	19	79
Enseignants – titulaires	1 162	1031	2 193
Candidats – enseignants	191	239	430
Stagiaires – enseignants	167	204	371
Retraités réintégré/maintenus en service	8	8	16
Sous-total : enseignants brevetés	1528	1482	3010
Réserve nationale de chargés d'enseignement des lycées et lycées techniques	471	366	837
Chargés d'éducation à durée déterminée (CDD)	100	134	234
Experts-vacataires	32	8	50
Sous-total : enseignants non brevetés	603	508	1111
Services de psychologie et d'orientation scolaires / Personnel d'encadrement des carrières de l'éducateur gradué et de l'éducateur	36	152	188
Fonctionnaires des carrières administratives et techniques	241	32	273
Rédacteurs détachés de l'administration gouvernementale	10	15	25
Employés administratifs et techniques	34	129	163
Ouvriers à tâche complète ou partielle	99	404	503
Sous-total : personnel d'encadrement	420	732	1152
TOTAL	2611	2741	5362

On peut constater que, tous statuts confondus, le nombre des agents féminins dépasse la moitié de l'effectif total (51,12%). Parmi les enseignants «brevetés», le pourcentage des agents féminins est de 49,24%, alors que pour les chargés de cours et chargés d'éducation, il est de 45,72%.

22.4. L'Éducation différenciée et l'enseignement logopédique

Le personnel de l'Éducation différenciée et du Centre de Logopédie

	EDUCATION DIFFÉRENCIÉE		LOGOPÉDIE	
	M	F	M	F
Direction	1	1	1	0
Éducateurs gradués	13	84,5	0	5
Éducateurs	8	47,5	0	2
Éducateurs-instructeurs	9	1	0	0
Instituteurs	9	13,5	0	15,5
Instituteurs d'enseignement logopédique	0	0	0	4
Instructeurs de natation	1	1	1	0
Pédagogues	7	32,25	0	0
Professeurs d'enseignement logopédique	0	0	3	33
Professions de santé	5	49,5	1	0,5
Psychologues	13	18,5	0	1,5
Chargés de cours	1	8,25	1	3,5
Personnel administratif	2	8,5	1	4,5
Personnel technique	2	28,5	1	7
	71	294	9	76,5
Total	365		85,5	

23. Les coûts et financements du système scolaire luxembourgeois

Analyse de l'année budgétaire 2010

1. Répartition des dépenses par financeur et par ordre d'enseignement

Financier \ Ordre d'enseignement	Éducation préscolaire	Enseignement secondaire	Enseignement secondaire technique	Total
	Enseignement primaire			
Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle	460 387 051 €	161 523 980 €	317 204 623 €	939 115 653 €
Communes	374 845 302 €			374 845 302 €
Administration des Bâtiments publics	141 000 €	12 081 275 €	58 716 073 €	70 938 348 €
Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative	41 805 946 €	10 249 716 €	18 329 898 €	70 385 561 €
Ministère de la Famille	57 096 823 €	3 252 743 €	5 651 912 €	66 001 477 €
Ministère de l'Intérieur	28 459 621 €			28 459 621 €
Ministère des Transports		10 021 120 €	17 412 529 €	27 433 650 €
Ministère de la Santé	151 734 €	41 793 €	72 620 €	266 147 €
Landkreis Merzig-Wadern		4 461 403 €		4 461 403 €
Total	962 887 477 €	201 632 031 €	417 387 655 €	1 581 907 163 €

2. Répartition des dépenses par affectation et par ordre d'enseignement

Financier \ Ordre d'enseignement	Éducation préscolaire	Enseignement secondaire	Enseignement secondaire technique	Total
	Enseignement primaire			
Rémunération du personnel enseignant	649 589 422 €	125 218 075 €	254 346 094 €	1 029 153 591 €
Rémunération du personnel non- enseignant	27 680 568 €	28 020 676 €	49 140 896 €	104 842 140 €
Autres dépenses courantes	147 032 885 €	27 713 241 €	54 892 136 €	229 638 262 €
Dépenses en capital	138 584 602 €	20 680 039 €	59 008 529 €	218 273 169 €
Total	962 887 477 €	201 632 031 €	417 387 655 €	1 581 907 163 €

Le budget du MENFP, par catégories de dépenses

Catégorie	Budget 2011	Part en % du total MENFP	Budget 2012	Part en % du total MENFP	Budget 2013	Part en % du total MENFP
<i>Dépenses courantes</i>						
Traitements des fonctionnaires	758 421 913	64,65	815 942 252	62,59	853 803 642	62,86
Indemnités des employés	156 598 815	13,35	178 731 203	13,71	190 284 917	14,01
Salaires des ouvriers	22 613 352	1,93	24 012 557	1,84	24 421 396	1,80
Participation à des dépenses de personnel ne relevant pas de l'État	103 100	0,01	635 103	0,05	375 790	0,03
Indemnités d'habillement	142 430	0,01	143 711	0,01	143 408	0,01
Indemnités pour services extraordinaires	33 731 068	2,88	31 998 244	2,45	33 473 133	2,46
Indemnités pour services de tiers	13 108 515	1,12	13 903 232	1,07	15 198 022	1,12
Frais de route et de séjour	521 773	0,04	512 559	0,04	509 285	0,04
Frais d'exploitation courants	19 226 684	1,64	17 069 491	1,31	14 841 942	1,09
Location de terrains	14 466	0,00	14 466	0,00	27 067	0,00
Transferts aux entreprises	26 508 624	2,26	63 645 290	4,88	64 466 100	4,75
Subventions à des organismes privés	3 666 916	0,31	4 520 059	0,35	4 315 230	0,32
Subventions à des particuliers	4 101 000	0,35	4 315 100	0,33	7 451 480	0,55
Cotisations internationales	475 890	0,04	505 520	0,04	551 550	0,04
Dotations aux services de l'État à gestion séparée et aux Chambres professionnelles	37 138 965	3,17	41 059 342	3,15	40 322 449	2,97
Remboursements aux communes	6 527 492	0,56	16 092 590	1,23	8 457 774	0,62
Transferts aux écoles privées	68 009 886	5,80	69 538 322	5,33	78 051 579	5,75
Total dépenses courantes	1 150 910 889	98,10	1 282 639 041	98,39	1 336 694 764	98,41
<i>Dépenses en capital</i>						
Dotations aux services de l'État à gestion séparée	797 000	0,07	2 270 000	0,17	1 750 000	0,13
Transferts de capitaux à l'étranger	2 769 000	0,24	100	0,00	810 583	0,06
Transferts de capitaux aux écoles privées	17 000 000	1,45	17 000 000	1,30	17 000 000	1,25
Acquisitions de biens meubles durables et de biens incorporels	1 721 100	0,15	1 739 969	0,13	2 029 565	0,15
Total dépenses en capital	22 287 100	1,90	21 010 069	1,61	21 590 148	1,59
Total des dépenses du département	1 173 197 989	100,00	1 303 649 110	100,00	1 358 284 912	100,00

Le budget du MENFP dans le contexte du budget de l'Etat

	Budget 2011	Budget 2012	Budget 2013
Budget de l'Etat.- chapitre III	9 377 446 168	10 175 081 112	10 789 166 639
<i>Dépenses courantes</i>			
Budget de l'Etat.- chapitre IV	932 789 939	913 091 072	972 676 261
<i>Dépenses en capital</i>			
Total général du budget des dépenses de l'Etat	10 310 236 107	11 088 172 184	11 761 842 900
Total des dépenses du département	1 173 197 989	1 303 649 110	1 358 284 912
Part du budget du département dans le budget de l'Etat, en %	11,38	11,76	11,55

24. L'action européenne et les relations internationales

24.1. Le Conseil des ministres

Le Conseil de février 2012 a adopté sous présidence danoise le rapport conjoint 2012 sur la mise en œuvre du "Cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation ("ET 2020)", ainsi que les priorités fixées pour le cycle de travail suivant (2012-2014).

En mai 2012, le Conseil a dégagé une orientation générale partielle sur la proposition de règlement établissant le programme "Erasmus pour tous" pour la période 2014-2020. Au lieu d'être organisé principalement par secteur (enseignement scolaire, enseignement supérieur, projets pour la jeunesse, etc.), le nouveau programme portera sur trois types d'actions clés: mobilité à des fins d'apprentissage, coopération en matière d'innovation et de bonnes pratiques et soutien à la réforme des politiques.

Pour préparer ces réunions, le Comité de l'Éducation s'est réuni onze fois pendant le premier semestre 2012.

Sous la présidence chypriote, la réunion formelle du Conseil éducation a eu lieu à Bruxelles, le 26 novembre 2012. Le Conseil est parvenu à un accord sur une proposition de recommandation relative à la validation de l'apprentissage non formel et informel et a adopté des conclusions sur la littératie et sur la contribution de l'éducation et de la formation à la reprise économique et à la croissance.

Lors d'une réunion informelle des ministres de l'Éducation, organisée à Nicosie du 3 au 5 octobre 2012, deux thèmes étaient à l'ordre du jour: le rôle des politiques éducatives face à la crise économique actuelle et la promotion de la littératie pour tous.

Le Comité de l'Éducation s'est réuni neuf fois pendant le deuxième semestre 2012, pour préparer le Conseil éducation.

24.2. Eurydice

Les rapports suivants ont été finalisés en 2012:

- L'éducation à la citoyenneté ;
- L'évolution du Processus de Bologne après 2010 ;
- Chiffres clés de l'éducation ;
- Chiffres clés de l'enseignement des langues à l'école en Europe ;
- La mobilité des apprenants ;
- Chiffres clés sur les enseignants et les chefs d'établissement.

Quatre autres rapports entamés en 2012 seront finalisés en 2013:

- Rapport thématique sur l'enseignement supérieur en lien avec l'assurance qualité ;
- Chiffres clés sur l'éducation et l'accueil des jeunes enfants ;
- Aperçu des mesures pour la mobilité du personnel ;
- Le financement de l'enseignement scolaire.

24.4. L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

Le Comité des politiques éducatives s'est réuni à deux reprises à Paris les 18-19 avril et 23-24 octobre 2012. Ont été discutés le développement d'une nouvelle stratégie de développement des compétences « skills strategy » (<http://skills.oecd.org/>) et la « financial literacy », soit la compréhension par les jeunes des mécanismes financiers et économiques.

L'édition 2012 de *Regards sur l'éducation* présente une batterie d'indicateurs actualisés et comparables sur les résultats des systèmes éducatifs.

Dans le cadre de son étude thématique: « Cadres d'analyse et d'évaluation pour l'amélioration des résultats de l'enseignement », l'OCDE a publié en 2012 une étude sur l'évaluation des élèves, des enseignants, de l'école et du système éducatif dans son ensemble (http://www.men.public.lu/actualites/2012/11/121115_rapport_ocde/index.html).

24.5. Le Conseil de l'Europe

La première session plénière du Comité directeur pour les politiques et pratiques éducatives (CDPPE) s'est tenue en mars 2012. Le Comité a élu son bureau, dont Germain Dondelinger (Luxembourg) en tant que vice-président. L'ordre du jour a porté notamment sur :

- le projet de recommandation relative à la responsabilité des pouvoirs publics pour la liberté académique et l'autonomie institutionnelle ;
- un cadre pour l'acquisition de compétences interculturelles ;
- l'application des mesures contenues dans la Charte du Conseil de l'Europe sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme (ECD/EDH) ;
- le projet de recommandation relative au droit à une éducation de qualité;
- le rôle du réseau de responsables de curriculums pour une politique linguistique éducative globale dans l'enseignement (pré) primaire et secondaire ; la dimension langagière dans les curriculums de la formation initiale des enseignants ;
- le projet "Histoires partagées pour une Europe sans clivages" ;
- les perspectives stratégiques de l'action future du Conseil de l'Europe dans le domaine de l'éducation.

Lors du Forum de Prague, en octobre 2012, une cinquantaine d'experts se sont réunis pour préparer la Conférence des ministres de l'Éducation (Helsinki, 26-27 avril 2013), qui devra adopter entre autres le projet de recommandation en vue d'assurer une éducation de qualité. Cette recommandation insiste notamment sur le devoir de l'éducation de préparer les jeunes à la citoyenneté démocratique ainsi qu'à l'activité économique, la transmission de valeurs culturelles universelles et locales, l'accès à l'éducation de groupes vulnérables, la lutte contre la corruption.

24.6. Le Conseil supérieur des Écoles européennes

En 2012, le Conseil supérieur des Écoles européennes s'est réuni deux fois, du 18 au 20 avril sous présidence britannique à Oxford, et du 3 au 5 décembre sous présidence belge à Bruxelles.

La situation budgétaire précaire en Europe a dominé les travaux. Le Parlement européen, dans sa Résolution du 27 septembre 2011 sur le système des Écoles européennes, avait considéré « que le système de financement actuel fait peser une charge disproportionnée en matière de détachements et de fourniture d'infrastructures scolaires sur certains États membres, et demande au Conseil supérieur de réviser le modèle de financement des écoles et de recrutement des professeurs »(2011/2036 INI). Un groupe de travail de haut niveau « Cost sharing » a été créé afin de formuler des solutions (augmentation du minerval, nouveau mécanisme intergouvernemental de rééquilibrage de la charge financière, introduction de divers modèles au prorata, ...).

Deux nouvelles écoles ont été inaugurées en octobre 2012 : Luxembourg II et Bruxelles IV. À Luxembourg II, le déménagement le 4 septembre 2012 s'est déroulé sans grandes difficultés. Les perturbations routières annoncées et craintes n'ont pas eu lieu. Les parents, au début très sceptiques, ont désormais bien accepté le nouveau site.

La population scolaire globale des Écoles européennes était au 15 octobre 2012 de 23 869 élèves, dont 19,60% à Luxembourg.

À la rentrée 2012-2013, les effectifs à Luxembourg I étaient de 2 715 élèves (413 au maternel, 949 au primaire et 1 353 au secondaire). À Luxembourg II, ils étaient de 1 965 élèves (238 élèves au maternel, 708 au primaire et 1019 au secondaire).

Le système des écoles européennes fêtera en 2013 ses 60 ans.

C. Annexes

1. Les actes législatifs et réglementaires 2012

Enseignement fondamental

Encadrement périscolaire	Règlement grand-ducal du 16 mars 2012 portant a) exécution de l'article 16 de la loi du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental, relatif à l'encadrement périscolaire, b) modification du règlement grand-ducal du 17 décembre 2010 concernant l'assurance accident dans le cadre de l'enseignement précoce, préscolaire, scolaire et universitaire. Mém. A- 59 du 28.3.2012, p. 666
Passage primaire postprimaire	Loi du 26 décembre 2012 modifiant 1) la loi modifiée du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental ; 2) la loi du 13 mai 2008 portant création d'une École préscolaire et primaire de recherche fondée sur la pédagogie inclusive. (Doc. parl. 6448) Mém. A- 289 du 31.12.2012, p. 4524 Règlement grand-ducal du 26 décembre 2012 déterminant les modalités d'admission dans les classes de 7 ^e de l'enseignement secondaire ou de l'enseignement secondaire technique. Mém. A- 289 du 31.12.2012, p. 4525
Personnel	Règlement grand-ducal du 18 janvier 2012 fixant les modalités du calcul et du remboursement des frais de personnel à charge de l'État pour les fonctionnaires communaux, les employés communaux et les salariés des communes qui continuent à intervenir dans l'enseignement fondamental suivant conventions établies par l'État avec les communes concernées. Mém. A-12 du 27.1.2012, p. 181

Enseignement secondaire et secondaire technique

Enseignement secondaire

Grilles horaires	Règlement grand-ducal du 21 juillet 2012 fixant les grilles des horaires, les coefficients des branches et les branches fondamentales des classes de l'enseignement secondaire. Mém. A-163 du 9.8.2012, p. 1928
------------------	--

Enseignement secondaire technique

Examens de fin d'études - <i>Modalités</i>	<p>Règlement grand-ducal du 16 mars 2012 rectifiant le règlement grand-ducal du 16 juillet 2011 déterminant les modalités des épreuves de l'examen de fin d'études secondaires techniques du régime technique et du régime de la formation de technicien – ancien régime.</p> <p>Mém. A-57 du 26.3.2012, p. 644</p> <p>Règlement grand-ducal du 21 juillet 2012 déterminant les modalités des épreuves de l'examen de fin d'études secondaires techniques du régime technique et du régime de la formation de technicien - ancien régime.</p> <p>Mém. A-163 du 9.8.2012, p. 2503</p>
Grilles horaires	<p>Règlement grand-ducal du 21 juillet 2012</p> <ul style="list-style-type: none">- fixant les grilles des horaires, les coefficients des branches et des branches combinées, ainsi que les branches fondamentales de l'enseignement secondaire technique ;- modifiant le règlement grand-ducal modifié du 31 juillet 2006 portant organisation de l'examen de fin d'études secondaires techniques et de l'examen de fin d'études de la formation de technicien ;- modifiant le règlement grand-ducal modifié du 24 juillet 2007 portant fixation de la tâche des enseignants des lycées et lycées techniques. <p>Mém. A-163 du 9.8.2012, p. 1957</p>
<i>Établissements scolaires</i>	
Lycée Ermesinde	<p>Règlement grand-ducal du 27 août 2012 portant sur les classes de la division supérieure de l'enseignement secondaire dans le cycle de formation du lycée Ermesinde.</p> <p>Mém. A-189 du 5.9.2012, p. 2736</p>
Redange-sur-Attert - extension	<p>Loi du 28 mars 2012 modifiant la loi du 12 janvier 2004 portant création d'un établissement d'enseignement secondaire technique à Redange-sur-Attert. (Doc. parl. 6364)</p> <p>Mém. A-68 du 6.4.2012, p. 758</p>
Sportlycée	<p>Loi du 21 juillet 2012 portant création du Sportlycée. (Doc. parl. 6365)</p> <p>Mém. A-161 du 3.8.2012, p. 1914</p>

Formation professionnelle

Formation professionnelle continue	<p>Loi du 28 mars 2012 modifiant</p> <ol style="list-style-type: none">1. la loi modifiée du 19 décembre 2008 portant réforme de la formation professionnelle et2. le Code du Travail. (Doc. parl. 6308) <p>Mém. A-67 du 4.4.2012, p. 754</p> <p>Règlement grand-ducal du 28 mars 2012 modifiant le règlement grand-ducal modifié du 22 janvier 2009 pris en exécution de</p> <ol style="list-style-type: none">1. la section 2 du chapitre II du titre IV du Livre V du Code du Travail2. la loi du 2 septembre 2011 réglementant l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales. <p>Mém. A-67 du 4.4.2012, p. 756</p>
INFPC	<p>Loi du 21 juillet 2012 modifiant la loi modifiée du 1^{er} décembre 1992 portant</p> <ol style="list-style-type: none">1. création d'un établissement public pour le développement de la formation professionnelle continue et2. fixation des cadres du personnel des Centres de formation professionnelle continue. (Doc. parl. 6341) <p>Mém. A-190 du 5.9.2012, p. 2740</p> <p>Règlement grand-ducal du 27 août 2012 modifiant le règlement grand-ducal du 4 février 1993 fixant les modalités de fonctionnement de l'établissement public pour le développement de la formation professionnelle continue.</p> <p>Mém. A-190 du 5.9.2012, p. 2741</p>
Réforme	<p>Règlement grand-ducal du 13 juillet 2012 portant fixation des indemnités d'apprentissage dans les secteurs de l'artisanat, du commerce, de l'Horeca, de l'industrie, de l'agriculture et du secteur santé et social.</p> <p>Mém. A-143 du 16.7.2012, p. 1774</p> <p>Règlement grand-ducal du 21 juillet 2012</p> <ol style="list-style-type: none">1. déterminant les formations aux métiers et professions sujettes à être organisées par le Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle ;2. fixant les grilles horaires de l'année scolaire 2012/2013 des formations aux métiers et professions qui sont organisés suivant les dispositions ayant trait à l'organisation de la formation professionnelle de base et de la formation professionnelle initiale. <p>Mém. A-163 du 9.8.2012, p. 2108</p>

Personnel des écoles

Examens

Règlement grand-ducal du 27 août 2012 fixant les conditions d'admission et de nomination définitive dans la carrière de l'informaticien diplômé, ainsi que les conditions de promotion aux fonctions supérieures à celle d'informaticien principal des lycées et lycées techniques.

Mém. A-188 du 4.9.2012, p. 2733

Règlement grand-ducal du 30 novembre 2012 modifiant le règlement grand-ducal du 7 avril 2011 déterminant

1. les conditions d'admission au stage, les modalités du stage ainsi que les conditions de nomination des éducateurs et éducateurs gradués intervenant dans l'enseignement fondamental ou affectés aux lycées, au Centre de psychologie et d'orientation scolaires, à l'École de la 2e Chance et au Centre national de formation professionnelle continue;
2. les modalités de l'examen de promotion de l'éducateur.

Mém. A-253 du 7.12.2012, p. 3242

Règlement grand-ducal du 12 décembre 2012 fixant les modalités et le programme de l'examen spécial en vue de la nomination à la fonction de professeur de sciences de l'enseignement secondaire technique des psychologues, pédagogues et sociologues enseignants et en vue de la nomination à la fonction de maître de cours spéciaux des éducateurs gradués-enseignants du Lycée technique pour professions éducatives et sociales.

Mém. A-265 du 19.12.2012, p. 3486

Médiateurs interculturels

Règlement grand-ducal du 10 mai 2012 déterminant les missions et les modalités de recrutement, de classement, de rémunération et d'intervention des médiateurs interculturels au service de l'Éducation nationale.

Mém. A-98 du 16.5.2012, p. 1215

Vacances scolaires

Fixation

Règlement grand-ducal du 13 avril 2012 fixant les calendriers des vacances et congés scolaires pour les années scolaires 2012/2013, 2013/2014 et 2014/2015.

Mém. A-75 du 20.4.2012, p. 811

2. Les communications du ministère

La communication à travers la presse

En 2012, le ministère a

- diffusé plus de 50 communiqués de presse consacrés aux réformes scolaires, à l'actualité scolaire ou à des sujets pédagogiques spécifiques,
- organisé 24 conférences ou présentations à la presse. Outre la traditionnelle conférence de presse de la rentrée, elles ont couvert notamment la nouvelle procédure d'orientation de l'enseignement fondamental vers le lycée, la synthèse des avis sur la réforme du lycée, la stratégie pour l'éducation au développement durable, ...
- invité à trois petit-déjeuners de presse, permettant de discuter et d'approfondir avec les journalistes les réflexions autour des défis et grands projets de la politique scolaire.

La communication en ligne

- Les statistiques du site Internet du ministère (www.men.lu) confirment à nouveau l'augmentation du nombre de visites au fil des années avec
 - un total de 735 517 visites,
 - une moyenne de 1 128 visites par jour et de 33 845 visites par mois,
 - un score record au mois de septembre avec 78 365 visites.
- Le ministère a diffusé plus de 40 newsletters de son site à quelque 730 abonnés.
- Il a régulièrement alimenté son site Internet spécifiquement dédié au projet de réforme : www.reformelycee.lu. Une newsletter de ce site permet à tous les abonnés d'être informés de toutes les nouveautés mises en ligne.
- Vers un site plus performant : Afin d'améliorer l'accessibilité du plus grand nombre aux informations sur l'Éducation nationale et la Formation professionnelle, une refonte du site www.men.lu est en préparation depuis septembre 2012. Le site migrera vers la version actuelle du système de gestion de contenu NPS, ce qui le rendra plus performant, et sera mis en conformité avec la nouvelle charte RENOW. Il comprendra les rubriques thématiques suivantes : acteurs, système éducatif, enseignement fondamental, enseignement secondaire et secondaire technique, formation professionnelle, formation des adultes et les rubriques transversales : actualités, agenda, postes vacants, annuaire, législation, publications, démarches.

Le site refondu sera mis en ligne au printemps 2013. Il s'agira d'un site intermédiaire, en attendant les futures solutions techniques proposées par le CTIE permettant de mettre en place un véritable portail de l'éducation.

La communication d'urgence

Dans des situations d'urgence et exceptionnelles, le ministère doit pouvoir communiquer rapidement des informations aux acteurs-clés qui sont directement concernés et qui jouent un rôle important de multiplicateur dans le cadre de leur fonction. Un cas connu est celui des intempéries, lorsque la décision de libérer les élèves des cours doit être notifiée dans les meilleurs délais.

Pour optimiser la communication dans ces circonstances particulières, le ministère a mis en place, en automne 2012, un nouveau système de communication d'urgence, Alarmtilt. Il permet d'alerter simultanément un grand nombre de personnes par sms, courrier électronique, fax et message vocal. Fin 2012, plus de 1000 acteurs-clés ont été inscrits au système Alarmtilt.

Autres moyens de communication

Comme les années précédentes, le ministère a

- édité deux numéros de Edunews, lettre d'information sur l'actualité de l'Éducation nationale,
- réalisé une revue de presse quotidienne réunissant tous les articles sur l'éducation qui paraissent dans la presse nationale,
- organisé des séances d'information sur l'avancement des grands projets à l'intention du personnel du ministère,
- diffusé des envois collectifs par courriel aux 12 000 détenteurs d'une adresse prenom.nom@education.lu (33 envois au total),
- réalisé, au début de chaque mois, une lettre d'information au personnel, consacrée aux changements de personnel et autres nouvelles d'ordre pratique.

3. Les publications du ministère

Les manuels scolaires

Le ministère a publié, en 2012, 213 manuels et cours pour l'enseignement fondamental aux cycles 1 à 4, dont 22 nouveaux manuels et supports didactiques.

- Verstehen und Trainieren, Grundaufgaben zum Zahlenbuch 1 Neu!
- Mila 2- Hörtexte und Lieder CD Neu!
- Verstehen und Trainieren, Grundaufgaben zum Zahlenbuch 2 Neu!
- Verstehen und Trainieren, Grundaufgaben zum Zahlenbuch 3 Neu!
- Mathematik 5 Neu! Schülerbuch mit CD-ROM
- Mathematik 5 Arbeitsheft Neu!
- Mathematik 5 Neu! Arbeitsheft zum individuellen Fördern
- Mathematik 5 Neu! Lehrerband mit CD-ROM: Lösungen
- Bilans intermédiaire – Cycle 4 Neu !
- Niveau de compétence Cycle 1-4 Neu !

Il a publié 67 manuels pour l'enseignement secondaire et l'enseignement secondaire technique.

Des groupes de travail d'enseignants ont également collaboré à de nouveaux manuels scolaires qui sont parus chez des éditeurs commerciaux luxembourgeois ou allemands.

En collaboration avec l'éditeur allemand Cornelsen, le ministère a édité le manuel « Éducation à la citoyenneté » (en version allemande et en version française) utilisé dans l'enseignement secondaire technique et en collaboration avec les Éditions Guy Binsfeld, le manuel Péripaton utilisé dans l'enseignement secondaire. De même, il a publié chez l'éditeur allemand Buchner le manuel « Kombibuch Deutsch 7 » utilisé dans l'enseignement secondaire et chez Westermann le manuel « Diercke Geographie 7 » utilisé dans l'enseignement secondaire technique.

En collaboration avec l'Université de Paix de Namur, il a publié « Früh übt sich : Mediation für Kinder – Wie Kinder lernen, Konflikte konstruktiv zu bewältigen », traduction en allemand du manuel pratique « Graines de médiateurs II – Accompagner les enfants dans l'apprentissage de la gestion positive des conflits ».

Le ministère a également publié un recueil de textes luxembourgeois disponible en librairie mais dont l'usage en classe est fortement recommandé pour les classes supérieures de l'enseignement secondaire et secondaire technique : « Literaresch Welten : eng Lëtzebuerger Anthologie an dräi Sproochen »

Examen de fin d'études secondaires et secondaires techniques

Une brochure décrivant l'organisation générale de l'examen ainsi que la nature des épreuves des différentes branches a été remise à tous les élèves se préparant aux examens de fin d'études secondaires et secondaires techniques.

Les « Horaires et Programmes » et la « Liste des manuels »

Pour la rentrée scolaire 2012-2013, les « Horaires et Programmes » de l'enseignement secondaire et secondaire technique ainsi que la « Liste des manuels » ont pu être consultés sur le site internet du ministère.

Le Courrier de l'Éducation nationale

<i>Séries</i>	<i>No édités</i>	<i>Titre</i>
Partie générale	11	Courrier A
Numéros spéciaux	5	11. Schoulsportdag Circulaire ministérielle aux administrations communales concernant l'organisation scolaire pour la rentrée 2012/2013 9e Rencontre internationale pédagogie & psychologie : Lehren und Erziehen heute Recueil des acteurs de l'Éducation au développement durable au Luxembourg Cannabiskonsum bei Jugendlichen : eine Herausforderung für das Schulpersonal
Publication uniquement en ligne		Animations culturelles 2012-2013

Le Courrier de l'Éducation nationale « partie générale » et « numéros spéciaux » peut être consulté sur le site internet du ministère.

Autres publications

<i>Service</i>	<i>Titre</i>
SCRIPT	Affiche: Schoulsportdag 2012 Affiche : Bicher ABC an Europa Affiche et dépliant programme: Journées du livre et du droit d'auteur 2012 Dépliant programme : Virliesconcours 2012 Apprendre le développement durable - agir pour l'avenir Konzept der Lernzentren der écoles fondamentales der Gemeinde Bettemburg Klassenklima erfassen und verbessern L'évaluation au quotidien à l'école fondamentale PISA Testhefte und Fragebögen Brochure d'information PISA 2012 (versions allemande, française et anglaise) Affiche : PISA 2012 Cours d'orientation et d'initiation professionnelles (COIP) - Insertion professionnelle divers métiers (IPDM) : évaluation continue 2007-2011 Passage primaire postprimaire 2011-2012 Épreuves standardisées : école fondamentale Dépliant: Schulerfolg durch Kultur / Réussir l'école grâce à la culture
CPOS	Dépliants : Journée d'étude : L'adolescent dans la tourmente: comment éviter le naufrage à l'école? Rapport global qualité : 2010-2011 Le chemin de l'orientation CPOS LKSPI passage fondamental secondaire Dépliant : CPOS – Maison de l'Orientation Le réflexe formation 2012-2013
Statistiques	Les chiffres clés de l'Éducation nationale : statistiques et indicateurs 2010-2011 Key figures of the Luxembourgish Education System : School Year 2010-2011 Statistiques globales et analyses des résultats scolaires : enseignement fondamental, éducation différenciée 2010-2011 Statistiques globales et analyses des résultats scolaires : enseignement secondaire général 2010-2011

	Statistiques globales et analyses des résultats scolaires : enseignement secondaire technique 2010-2011 Diplômes et certifications : statistiques globales, comparaisons et analyses 2010-2011 Le décrochage scolaire au Luxembourg : année scolaire 2010-2011 Coûts et financements du système scolaire luxembourgeois - exercice 2009 Coûts et financements du système scolaire luxembourgeois - exercice 2010 Taux de réussite scolaire
Formation des adultes	Cours pour adultes 2011-2012
Enfants étrangers	Dépliant: Classes d'accueil Bilan - classes d'accueil Niveaux de compétence classes d'accueil Dépliant: L'école du succès, une chance pour tous L'école du succès, une chance pour tous : classes à régime linguistique spécial
Formation professionnelle	Cours d'orientation et d'initiation professionnelles COIP Insertion professionnelle divers métiers IPDM
Autres	Code de l'Éducation : mise à jour 2011 Recueil de législation ES-EST Que faire après le 4 ^e cycle de l'enseignement fondamental? Dépliant : La procédure d'orientation à partir de l'année scolaire 2012-2013 Carnets de liaison ES/EST OSNA - Op der Sich no Aarbecht ORIKA Dépliant Action locale pour jeunes Dépliant : Adaptation de la procédure de l'enseignement fondamental à l'enseignement secondaire et secondaire technique Affiches : Porte ouverte Maison de l'Orientation Dépliant La classe préparatoire du lycée classique d'Echternach Le régime préparatoire Apprendre le développement durable - agir pour l'avenir : stratégie nationale d'éducation pour un développement durable Früh übt sich: Mediation für Kinder Rapport d'activité 2011

Publications uniquement en ligne

Edunews

Manuels scolaires de l'enseignement fondamental : bon de commande 2012-2013

Dépliant La procédure d'orientation à partir de 2012-2013 (version pour enseignants)

Que faire après le 4.^e ciclo de escola fundamental?

Informations pour parents et élèves étrangers (versions albanaise et serbo-croate)

Que faire après la classe de 9e?

Accueillir et intégrer : guide pour enseignants accueillant un enfant nouvellement arrivé au pays

2e enquête sur l'évaluation et la documentation des apprentissages à l'école fondamentale

Analyse des questionnaires "Bien-être du personnel" - Eis Schoul

Analyse des questionnaires parents - Eis Schoul

Analyse des questionnaires élèves - Eis Schoul

L'enseignement luxembourgeois en chiffres: année scolaire 2010-11

4. La présence dans les organismes internationaux

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

Au niveau de l'OCDE, le ministère participe aux comités et groupes de travail suivants :

- Comité directeur des politiques d'éducation
- Comité directeur du Centre pour la recherche et l'innovation dans l'enseignement (CERI)
- Comité directeur du Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA)
- INES Working Party on Indicators of Educational Systems
- Network on Labour market, economic and social outcomes of learning (LSO)
- Network on the collection and adjudication of system-level descriptive information on educational structures, policies and practices (NESLI)
- Réseau de l'OCDE sur l'éducation de la petite enfance et des soins
- Coordinateurs nationaux pour l'étude thématique de l'OCDE sur l'éducation des migrants
- Groupe d'experts nationaux de l'OCDE pour l'évaluation des équipements éducatifs
- Groupe d'experts nationaux sur l'éducation et la formation professionnelles
- Groupe d'experts nationaux sur la formation des migrants.

Union européenne

Le ministère participe aux comités et groupes de travail suivants:

Conseil de l'Union européenne

- Conseil Éducation, Jeunesse et Culture
- Comité de l'éducation

Groupes à haut niveau

- Groupe à haut niveau en éducation
- Directeurs généraux des écoles
- Directeurs généraux de la formation professionnelle

Groupes thématiques

- Groupe thématique pour le développement professionnel des enseignants
- Groupe thématique pour l'apprentissage précoce des langues
- Groupe thématique sur le développement professionnel de formateurs VET
- Groupe thématique sur l'assurance qualité au niveau de la formation des adultes
- Groupe thématique sur le financement de la formation des adultes
- Groupe thématique sur l'abandon scolaire précoce

Groupes d'experts

- Groupe d'experts CRELL
- Groupe d'experts en matière d'enseignement de médias et d'éducation
- Groupe d'experts « indicateurs TIC »

Programme européen d'apprentissage tout au long de la vie

- Agence nationale pour le programme européen d'éducation et de formation tout au long de la vie (ANEFORÉ)
- Comité « Éducation et formation tout au long de la vie » (EFTLV)

Statistiques et études comparatives

- Education and Training Statistics (ETS)
- Standing Group on Indicators and Benchmarks
- Agence nationale EURYDICE

Formation professionnelle, des adultes et entreprises

- Conseil de direction du Centre de la formation professionnelle (CEDEFOP)
- Conseil de direction de la Fondation européenne pour la formation (ETF)
- Comité consultatif pour la formation professionnelle
- Cadre européen de certifications – groupe consultatif
- European Credit system for Vocational Education and Training (ECVET)
- Réseau européen des Agences nationales Europass (ANE)
- Réseau européen pour l'assurance qualité dans la formation professionnelle (EQAVET)
- Groupe de travail sur le plan d'action sur l'éducation et la formation des adultes

Politique linguistique

- Réseau européen d'inspecteurs en langues

Technologies d'information et de communication

- Stakeholder Group on ICT supported innovation
- Comité de direction « European Schoolnet »
- Education Portals Committee

Enfants et adolescents à besoins éducatifs particuliers

- Comité des représentants de l'Agence européenne pour le développement de l'éducation des enfants et adolescents à besoins éducatifs particuliers (EADSNE)
- Coordinateurs nationaux

Reconnaissance des qualifications

- Comité de réglementation pour la reconnaissance des qualifications professionnelles

Orientation

- Réseau européen pour la politique d'orientation tout au long de la vie (ELGPN)

Les écoles européennes

- Conseil supérieur des Écoles européennes (CSEE)
- Comité administratif et financier des Écoles européennes (CAF)

Conseils d'inspection

- Conseil d'inspection de l'enseignement maternel et primaire
- Conseil d'inspection de l'enseignement secondaire
- Conseil d'inspection mixte

Comités pédagogiques

- Comités pédagogiques (primaire, secondaire et mixte)

Groupes de travail

- Groupe de travail « Sciences »
- Groupe de travail « Règlement général »
- Groupe de travail pour l'élaboration d'un statut pour le personnel administratif et de service
- Groupe de travail « Bac européen »
- Groupe consultatif pour enfants à besoins spécifiques

Conseil d'administration

- Conseil d'administration des Écoles européennes Lux1 & Lux2

Fonds européens

- Fonds européen pour les réfugiés
- Comité de suivi national du fonds social européen

United Nations' Educational, Scientific and Cultural Organization (UNESCO)

Le ministère est présent au niveau de la Commission nationale pour la Coopération avec l'UNESCO.

Conseil de l'Europe

Au niveau du Conseil de l'Europe, le ministère participe aux comités et groupes de travail suivants :

- Conférence permanente des ministres de l'Éducation du Conseil de l'Europe
- Comité directeur de l'éducation
- Comité de direction du Centre européen pour les langues vivantes
- Coordinateurs nationaux du Portfolio européen des langues
- Groupe de coordinateurs « Éducation à la citoyenneté démocratique et Droits de l'homme »
- Journée de la Mémoire de l'Holocauste et de prévention des crimes contre l'humanité
- Histoires partagées pour une Europe sans clivages
- Formation continue des enseignants « Pestalozzi »

Accords bilatéraux interrégionaux et intergouvernementaux et réseaux

Coopération transfrontalière et régionale

- Fondation des Régions européennes pour la Recherche en Éducation et en Formation
- Groupe transfrontalier SPOS-PMS-CIO
- Accord de Karlsruhe – Quattropôle (Luxembourg, Metz, Trèves, Sarrebruck)
- Déclarations communes sur la reconnaissance des équivalences de diplômes et de niveaux d'enseignement avec la Rhénanie-Palatinat et le Nord -Westphalie
- Commission régionale de l'éducation et de la formation
- Groupe de travail « Éducation et Formation » de la Commission régionale

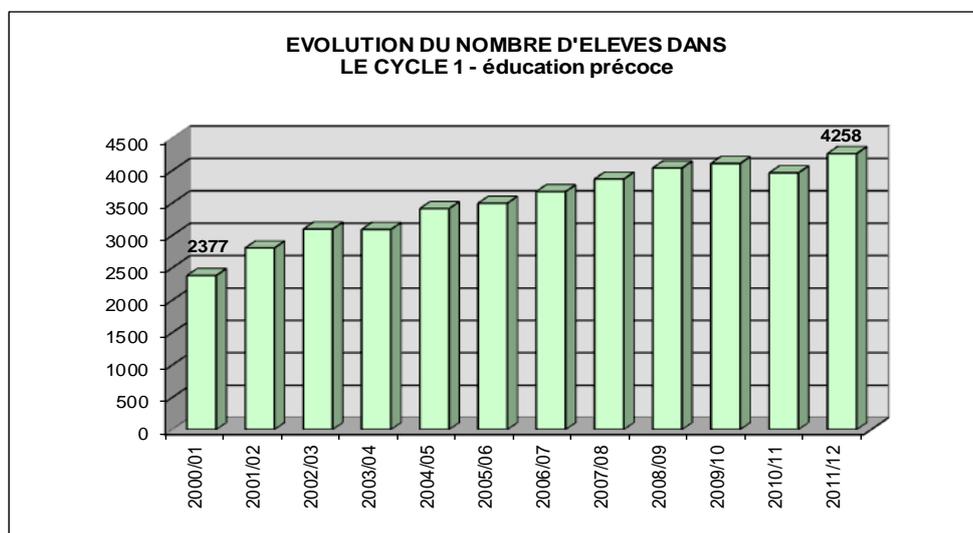
Coopération internationale

- Accords bilatéraux de coopération
- Réseau européen des politiques d'évaluation des systèmes éducatifs (REVA)
- International Association for the Evaluation of Educational Achievement (IEA)
- Expert group on active citizenship indicators
- Task Force for International Cooperation on Holocaust Education, Remembrance, and Research (ITF)
- Réseau d'échanges BeLDACH (Belgique, Luxembourg, Allemagne, Autriche, Suisse)
- Asia-Europe Meeting (ASEM)

5. Les statistiques de l'Éducation nationale

EVOLUTION DES ELEVES DANS LE CYCLE 1 - éducation précoce

	ELEVES
2000/01	2377
2001/02	2802
2002/03	3093
2003/04	3088
2004/05	3410
2005/06	3492
2006/07	3671
2007/08	3865
2008/09	4036
2009/10	4105
2010/11	3961
2011/12	4258



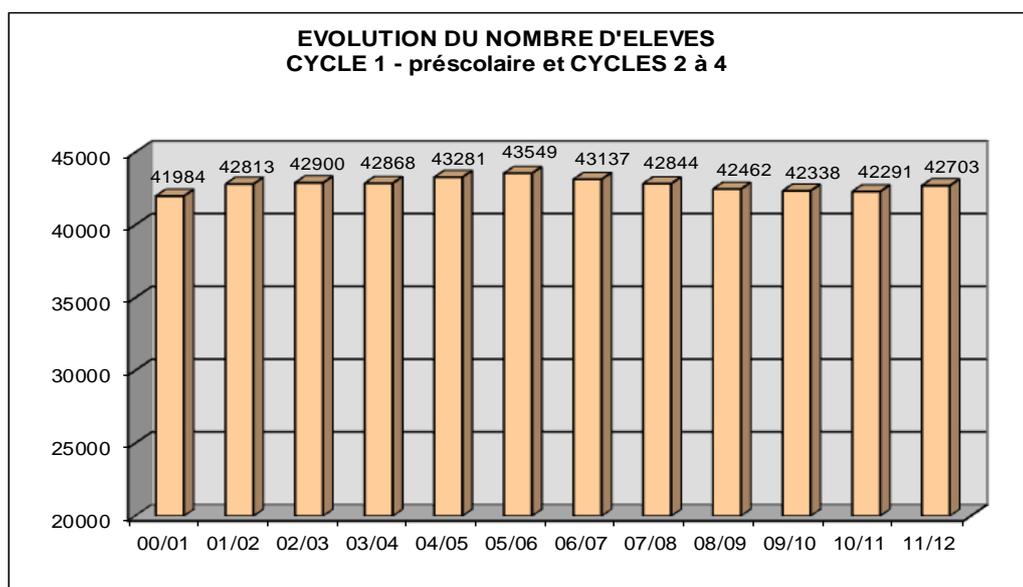
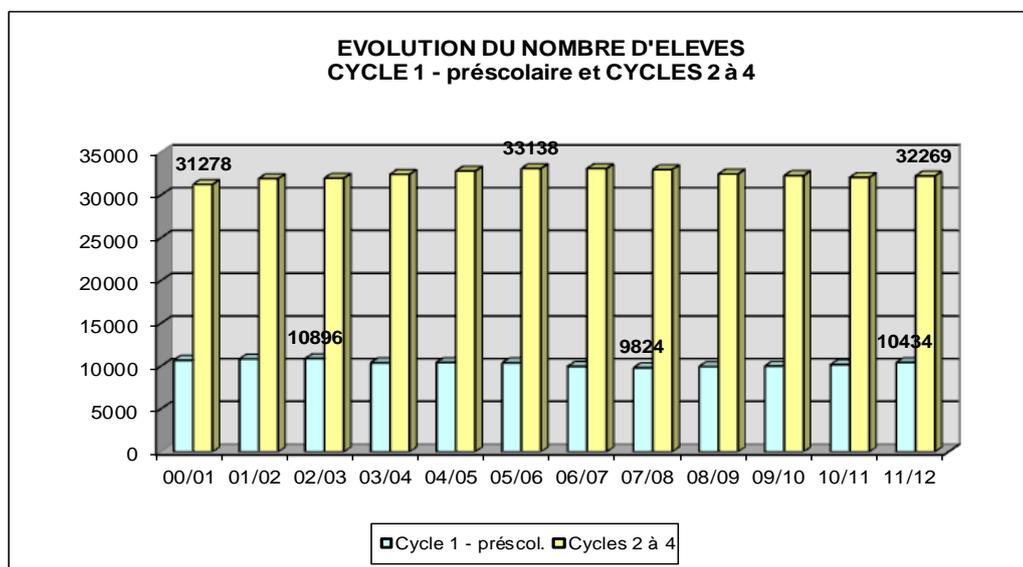
TAUX DE FREQUENTATION DE LE CYCLE 1 - éducation précoce dans l'enseignement public

	ELEVES	population de 3 ans *)	Taux de fréquentation
2000/01	2377	5762	41,3%
2001/02	2802	5548	50,5%
2002/03	3093	5777	53,5%
2003/04	3088	5888	52,4%
2004/05	3410	5663	60,2%
2005/06	3492	5598	62,4%
2006/07	3671	5557	66,1%
2007/08	3865	5775	66,9%
2008/09	4036	5667	71,2%
2009/10	4105	5845	70,2%
2010/11	3961	5843	67,8%
2011/12	4258	5904	72,1%

*) chiffres STATEC

EVOLUTION DU NOMBRE D'ELEVES DANS LE CYCLE 1 - éducation préscolaire & LES CYCLES 2 à 4

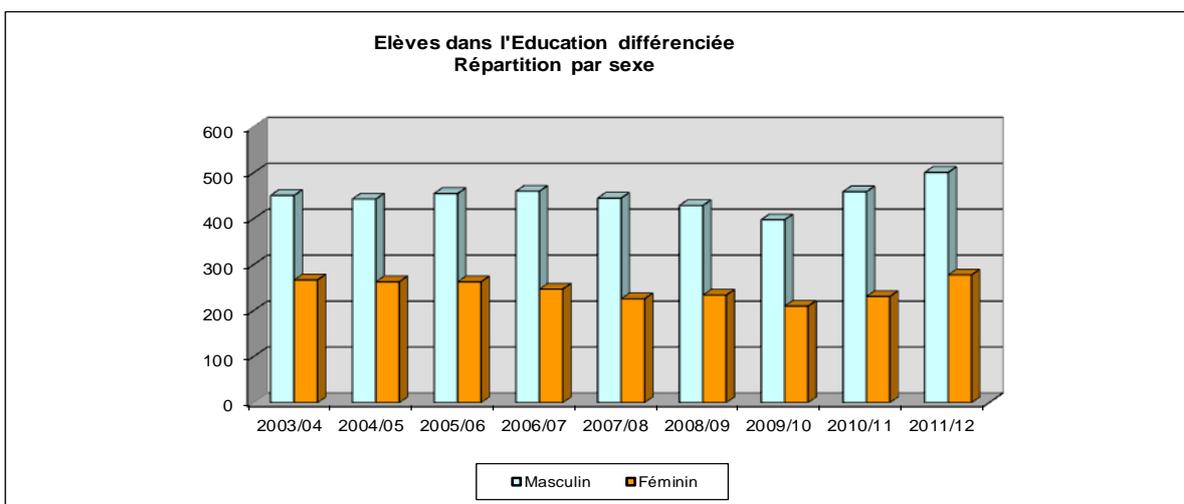
	Cycle 1 - préscol.	Cycles 2 à 4
00/01	10706	31278
01/02	10850	31963
02/03	10896	32004
03/04	10412	32456
04/05	10441	32840
05/06	10411	33138
06/07	10001	33136
07/08	9824	33020
08/09	9966	32496
09/10	10026	32312
10/11	10195	32096
11/12	10434	32269



L'Éducation différenciée (*)

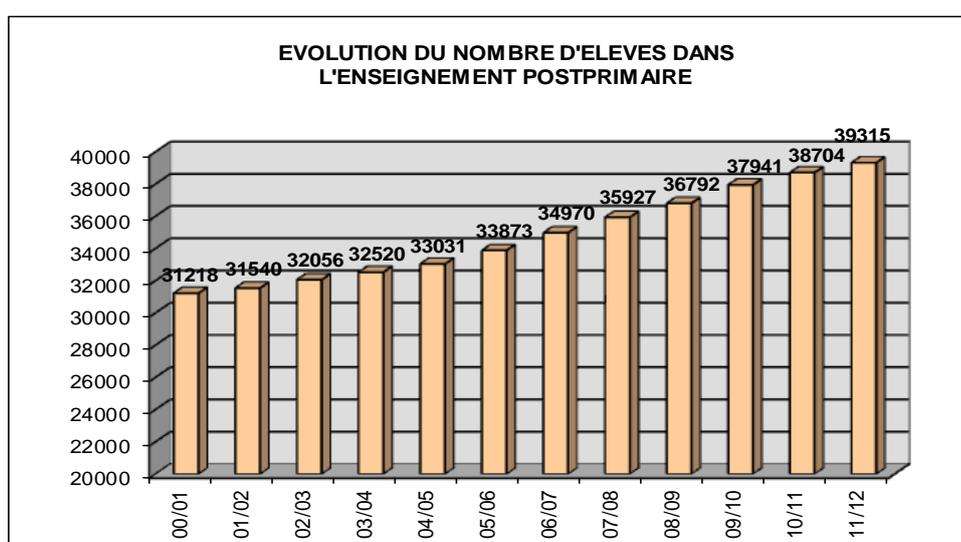
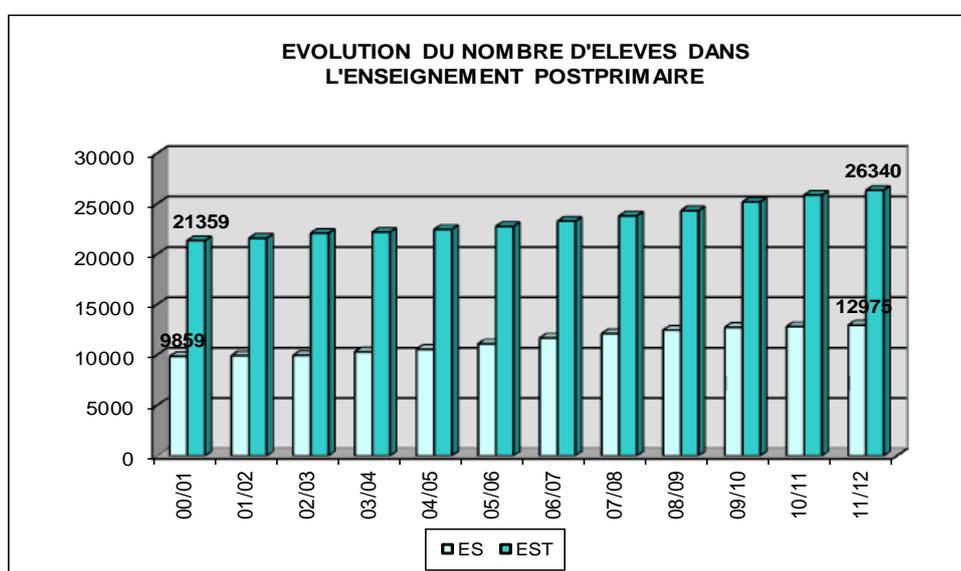
	2003/04	2004/05	2005/06	2006/07	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12
Masculin	451	443	455	460	445	429	398	459	501
Féminin	267	263	263	247	226	234	210	231	278
TOTAL	718	706	718	707	671	663	608	690	779

(*) seulement élèves scolarisés dans les Centres et Instituts de l'Education différenciée.
Les activités ambulatoires n'y sont pas incluses



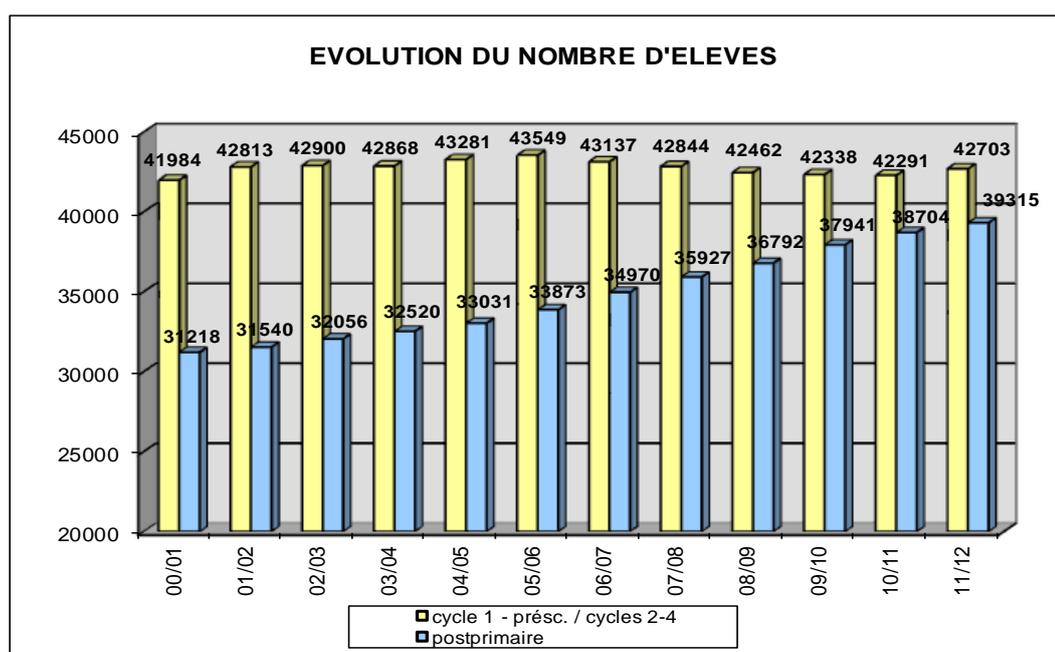
EVOLUTION DU NOMBRE D'ELEVES DANS L'ENSEIGNEMENT POSTPRIMAIRE

Année	ES	EST	TOTAL
00/01	9859	21359	31218
01/02	9942	21598	31540
02/03	9963	22093	32056
03/04	10316	22204	32520
04/05	10571	22460	33031
05/06	11114	22759	33873
06/07	11693	23277	34970
07/08	12122	23805	35927
08/09	12469	24323	36792
09/10	12757	25184	37941
10/11	12825	25879	38704
11/12	12975	26340	39315



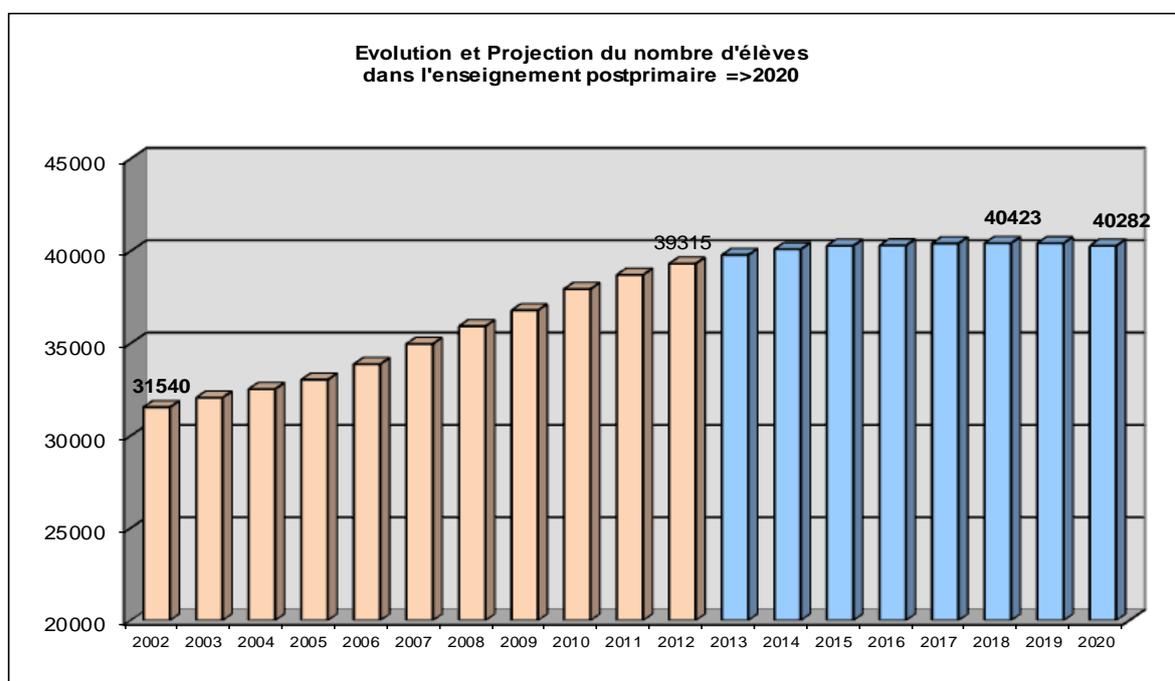
EVOLUTION DU NOMBRE D'ELEVES DANS L'ENSEIGNEMENT CYCLE 1 - préscolaire/CYCLES 2 à 4 et POSTPRIMAIRE

Année	cycle 1 - préscol. / cycles 2-4	postprimaire	TOTAL ELEVES
00/01	41984	31218	73202
01/02	42813	31540	74353
02/03	42900	32056	74956
03/04	42868	32520	75388
04/05	43281	33031	76312
05/06	43549	33873	77422
06/07	43137	34970	78107
07/08	42844	35927	78771
08/09	42462	36792	79254
09/10	42338	37941	80279
10/11	42291	38704	80995
11/12	42703	39315	82018



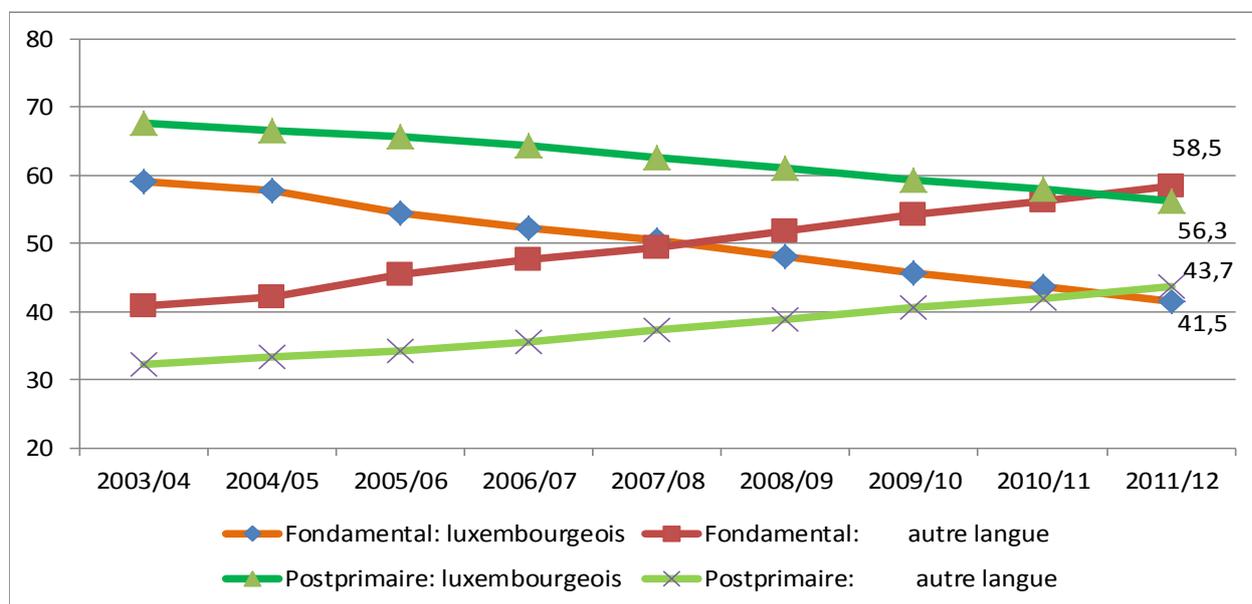
EVOLUTION ET PROJECTION DU NOMBRE D'ELEVES DANS L'ENSEIGNEMENT POSTPRIMAIRE

ANNEE	ELEVES
2002	31540
2003	32058
2004	32520
2005	33031
2006	33873
2007	34970
2008	35927
2009	36792
2010	37941
2011	38704
2012	39315
2013	39784
2014	40095
2015	40284
2016	40299
2017	40415
2018	40423
2019	40419
2020	40282



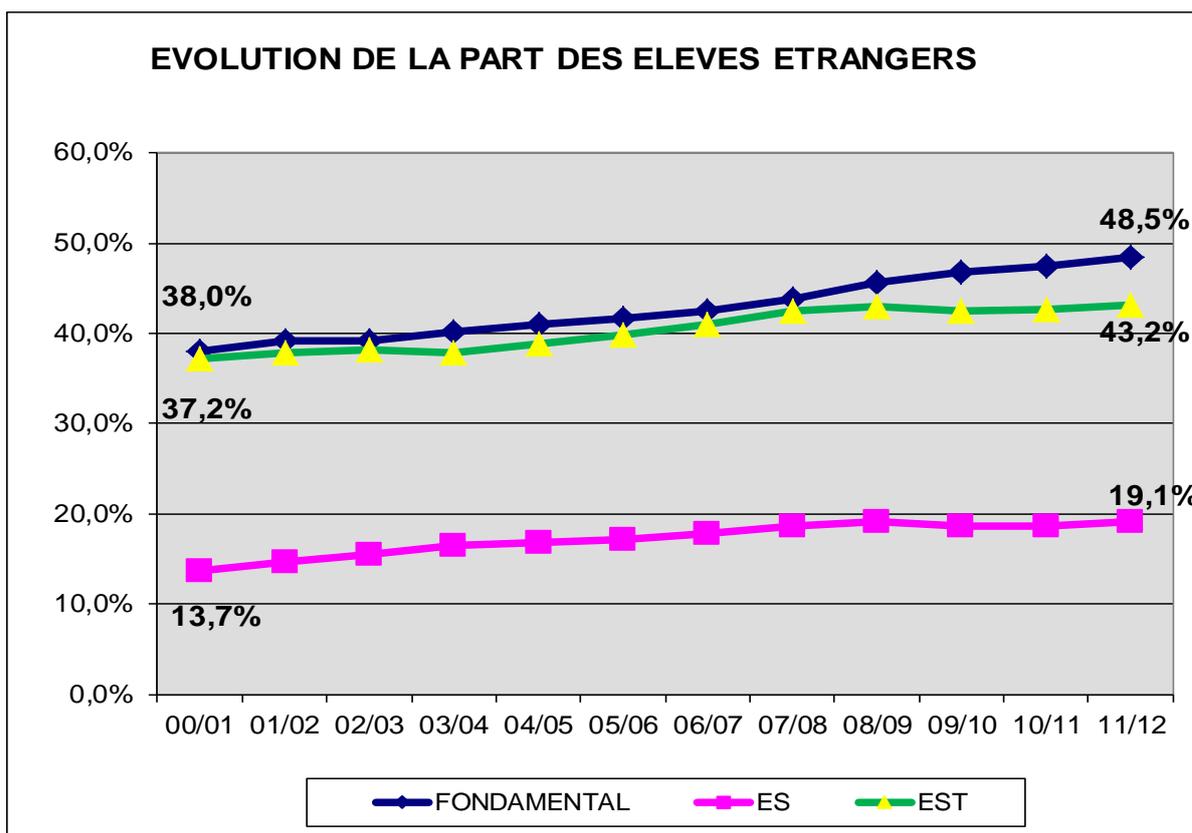
1re langue parlée

	Fondamental: luxembourgeois	Fondamental: autre langue	Postprimaire: luxembourgeois	Postprimaire: autre langue
2003/04	59,2	40,8	67,7	32,3
2004/05	57,8	42,2	66,7	33,3
2005/06	54,4	45,6	65,8	34,2
2006/07	52,3	47,7	64,5	35,5
2007/08	50,6	49,4	62,7	37,3
2008/09	48,2	51,8	61,2	38,8
2009/10	45,8	54,2	59,4	40,6
2010/11	43,8	56,2	58,0	42,0
2011/12	41,5	58,5	56,3	43,7



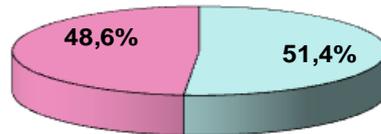
EVOLUTION DE LA PART DES ELEVES ETRANGERS

année	FONDAMENTAL	ES	EST
00/01	38,0%	13,7%	37,2%
01/02	39,2%	14,7%	37,9%
02/03	39,1%	15,6%	38,2%
03/04	40,1%	16,5%	37,9%
04/05	41,1%	16,9%	38,9%
05/06	41,7%	17,1%	39,8%
06/07	42,5%	17,8%	41,0%
07/08	43,8%	18,6%	42,5%
08/09	45,7%	19,2%	43,0%
09/10	46,9%	18,6%	42,5%
10/11	47,4%	18,7%	42,7%
11/12	48,5%	19,1%	43,2%



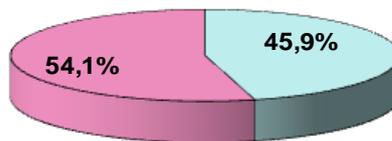
ELEVES PAR SEXE 2011/2012

ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL



□ masculin ■ féminin

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE



□ masculin ■ féminin

ENS. SECONDAIRE TECHNIQUE



□ masculin ■ féminin

La progression et l'orientation des élèves

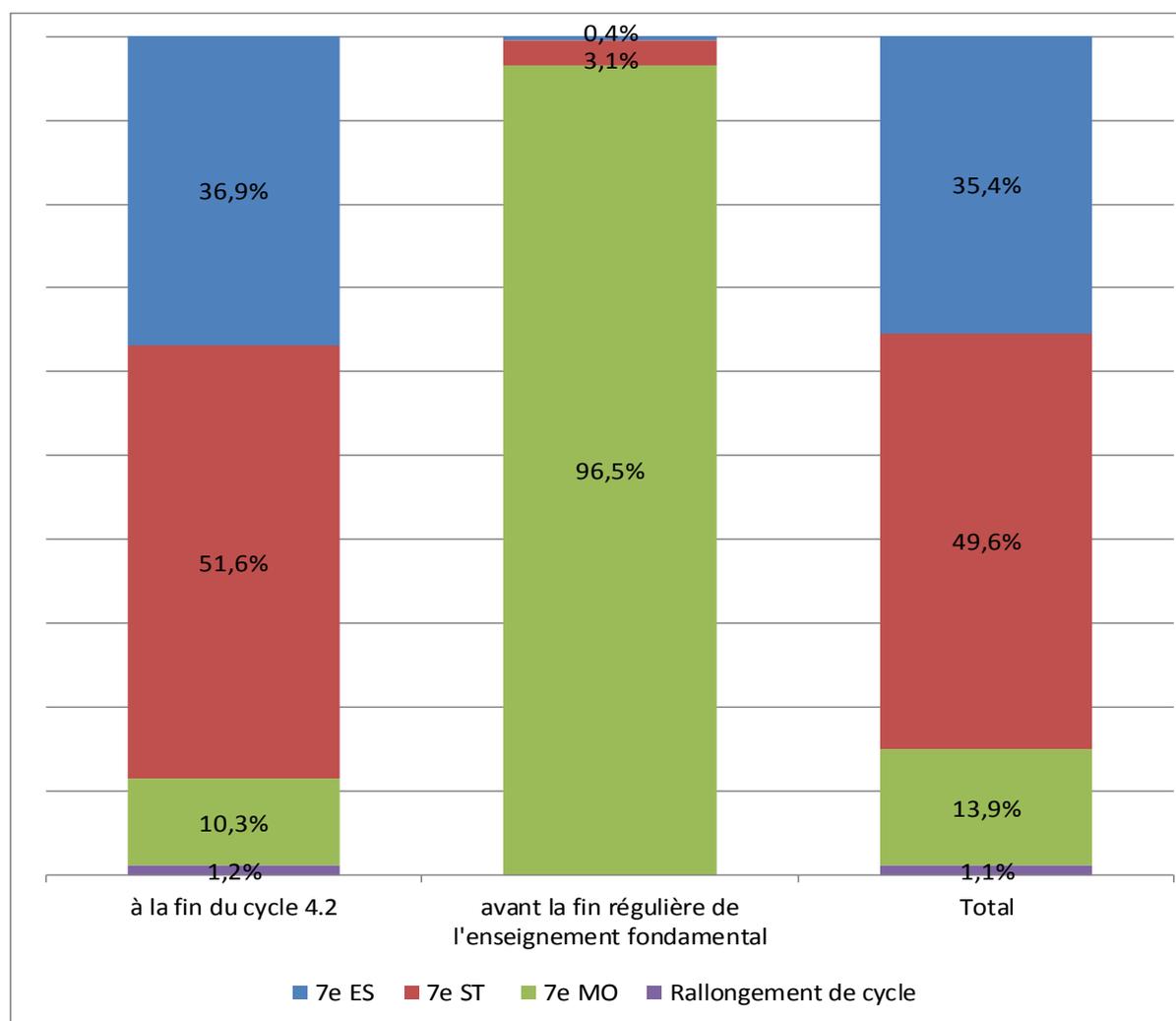
L'admission des élèves en classe de 7e de l'enseignement postprimaire à la fin du cycle 4.2

Année	élèves en 6e/4.2	admis en 7e d'orientation	admis en 7e ST	admis en 7e MO	redoublem. de la 6e
1997/98	3895	1534 (39,4 %)	2070 (53,1%)	283 (7,3%)	8 (0,2%)
1998/99	4143	1652 (39,9%)	2136 (51,6%)	347 (8,4%)	8 (0,2%)
1999/00	4181	1709 (40,9%)	2164 (51,8%)	302 (7,2%)	6 (0,1%)
2000/01	4311	1705 (39,5%)	2250 (52,2%)	344 (8,0%)	12 (0,3%)
2001/02	4528	1711 (37,8%)	2444 (54,0%)	351 (7,7%)	22 (0,5%)
2002/03	4571	1756 (38,4%)	2456 (53,7%)	317 (6,9%)	42 (0,9%)
2003/04	4614	1779 (38,6%)	2454 (53,2%)	337 (7,3%)	44 (1,0%)
2004/05	4623	1975 (42,7%)	2319 (50,2%)	295 (6,4%)	34 (0,7%)
2005/06	4993	2004 (40,1%)	2618 (52,4%)	327 (6,5%)	44 (0,9%)
2006/07	4926	2061 (41,8%)	2528 (51,3%)	294 (6,0%)	43 (0,9%)
2007/08	5076	2067 (40,7%)	2658 (52,4%)	327 (6,4%)	24 (0,5%)
2008/09	5131	2037 (39,7%)	2708 (52,8%)	360 (7,0%)	26 (0,5%)
2009/10	5095	1939 (38,1%)	2674 (52,5%)	444 (8,7%)	38 (0,7%)
2010/11	5154	1941 (37,7%)	2667 (51,7%)	474 (9,2%)	72 (1,4%)
2011/12	5268	1943 (36,9%)	2720 (51,6%)	543 (10,3%)	62 (1,2%)

Synthèse des orientations de l'enseignement fondamental vers l'enseignement postprimaire

Année scolaire 2011/12

Orientations vers l'enseignement postprimaire					Total	
	7e ES	7e ST	7e MO	Rallongement de cycle		
à la fin du cycle 4.2	1943 36,9%	2720 51,6%	543 10,3%	62 1,2%	5268 100,0%	95,8%
avant la fin régulière de l'enseignement fondamental	1 0,4%	7 3,1%	221 96,5%		229 100,0%	4,2%
Total	1944 35,4%	2727 49,6%	764 13,9%	62 1,1%	5497 100,0%	



RETARD SCOLAIRE 2011/2012

Cycle 1-précoce		
	nombre absolu	%
<âge normal	288	6,8%
âge normal	3940	92,5%
>âge normal	30	0,7%
Total	4258	100,0%

Cycle 1-préscolaire		
	nombre absolu	%
<âge normal	12	0,1%
âge normal	10150	97,3%
>âge normal	272	2,6%
Total	10434	100,0%

Cycles 2-4		
	nombre absolu	%
<âge normal	594	1,8%
âge normal	25846	80,1%
>âge normal	5829	18,1%
Total	32269	100,0%

EVOLUTION DU RETARD SCOLAIRE

		2003/04	2004/05	2005/06	2006/07	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12
Cycle 1 - précoce	<âge normal	1,9%	2,7%	1,6%	1,9%	2,3%	4,9%	4,2%	2,8%	6,8%
	âge normal	97,5%	96,4%	97,1%	97,2%	96,8%	94,2%	94,9%	96,3%	92,5%
	>âge normal	0,6%	0,9%	1,3%	0,9%	1,0%	0,9%	0,9%	0,9%	0,7%
Cycle 1 - préscolaire	<âge normal	0,1%	0,1%	0,5%	0,1%	0,1%	0,0%	0,0%	0,1%	0,1%
	âge normal	97,4%	98,2%	97,7%	97,9%	98,0%	98,2%	98,4%	97,6%	97,3%
	>âge normal	2,5%	1,7%	1,8%	2,0%	1,9%	1,7%	1,6%	2,3%	2,6%
Cycles 2-4	<âge normal	1,1%	1,2%	1,2%	1,3%	1,5%	1,4%	1,5%	1,7%	1,8%
	âge normal	78,9%	78,6%	78,5%	78,5%	78,6%	79,0%	79,5%	80,5%	80,1%
	>âge normal	20,0%	20,2%	20,2%	20,1%	19,9%	19,6%	19,0%	17,9%	18,1%

**EVOLUTION DU TAUX DE REUSSITE GLOBAL
dans l'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GENERAL**

	7 ^e	6 ^e	5 ^e	4 ^e	3 ^e	2 ^e	TOTAL
02/03	90,8%	86,5%	89,8%	85,9%	90,6%	92,0%	89,2%
03/04	92,3%	92,3%	90,3%	88,4%	92,9%	93,3%	91,5%
04/05	92,9%	90,6%	90,0%	92,0%	94,6%	92,6%	91,7%
05/06	93,9%	91,7%	91,7%	92,9%	91,9%	93,4%	92,6%
06/07	92,1%	87,2%	89,5%	90,1%	89,8%	91,1%	89,9%
07/08	93,7%	90,4%	89,5%	88,5%	90,5%	90,4%	90,6%
08/09	93,1%	89,3%	90,4%	89,1%	90,4%	90,0%	90,4%
09/10	92,6%	90,2%	89,4%	87,8%	90,8%	90,7%	90,3%
10/11	93,4%	91,4%	90,5%	89,5%	91,9%	91,4%	91,3%
11/12	92,5%	89,9%	90,0%	88,7%	93,1%	92,8%	91,1%

EST 2011/2012 - cycle inférieur

Promotion par année d'études

(sans les classes PROCI et LEM)

	Admission	Refus
7e	85,9%	14,1%
8e TE	84,7%	15,3%
8e PO	82,6%	17,4%
9e TE	85,7%	14,3%
9e PO	90,6%	9,4%
9e PR	82,9%	17,1%
cycle inférieur	85,5%	14,5%

Evolution de la PROMOTION

EST - cycle inférieur

(sans les classes PROCI et LEM)

PROMOTION	Admission	Refus
2005/06	88,1%	11,9%
2006/07	85,4%	14,6%
2007/08	82,1%	17,9%
2008/09	84,1%	15,9%
2009/10	84,1%	15,9%
2010/11	85,5%	14,5%

Régime Technique
Evolution du taux d'échec

	2006/07	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12
10e	22,7%	25,2%	24,1%	30,9%	29,6%	27,4%
11e	13,6%	15,9%	18,6%	19,9%	16,7%	19,3%
12e	23,1%	22,5%	21,7%	23,0%	19,9%	19,7%

Formation de technicien (ancien régime)
Evolution du taux d'échec

	2006/07	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12
10e	32,5%	36,4%	35,5%	40,0%	31,4%	34,2%
11e	20,8%	26,7%	24,1%	26,1%	22,3%	18,9%
12e	20,2%	21,5%	26,6%	24,9%	21,9%	16,6%

DIPLÔMES et CERTIFICATIONS RESULTATS 2012

Dénomination du diplôme	candidats	admis	refusés	% admis
Diplôme de fin d'études secondaires	1638	1441	197	88,0%
Diplôme de fin d'études secondaires techniques	1217	1027	190	84,4%
Diplôme de technicien	677	539	138	79,6%
Certificat d'aptitude technique et professionnelle	1278	957	321	74,9%
Certificat de capacité manuelle	70	37	33	52,9%
Certificat d'initiation technique et professionnelle	71	59	12	83,1%
Total	4951	4060	891	82,0%

EVOLUTION des DIPLÔMES et CERTIFICATIONS

Dénomination du diplôme	2003-04	2004-05	2005-06	2006-07	2007-08	2008-09	2009-10	2010-11	2011-12
Diplôme de fin d'études secondaires	1140	1092	1106	1175	1221	1263	1309	1303	1441
Diplôme de fin d'études secondaires techniques	709	779	709	801	752	723	764	846	1027
Diplôme de technicien	372	454	456	523	520	518	410	547	539
Certificat d'aptitude technique et professionnelle	871	876	842	873	853	936	945	929	957
Certificat de capacité manuelle	61	63	66	68	61	47	43	63	37
Certificat d'initiation technique et professionnelle	116	125	101	94	73	79	87	98	59
Total	3269	3389	3280	3534	3480	3566	3558	3786	4060

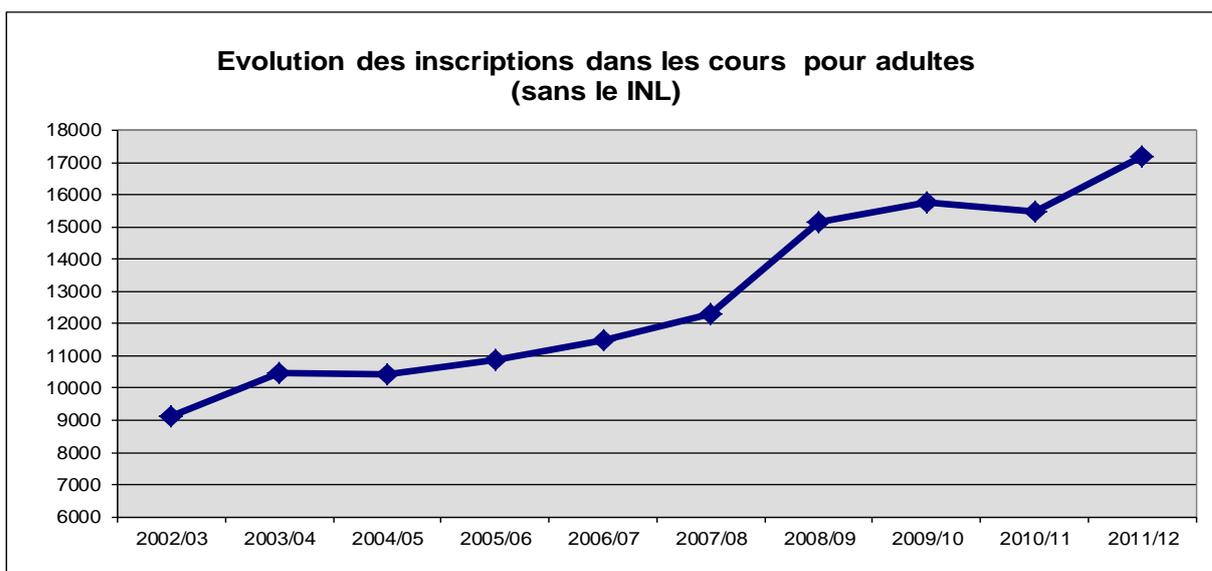
EVOLUTION du TAUX de CERTIFICATION

année scolaire	2003/04	2004/05	2005/06	2006/07	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12 [*]
taux de certification	82,8%	80,9%	80,8%	83,2%	82,4%	82,2%	80,4%	85,6%	89,0%

(*) Du à la restructuration de la formation des professions de santé, deux niveaux de classe (13e et 14e) ont exceptionnellement fait leur examen de fin d'études en 2011/12, ce qui a mené à une augmentation de 2,1% du taux de certification.

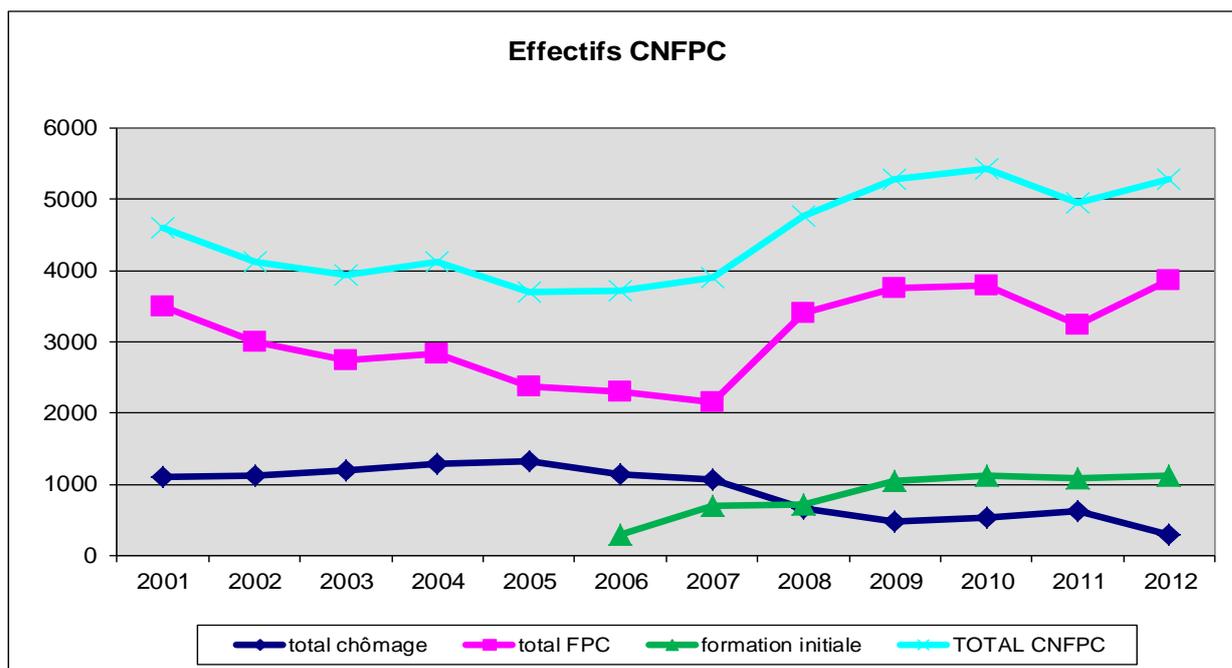
Evolution des inscriptions aux cours organisés par le Service de la Formation des Adultes (SFA) (sans l'INL)

	2002/03	2003/04	2004/05	2005/06	2006/07	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12
Enseignement secondaire	48	42	48	42	134	169	409	143	154	156
Enseignement secondaire technique	391	412	476	539	582	548	360	489	368	364
Cours de langues	5550	6376	6463	5871	6491	7003	8496	9291	9203	10905
Cours de beaux-arts	760	858	880	849	965	811	917	812	898	1005
Cours T.I.C.	1292	1586	1324	2222	2228	2412	2350	1996	2181	2017
Cours ménagers	633	618	611	781	684	554	565	676	740	658
Sciences humaines et sociales	165	300	331	274	121	471	864	826	330	225
Cours techniques	196	148	135	114	121	127	154	314	369	367
Cours d'alphabétisation	58	80	75	86	92	116	93	95	124	176
Cours pour déficients visuels	14	51	75	88	84	105	203	184	217	256
instruction civique							755	922	889	1063
Total	9107	10471	10418	10866	11502	12316	15166	15748	15473	17192



Les formations dispensées par le Centre national de formation professionnelle continue

CNFPC Esch/Alzette et Ettelbruck	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
initiation et formation demandeurs d'emploi	756	801	887	938	927	801	706	298	223	262	260	46
formations complémentaires, pool de ressources et projets de coopération	350	324	306	353	401	343	358	360	247	269	370	247
total chômage	1106	1125	1193	1291	1328	1144	1064	658	470	531	630	293
promotion sociale/cours du soir	666	710	687	619	512	614	521	564	638	924	1138	1082
cours et examens CITP/CCM/CATP	881	752	650	594	427	423	817	710	151	530	92	131
formation professionnelle continue	1947	1531	1402	1618	1438	1258	812	2124	2974	2333	2010	2647
total FPC	3494	2993	2739	2831	2377	2295	2150	3398	3763	3787	3240	3860
<i>formation initiale+patronale</i>						286	690	714	1053	1122	1086	1126
TOTAL CNFPC	4600	4118	3932	4122	3705	3725	3904	4770	5286	5440	4956	5279



EQUIVALENCES

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Professions de santé	1040	1334	1142	1194	1049	1053	1192	1458
Professions socio-éducatives	124	185	170	241	217	221	260	245
Fin d'études secondaires / secondaires techniques	743	1039	1145	1203	1348	1183	1244	1353
Technicien	50	60	166	143	287	372	383	496
Brevet de maîtrise							11	26
CATP	249	365	313	332	208	90	276	310
CEP						159	45	1207
Niveau d'études		983	926	985	1371	1167	1294	47
TOTAL	2206	3966	3862	4098	4480	4245	4705	5142